

RAPPORT AGORALIM

UN PROJET INDISPENSABLE À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
DU TERRITOIRE RÉGIONAL ET NATIONAL

Rapport à Jean Castex,
Premier ministre

Stéphane Layani

7 février 2022



AGORALIM
NOUVELLE PLACE POUR L'ALIMENTATION DURABLE

SYNTHÈSE

La France est confrontée à de **nombreux défis en matière d'approvisionnement alimentaire** : elle doit notamment répondre aux enjeux liés aux changements de mode de consommation des Français, et à leurs conséquences logistiques, mais également aux évolutions démographiques.

Dans ce contexte, **le rôle du Marché de Rungis est plus que jamais essentiel** : celui de fournir des produits frais, locaux et de qualité à une population francilienne grandissante, et de renforcer par la même occasion **la souveraineté alimentaire du pays**.

Mais les besoins alimentaires croissants des Franciliens, la saturation prévisible du MIN de Rungis à terme, la complexification des flux logistiques soumis aux défis environnementaux... sont autant de facteurs qui nécessitent de **créer une nouvelle place en Île-de-France pour le commerce de gros alimentaire**. Une place innovante, durable, inclusive, au service d'une meilleure alimentation pour tous.

C'est l'ambition du projet Agoralim, situé dans l'est du Val-d'Oise. Complémentaire au site de Rungis, Agoralim permettra d'optimiser la distribution des produits alimentaires frais en Île-de-France, en structurant les filières agricoles et agro-alimentaires, et de dynamiser le territoire de son implantation.

Une programmation ambitieuse y est envisagée, structurée autour de 4 axes :

- La **production agricole**, pour accompagner la transition agricole.
- Les **activités de transformation**, pour valoriser la production agricole.
- Les **activités de distribution**, afin d'optimiser les schémas logistiques.
- Les **activités de formation, d'innovation et de sensibilisation au bien-manger**, afin de contribuer au développement territorial.

Les activités de production agricole se déploieront sur une zone d'une centaine d'hectares dans la partie sud du Triangle de Gonesse, pour développer des projets de maraîchage, d'horticulture et d'élevage selon les principes de l'agro-écologie.

Le Triangle de Gonesse pourra accueillir certains **outils de transformation** (légumerie, cuisine centrale...), ainsi que des **équipements de formation, d'innovation et de sensibilisation au bien-manger**. Un incubateur de start-up de la *Foodtech* et de l'*AgriTech*, un pôle complet de formation sur le modèle de Rungis Académie (« Agoralim Académie »), ainsi qu'un service public de l'administration nationale délocalisé, viendront compléter la programmation.

Les activités de distribution des produits alimentaires et d'autres activités de transformation (découpe, conditionnement...), qui sont les composantes majeures du projet, se déploieront sur **plusieurs sites**. Des fonciers situés à Goussainville, Roissy-en-France et Bonneuil-en-France apparaissent particulièrement adaptés à l'accueil du projet. **Déjà artificialisés**, ils permettront de créer des espaces de distribution alimentaire et de services selon les principes de la *smart city* tout en **préservant les surfaces agricoles existantes**, dans une logique d'aménagement urbain durable.

Projet de territoire, Agoralim a reçu l'assentiment des habitants, agriculteurs, entreprises, associations, collectivités, comme en témoignent les nombreuses marques d'intérêts et les 234 contributions reçues dans le cadre de l'appel à idées lancé à l'été 2021.

Vertueux, Agoralim s'inscrira dans une **démarche environnementale exemplaire s'appuyant sur l'écologie industrielle et territoriale**. Des unités de production d'énergie, des espaces de valorisation des invendus alimentaires seront mis en place, avec par exemple des conserveries menées par des épiceries solidaires.

Le projet contribuera non seulement au développement de l'agriculture et de l'alimentation de demain, mais également au **dynamisme économique du Val-d'Oise grâce la création de 4 000 à 5 000 emplois directs non délocalisables**. Il s'inscrit en cela parfaitement dans les **objectifs du Plan Val-d'Oise**, qui a été annoncé par le Premier ministre le 7 mai 2021 à Gonesse.

Agoralim constitue donc un projet d'ensemble associant :

- Des **activités rentrant dans le cadre traditionnel de la mission de service public alimentaire assurée par la SEMMARIS** : Carreau des producteurs, bâtiments pour accueillir les grossistes, la préparation de commandes, les activités logistiques, les activités de formation professionnelle et l'incubateur.
- Des **activités de développement de l'écosystème** : espaces de production agricole, services commerciaux et logistiques destinés aux agriculteurs comme la ramasse, outils de transformation, équipements destinés au grand public, organismes de recherche sur l'alimentation et la santé, services administratifs publics, pôle de formations supérieures de niveau national, etc.

Concrètement, **plusieurs actions verront le jour dès 2022** :

- Une **plateforme e-commerce**, « Agoralim Direct », proposera des produits frais issus des exploitations et producteurs locaux.
- Des **actions de sensibilisation sur le bien-manger** seront réalisées dans les écoles du Val-d'Oise à travers des *food trucks* permettant aux jeunes d'apprendre à cuisiner et à s'alimenter.
- Des **programmes de formation** sur les métiers de bouche, la logistique, l'agriculture ou les services seront créés, avec l'aide d'acteurs du territoire et des organismes de formation membres de la Rungis Académie.
- Une **cuisine solidaire** permettra la préparation de repas confectionnés à partir d'invendus, afin de lutter contre la précarité alimentaire.
- Des **actions de concertation pour la mise en œuvre du Volet agricole** sur la partie sud du Triangle de Gonesse seront engagées.

Les **premières constructions pourront voir le jour d'ici à 2025** sur les sites de Roissy-en-France et de Bonneuil-en-France. Une **deuxième phase débutera dès 2027** sur les mêmes sites, complétés par ceux de la ZAC du Triangle de Gonesse et de Goussainville.

Agoralim est l'extension nécessaire pour que Rungis puisse continuer à répondre aux exigences de service public. La **SEMMARIS assurera le portage des projets relevant de son métier historique**, notamment la distribution, tandis que les **activités de développement de l'écosystème** comme la production agricole ou les programmes de sensibilisation devront faire l'objet de **montages partenariaux spécifiques**. Ces activités pourront s'appuyer sur des structures à créer à cet effet (SPL, foncière, etc.).

L'appui de l'État, en lien étroit avec les Collectivités territoriales, est indispensable pour assurer la pleine réussite de ce projet inédit et ambitieux. Ce soutien passera par le développement de dispositifs d'accompagnement à la transition agricole et le déploiement du Plan Val-d'Oise, mais également par la **prolongation de la mission de la SEMMARIS** afin d'assurer un juste équilibre économique du projet. Les investissements sont estimés à 1,4 milliard d'euros, dont 700 millions qui pourraient être portés par la SEMMARIS.

En tout, **six propositions ont été identifiées comme essentielles au développement d'Agoralim :**

1 - INSTAURER UN NOUVEAU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT « TERRITOIRE D'AVENIR AGRICOLE »

Il est proposé de créer un nouveau programme d'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros intitulé « **Territoire d'avenir agricole** », qui concernerait des territoires agricoles avec un fort potentiel de transition. Ce programme, dont Agoralim serait le premier site pilote, permettra de créer une dynamique collective autour des enjeux agricoles et alimentaires et ainsi amplifier les effets de la loi EGalim. À partir d'un noyau d'acteurs motivés et impliqués, il aura un effet levier plus large et permettra d'embarquer les parties prenantes grâce à un guichet unique.

2 - METTRE EN PLACE UN NOUVEL OUTIL D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE POUR ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE FONCIÈRE DE TERRES AGRICOLES COMPLEXES

En l'absence d'outils spécifiques d'aménagement agricole, le déploiement de projets comme le Volet agricole d'Agoralim repose sur les stratégies individuelles des exploitants et est donc susceptible de s'étaler sur plusieurs décennies. À l'instar des outils existants pour réaliser des projets urbains, il est ainsi préconisé la mise en place d'un **outil d'aménagement agricole permettant de mobiliser du foncier agricole en exploitation et/ou d'orienter de manière incitative les exploitants** à s'intégrer dans un dispositif renouvelé des modes et pratiques d'exploitation, décidé à grande échelle. Agoralim sera le premier site de mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

3 - IMPLANTER DES STRUCTURES PUBLIQUES POUR DÉMULTIPLIER LES BÉNÉFICES D'AGORALIM

L'implantation de structures publiques constituerait un signal fort de l'intérêt de l'État pour le territoire. Le Plan Val-d'Oise prévoit déjà l'implantation d'une administration publique et d'une cité scolaire à Gonesse. En complément, et en liaison avec la programmation d'Agoralim, il est préconisé d'implanter :

- Des **instituts de recherche** (publics ou privés) et des organismes de formation supérieure (université, école d'ingénieur, etc.), sur les sujets de l'alimentation, l'agriculture, la santé, la logistique ou encore l'économie.
- Des **services publics administratifs**, en rapport avec l'alimentation, l'agriculture, la logistique ou l'écologie.

4 - CRÉER UNE PLATEFORME DE FRET RAIL-ROUTE

L'est du Val-d'Oise, et plus généralement le Nord francilien, manque cruellement d'une **plateforme de transport combiné ou d'autoroute ferroviaire**. Une telle infrastructure serait très utile à l'économie du territoire et permettrait à Agoralim d'accroître sa performance environnementale et opérationnelle.

5 - PROLONGER LA DURÉE DE LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DE LA SEMMARIS

Un **allongement de la durée de la mission de la SEMMARIS** est nécessaire afin de trouver un équilibre économique et qu'Agoralim soit ainsi financièrement réalisable. Un tel allongement devra **s'inscrire dans le cadre de la mission de la SEMMARIS**.

6 - METTRE EN PLACE UNE DUP (DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE) ET UN PIG (PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

L'**adaptation des documents d'urbanisme** sur les différents sites est une condition *sine qua non* à la réalisation de ce projet Agoralim.

L'ensemble des sites d'Agoralim nécessitent l'instauration d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) dédié. Ce dispositif permettra de mobiliser les Collectivités territoriales et leurs groupements sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU) sous la supervision du préfet et de ses services.

Par ailleurs, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) devra être édictée afin de faciliter la mobilisation des fonciers.

Sommaire

Introduction	08
--------------	----

SECTION 1	Le Marché de Rungis face aux besoins alimentaires de demain : la nécessité d'une nouvelle plateforme	P. 11
------------------	---	--------------

1.1 « Nourrir » : Sécuriser l'approvisionnement en produits frais d'une population francilienne en croissance, dans un territoire à structurer	13
1.2 Répondre aux nouvelles tendances de consommation	14
1.3 Adapter les schémas logistiques à la ville de demain	16
1.4 Agoralim, une nouvelle plateforme nécessaire et complémentaire au Marché de Rungis	17
1.5 Une programmation développée autour de 4 axes	18
1.6 La SEMMARIS, seul acteur à pouvoir porter le projet Agoralim	20

SECTION 2	L'appel à idées, un outil de dialogue avec les acteurs du territoire	P. 23
------------------	---	--------------

2.1 De nombreuses contributions qui montrent l'intérêt des acteurs pour le projet et ont enrichi sa définition	25
2.2 Les apports de l'appel à idées pour le projet Agoralim	26
2.3 Des contributions complètes et structurantes émanant de partenaires institutionnels	28
2.4 Des pistes de réflexion complémentaires issues des échanges avec les experts	30

SECTION 3	Les activités de production agricole : faire du Triangle de Gonesse un modèle de transition vers une alimentation et une agriculture durables	P. 31
------------------	--	--------------

3.1 Agoralim, en cohérence avec le fort engagement de l'État face aux défis du monde agricole	32
3.2 Des enjeux d'évolution de l'agriculture dans la Région Île-de-France	33
3.3 Agoralim, une vitrine de la production agro-écologique	36
3.4 Une mise en œuvre nécessairement partenariale du Volet agricole	41

SECTION 4 Les activités de transformation et de distribution : développer un dispositif global au service de la valorisation agricole et de la logistique alimentaire P. 43

4.1 Un dispositif global en réponse aux enjeux alimentaires de demain	44
4.2 Les activités de transformation pour valoriser la production agricole	45
4.3 Les activités de distribution pour optimiser la logistique alimentaire	46
4.4 Des activités et une offre de services complémentaires	48

SECTION 5 Des activités de formation, d'innovation et de sensibilisation au bien-manger pour contribuer au développement territorial P. 51

5.1 Des dispositifs pour accompagner vers l'emploi les habitants du territoire	52
5.2 Un projet qui contribue à l'innovation sous toutes ses formes	57
5.3 Un programme pour sensibiliser le grand public au bien-manger	62

SECTION 6 Un projet multisites et phasé dans le temps en réponse aux enjeux environnementaux et urbains du territoire P. 65

6.1 Des principes d'aménagement permettant de limiter l'artificialisation des sols et de favoriser l'intégration urbaine du projet	66
6.2 Une programmation mixte développée sur plusieurs sites	68
6.3 Un projet aux impacts limités sur les flux de circulation	79
6.4 Un développement du projet phasé dans le temps, avec des premières actions concrètes dès 2022	81
6.5 Les procédures permettant la mise en œuvre du projet	84

SECTION 7 Agoralim s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale ambitieuse et créatrice de valeur pour le territoire P. 85

7.1 Un impératif, faire face aux défis climatiques	86
7.2 Faire d'Agoralim une référence environnementale bâtie sur 5 axes d'engagements	87
7.3 La démarche d'écologie industrielle et territoriale pour le projet	90

SECTION 8**La gouvernance, le montage juridique et financier du projet****P. 93**

8.1 Une gouvernance multi-partenariale dans la mise en œuvre du projet	94
8.2 Investissements	95
8.3 Une mise en œuvre du volet service public alimentaire d'Agoralim dans le cadre de la mission de la SEMMARIS	96
8.4 Un équilibre économique du volet service public alimentaire du projet Agoralim qui passe par un allongement de la mission de la SEMMARIS	97

SECTION 9**Les propositions****P. 99**

9.1 Des dispositifs pour la transition des filières agricoles et agro-alimentaires	100
9.2 Accompagner le développement économique et social du Val-d'Oise	102
9.3 Des actions indispensables à la mise en œuvre du projet Agoralim	103
Conclusion	104
Annexes	106

INTRODUCTION

La France dispose d'une agriculture séculaire, riche de savoir-faire agricole, d'innovation, et plus qu'ailleurs, l'alimentation prend une place singulière. Les Français considèrent le repas comme un moment festif, une occasion de partage, de convivialité, d'innovation, et de découverte. En 2010, l'UNESCO décidait de classer le « repas gastronomique des Français » comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

L'équilibre alimentaire joue un rôle clé pour la santé de nos concitoyens et le contexte sanitaire met en exergue, plus que jamais, le lien entre alimentation et santé.

L'organisation de l'approvisionnement alimentaire des villes est depuis toujours un enjeu majeur pour garantir la souveraineté alimentaire du pays et elle est indispensable pour offrir aux Français des denrées de qualité, diversifiées, en quantités suffisantes et en adéquation avec la demande.

C'est en France qu'a été créé le concept de marché de gros. Les Halles, décrites par Émile Zola comme le « ventre de Paris » deviennent inadaptées dès la fin de la Seconde Guerre mondiale face aux besoins alimentaires des 8 millions de Franciliens. Ce sont le Général de Gaulle, Michel Debré, Paul Delouvrier et Libert Bou qui vont apporter une **solution novatrice à la fin des années 1960, avec la création du Marché de Rungis.** Les transformations sociétales au début des Trente Glorieuses (accroissement du pouvoir d'achat, boom démographique) mais également la nécessité de rationaliser et de moderniser la distribution des denrées alimentaires, la rareté du foncier en centre-ville, la sécurité sanitaire... sont autant de facteurs qui conduisent à transférer les Halles de Paris dans le Val-de-Marne.

Naît alors le Marché de Rungis, et avec lui le réseau de marchés d'intérêt national (MIN), qui sont des services publics permettant de garantir la sécurité alimentaire. En réunissant en un même lieu des vendeurs, qu'ils soient grossistes ou producteurs, et des acheteurs, les Marchés de gros deviennent des outils d'aménagement du territoire et de valorisation de la production agricole.

Si la distribution alimentaire a connu de nombreuses mutations et va continuer à évoluer, **le rôle de ces services publics est incontournable** : approvisionnement des commerces de proximité, intermédiaires entre l'amont et l'aval, logistique massifiée, activité créatrice de valeur ajoutée..., autant de fonctions essentielles au fonctionnement de nos villes.

Pour répondre aux enjeux en matière de distribution alimentaire, ce rapport précise les contours **d'Agoralim, projet ambitieux d'implantation, dans l'est du Val-d'Oise, d'une nouvelle place structurante pour l'ensemble des filières agricoles et alimentaires.** Une large concertation avec les acteurs du territoire a été lancée pour accompagner la réflexion autour de ce projet.

En effet, **le Marché de Rungis ne sera plus tout à fait suffisant pour faire face aux défis alimentaires du 21^e siècle.** Avec un taux d'occupation très élevé, Rungis est victime de son succès et ne pourra plus à moyen terme répondre aux besoins alimentaires de la population qui continue de croître (1,5 million d'habitants supplémentaires en Île-de-France d'ici à 2035).

En l'espace de 50 ans, **Rungis est devenu le plus grand marché de produits frais au monde**. Avec trois millions de tonnes de produits traités chaque année, alimentant 18 millions de personnes, 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le Marché de Rungis a démontré la **robustesse de son modèle** qui est aujourd'hui exporté à l'international. Garant du **dynamisme** durable de la filière agro-alimentaire et de l'excellence gastronomique française, le Marché de Rungis a placé **l'innovation au cœur de ses missions**. Il jouit également d'une très forte popularité dans le cœur des Français.

Le Marché de Rungis est en quelque sorte un **baromètre de l'évolution des modes de consommation des Français**, qui sont de plus en plus soucieux de l'origine des produits – souhaitant privilégier le bio, le local, la qualité, le respect de l'environnement et la juste rémunération des producteurs.

La demande pour une production plus locale s'est accentuée depuis la crise sanitaire, alors même que la production francilienne est nettement insuffisante pour la satisfaire. Les textes législatifs et la réglementation, en particulier la loi EGalim, prescrivent une part plus importante de produits sous signe de qualité. Pour répondre à cet objectif, les outils doivent évoluer. **Rungis doit continuer à s'adapter à ces évolutions de mode de consommation ainsi qu'aux défis logistiques**. En effet, les difficultés de circulation en Île-de-France complexifient les conditions d'approvisionnement pour les acteurs alimentaires frais qui sont soumis à des contraintes importantes de livraison (respect de la chaîne du froid) et génèrent des difficultés dans la gestion du temps (horaires, stationnement).

La souveraineté alimentaire est une aspiration, nouvelle et légitime, de nos compatriotes. Pour répondre à cet enjeu important, il est nécessaire d'adapter au plus vite les canaux et les circuits de distribution.

Complémentaire au site du Marché de Rungis, Agoralim est aujourd'hui indispensable à la poursuite de la mission d'intérêt général assurée par la SEMMARIS, autorité organisatrice du MIN de Rungis. Ce projet contribuera à reterritorialiser l'agriculture et l'alimentation, et permettra chaque année de distribuer **1 million de tonnes de produits additionnels** en Île-de-France. Les besoins sont dans le nord de l'Île-de-France... et les ressources sont dans le Val-d'Oise !

Agoralim sera localisé dans le Val-d'Oise en raison de sa complémentarité géographique avec Rungis et parce que ce territoire affiche un dynamisme plus fort que le reste de la région (croissance démographique, hausse de la demande de produits frais). Cette localisation permettra également de capitaliser sur le potentiel agricole du territoire. Les agriculteurs comme les associations sont prêts à s'engager, avec la SEMMARIS, dans une mutation agricole.

En outre, **Agoralim a été accueilli très favorablement par les acteurs du Val-d'Oise⁽¹⁾** qui après l'abandon d'EuropaCity sont à la recherche d'une nouvelle dynamique économique. Agoralim est une plateforme de distribution alimentaire, mais aussi un **projet de développement territorial**.

Lors de son intervention dans le Val-d'Oise le 7 mai 2021, le Premier ministre a utilement rappelé le **soutien du Gouvernement à ce département**. Depuis le lancement de France Relance en septembre 2020, le Val-d'Oise a bénéficié d'environ 250 millions d'euros au titre de ce plan.

(1) Voir annexe 1

Pour aller plus loin dans l'accompagnement à la redynamisation du département, un Plan Val-d'Oise a été mis en place. Ce plan concerne de nombreuses thématiques : la sécurité, la santé, le logement, l'emploi, les mobilités, l'environnement, l'éducation, l'économie et l'alimentation.

Agoralim s'inscrit donc dans le cadre de ce plan : le projet contribuera fortement au développement économique et social du territoire ainsi qu'à son équilibre. Sans emplois, il n'y a pas de logements et sans logements, il n'y a pas d'emplois !

Agoralim associera des activités relevant des missions du service public alimentaire assurées traditionnellement par la SEMMARIS et des activités de développement de l'écosystème territorial.

L'objet de ce rapport est donc de présenter les voies et les moyens de ce grand projet intitulé Agoralim. Sont ainsi détaillés : les enjeux alimentaires de demain rendant nécessaire le projet Agoralim (1) ; les résultats de l'appel à idées, première démarche de co-construction du projet (2) ; les 4 axes principaux du projets : activités agricoles (3), de transformation et de distribution (4) et de formation, d'innovation et de sensibilisation au bien-manger (5) ; les sites d'implantation du projet (6) ainsi que la démarche environnementale adoptée pour faire face aux défis climatiques (7) ; la gouvernance, le montage juridique et financier (8) et enfin, les propositions pour la réalisation du projet et son inscription dans une dynamique agricole et territoriale globale (9).

SECTION 1



LE MARCHÉ DE RUNGIS FACE AUX BESOINS ALIMENTAIRES DE DEMAIN : LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE PLATEFORME



SECTION 1

LE MARCHÉ DE RUNGIS FACE AUX BESOINS ALIMENTAIRES DE DEMAIN : LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE PLATEFORME

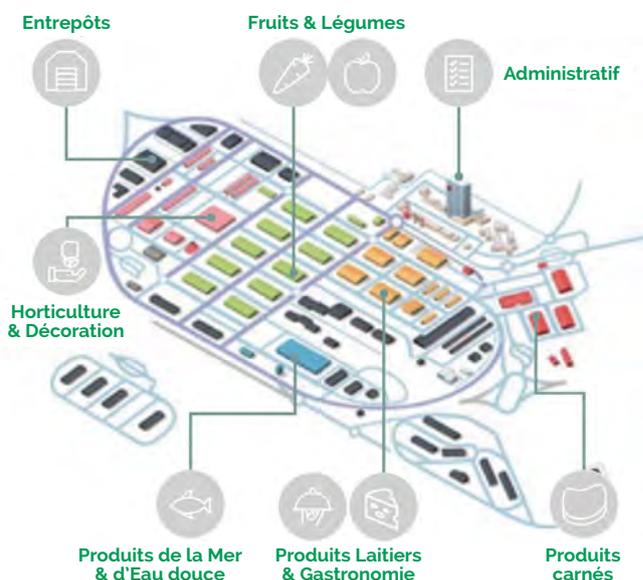
Héritage des halles centrales de Paris, le Marché International de Rungis a été mis en service en 1969 avec la volonté de proposer un lieu plus vaste et plus moderne, permettant **d'alimenter la population francilienne avec des produits frais et de qualité.**

Après plus de 50 ans d'existence, le Marché de Rungis est devenu un **maillon indispensable entre la production agricole et la distribution de proximité**, pour assurer quotidiennement l'approvisionnement alimentaire de millions de personnes.

Il est devenu le **1^{er} marché de gros alimentaire au monde**, s'appuyant sur un certain nombre d'atouts majeurs :

- Une **infrastructure de 234 hectares**, véritable « ville dans la ville », au sein de laquelle transitent **3 Mt de produits frais chaque année**. Les opérateurs du Marché proposent une offre riche et diversifiée inégalée en France, à travers 5 familles de produits : Fruits & légumes, Produits de la Mer & d'Eau douce, Produits carnés, Produits laitiers & Gastronomie et Horticulture & décoration.
- Une **vente sur le Carreau au sein d'un lieu unique, favorisant les interactions directes** entre tous les acteurs de la chaîne de production alimentaire (producteurs, grossistes, restaurateurs, etc.).
- Une **capacité de réinvention permanente pour répondre aux besoins alimentaires du bassin parisien**, et plus largement des Français. Cette transformation progressive s'illustre par de nouveaux outils (par exemple avec la création d'un pavillon dédié à l'alimentation biologique en 2016) ou de nouveaux services (par exemple avec la création d'une place de marché virtuelle, gérée par un consortium d'acteurs pour le compte de la SEMMARIS).
- Une **marque forte et reconnue, synonyme de qualité, d'alimentation saine et de sécurité sanitaire**, mise en avant par les clients de Rungis, en particulier les restaurateurs.
- Un **modèle opérationnel exporté dans le monde entier**, avec la réalisation de missions d'assistance technique à la réalisation de marchés de gros, par exemple au Vietnam et en Égypte.

Illustration 1 Rungis après 50 ans d'existence reste le 1^{er} marché de produits frais au monde



**1^{er} marché de produits
frais au monde**

234 ha de marché

6 M d'entrées dont
1,2 M d'entrées d'acheteurs

1 200 entreprises

10 Mds € de chiffre
d'affaires par les entreprises
du marché

Garant de l'efficacité de la distribution alimentaire, le **Marché de Rungis est cependant confronté à plusieurs enjeux de taille**. L'évolution des attentes en matière de consommation fait apparaître des défis majeurs pour la chaîne de production et de distribution alimentaire : **il s'agit de nourrir les Franciliens en répondant à leurs attentes en matière de consommation, tout en s'adaptant à la ville de demain.**

1.1 « NOURRIR » : SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS FRAIS D'UNE POPULATION FRANCILIENNE EN CROISSANCE, DANS UN TERRITOIRE À STRUCTURER

L'augmentation de la population entraîne une demande supplémentaire en produits frais. La population d'Île-de-France devrait atteindre 13,5 millions d'habitants à l'horizon 2035 (soit environ 1,5 million d'habitants supplémentaires par rapport à 2020), générant ainsi une demande supplémentaire en produits frais d'environ 330 000 tonnes annuelles d'ici à 2035⁽¹⁾.

330 000

tonnes de demande supplémentaire en produits frais

Les **évolutions des pratiques de consommation** avec la croissance des livraisons (actuellement, près de 50 % des produits transitant par le MIN sont directement livrés aux clients), le développement du e-commerce et une demande croissante pour des produits préparés ont une **incidence forte sur l'activité du MIN**. De plus en plus, les passages des produits à Rungis s'accompagnent d'une **intervention qui apporte de la valeur ajoutée sur les produits** (fraîche découpe, filetage, compositions florales, etc.). L'activité de **préparation de commandes** se développe également de manière importante. Il résulte de ces évolutions que, à tonnage équivalent, les surfaces nécessaires pour traiter les produits transitant par le Marché sont plus importantes que par le passé. En outre, se dessine une tendance à compléter l'offre de produits frais présente à Rungis par certains produits secs. Rien que sur la dernière décennie, les tonnages de produits alimentaires ont crû de 17 % sur le MIN.

Or, le Marché de Rungis, aujourd'hui **occupé à plus de 97 %**, dispose de capacités limitées pour répondre à la hausse de la consommation alimentaire et aux évolutions des besoins des professionnels. Il y a donc un besoin important de disposer de surfaces supplémentaires d'entrepôts alimentaires frais. L'acuité de ce besoin est accrue par le déficit actuel d'offre immobilière constaté par tous les professionnels en Île-de-France et qui induit un besoin de rattrapage (le Conseil Économique et Social Régional a estimé que le besoin en Île-de-France d'entrepôts nouveaux pour du frais alimentaire s'établissait entre 0,6 million et 1,2 million de m² à l'horizon 2035).

+ 17 %

de tonnage sur la dernière décennie

Le Marché de Rungis, qui affiche une hausse de 17 % des arrivages en produits alimentaires sur la dernière décennie, n'est plus suffisant à lui seul pour répondre aux besoins alimentaires de demain. De plus, la congestion routière en Île-de-France pénalise la desserte notamment dans la moitié nord de la région.

Agoralim est de nature à mieux répondre à la croissance des besoins alimentaires en Île-de-France. Si rien n'est fait, le Marché de Rungis ne disposera plus de moyens pour répondre à la mission d'intérêt général confiée par l'État.

(1) Estimation fondée sur les projections d'évolution de la population francilienne (INSEE) et de la demande alimentaire des Franciliens (données CCAF et INCA3), dans le cadre d'études réalisées par la SEMMARIS.

1.2 RÉPONDRE AUX NOUVELLES TENDANCES DE CONSOMMATION

Les attentes des consommateurs évoluent et nécessitent une adaptation des outils de distribution.

⊙ DES EXIGENCES RENFORCÉES VIS-À-VIS DE LA QUALITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Les consommateurs accordent une importance croissante à l'**impact des aliments sur la santé**, avec la hausse de la consommation de produits biologiques, mais également à la **sécurité et la traçabilité** des produits alimentaires.

Les Français expriment un désir de manger plus sain : en 2019, 69 % affirment s'intéresser à l'impact de l'alimentation sur leur santé⁽¹⁾. S'appuyant notamment sur un accès simplifié à l'information, cette tendance se matérialise par l'**augmentation de la consommation de produits bio et labellisés**. Au Marché de Rungis, environ 200

entreprises commercialisent des produits bio, dont une vingtaine exclusivement. Les volumes de produits bio à Rungis ont crû de 120 % entre 2010 et 2020⁽²⁾. L'enjeu de l'alimentation sur la santé devrait avoir encore plus d'écho dans les années à venir, et s'illustrer par une **augmentation de l'offre de produits sains et l'apparition de nouveaux indicateurs de santé**. Il existe également un fort enjeu à sensibiliser les populations les plus jeunes aux impacts de l'alimentation sur la santé et à leur apprendre dès le plus jeune âge à cuisiner.

+ 120 %
de produits bio à Rungis
entre 2010 et 2020

Les attentes en matière de transparence et de traçabilité sont également plus fortes. En 2020, 80 % des consommateurs recherchent régulièrement des informations sur les produits⁽³⁾. Afin de répondre à ces attentes, le Gouvernement a **renforcé la réglementation** (par exemple, avec l'étiquetage de l'origine de la viande dans la restauration devenue obligatoire en 2021) et mis en place de nouveaux objectifs, notamment avec le Programme national nutrition santé (PNNS)⁽⁴⁾. De nouveaux outils accompagnent également cette demande, comme des **indicateurs de transformation des aliments** (par exemple, NOVA et SIGA) et des **technologies facilitant la traçabilité** (par exemple, la Blockchain et les puces RFID).

⊙ UNE VOLONTÉ DE RENOUER AVEC UNE ALIMENTATION PLUS VERTUEUSE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES ÉCOSYSTÈMES

Dans un contexte de dérèglement climatique, les Français souhaitent **limiter l'impact environnemental de leur consommation** alimentaire, tout en se rapprochant du monde agricole, globalement méconnu : une aspiration qui explique l'attrait pour les circuits courts⁽⁵⁾ qui limitent les intermédiaires.

76 %

des Français privilégient
l'achat de produits
alimentaires respectueux
de l'environnement

En 2019, 76 % des Français déclarent privilégier l'achat de produits alimentaires respectueux de l'environnement⁽⁶⁾. Les opérateurs du Marché de Rungis tentent de répondre à cette demande croissante de produits respectueux de l'environnement : 97 %⁽⁷⁾ d'entre eux proposent aujourd'hui une offre de produits alimentaires certifiés durables (HVE, Bleu Blanc Cœur, Demeter, Faire France, Agri éthique, etc.).

Cette recherche de durabilité de l'alimentation devrait figurer parmi les orientations majeures de la prochaine décennie, en témoignent les objectifs de réduction des émissions à gaz à effet de serre, (i) tant à l'échelle nationale avec une volonté de réduire de 18 %⁽⁸⁾ les émissions agricoles à l'horizon 2030, (ii) qu'à l'échelle internationale, avec un objectif de réduction de 36 % des émissions de méthane à l'horizon 2030. Rungis s'est donné pour objectif de diminuer son empreinte carbone de 30 % d'ici à 2030.

(1) Source : McKinsey Consumer Survey 2020

(2) Source : Données statistiques du Marché de Rungis

(3) Source : Étude de l'Agence bio 2020, McKinsey Consumer Survey 2020

(4) Le programme prévoit notamment un objectif de réduction de 20 % de la consommation d'aliments ultra-transformés

(5) Les circuits courts regroupent les différents modes de commercialisation par vente directe du producteur au consommateur, ou par vente indirecte avec un seul intermédiaire (magasin local, boutique de producteurs, collectivité locale...)

(6) Source : McKinsey 2016-20 Consumer Sentiment Survey

(7) Enquête sur l'offre durable au Marché de Rungis

(8) <https://www.pleinchamp.com/actualite/les-eleveurs-francais-precurseurs-sur-la-reduction-des-gaz-a-effet-de-serre>

Les Français expriment également une préoccupation croissante pour le bien-être animal. En 2021, 68 % des Français souhaitent une prise en compte plus importante du bien-être animal dans les décisions politiques⁽¹⁾. Cette attente devrait être progressivement prise en compte par l'ensemble de la chaîne agro-alimentaire, et les pratiques devraient évoluer sous l'influence de la réglementation. Les pouvoirs publics ont ainsi commencé à renforcer la législation avec l'incitation à la présence de caméras dans les abattoirs (loi EGalim), et l'augmentation des sanctions contre la maltraitance animale (EGalim 2) ; et d'autres évolutions sont attendues au cours des prochaines années.

🕒 **DES PRÉOCCUPATIONS LIÉES AUX PRIX ET À LA RÉMUNÉRATION DES AGRICULTEURS**

Dans leurs habitudes de consommation, les Français accordent une importance majeure aux critères de **prix des produits alimentaires et de niveau de rémunération du producteur**.

En 2017, **77 % des Français considèrent le prix comme facteur principal de choix** de produits alimentaires⁽²⁾. Si cette posture n'est pas nouvelle, c'est particulièrement le cas dans un **contexte économique d'inflation** (l'indice macro-économique des prix alimentaires à la consommation a augmenté de près de 3 points entre 2017 et 2020). **Ce critère devrait demeurer majeur pour les Français**.

Les consommateurs sont en même temps **sensibilisés aux enjeux de répartition de la valeur** : 81 % d'entre eux se disent prêts à augmenter le prix qu'ils consacrent à leur alimentation pour une meilleure rémunération des producteurs⁽³⁾. Cette volonté est liée à une **prise de conscience des difficultés économiques** qui demeurent au sein du secteur, avec 25 % des agriculteurs français vivant sous le seuil de pauvreté en 2019 contre 10 % de l'ensemble de la population⁽⁴⁾. Afin de mieux répartir la valeur, une partie des **consommateurs privilégient les circuits courts, la vente directe**, et les marques engagées (par exemples, la marque « C'est qui le patron ?! »). Cette **tendance est amenée à prendre encore plus d'ampleur** à travers les **mesures législatives** pour sécuriser le revenu des agriculteurs (loi EGalim 2) et le **développement de nouveaux labels** (par exemple, « Bio Français Équitable », « Culture Raisonnée Contrôlée »). Pour autant, l'utilisation croissante de ces nouveaux canaux d'achat ne remplacera pas, pour des raisons logiques et quantitatives, les canaux habituels de distribution, que ce soit en termes de quantité, de prix des produits ou de logistique. De ce fait, les détaillants et les surfaces de proximité, approvisionnés par les marchés de gros, pourront constituer une alternative pertinente pour répondre à cette attente des consommateurs.

🕒 **DES ATTENTES POUR DES PRODUITS LOCAUX ET D'ORIGINE FRANÇAISE**

Les consommateurs expriment une volonté de consommer de façon plus locale avec un retour au « Made in France ». En 2021, **64 % de sondés déclarent avoir augmenté la consommation de produits d'origine française**⁽⁵⁾. Ce patriotisme alimentaire **s'est affirmé pendant la crise du Covid-19**, suite à la prise de conscience de la forte dépendance de certains secteurs économiques aux importations. Il s'est notamment illustré par **l'augmentation du nombre de produits de la gamme « Origine France garantie » de 18 %** entre 2019 et 2020. Cette tendance se ressent également sur le Carreau des producteurs de Rungis, qui a vu son chiffre d'affaires augmenter **d'environ 30 %** entre 2015 et 2018, signe de l'intérêt pour le local.

+ 30 %
de chiffre d'affaires
du Carreau des producteurs
de Rungis, entre 2015 et 2018

(1) Source : Ministère de l'agriculture – étude sur l'élevage

(2) Source : données INSEE, Kantar

(3) Source : enquête Kantar

(4) Source : McKinsey 2020 Global Sentiment Survey, INSEE, Kantar, Elabe

(5) Source : Max Havelaar, Opinion Way, Ifop, Statista

⊗ **DES MODES DE VIE IMPACTANT LES HABITUDES DE CONSOMMATION**

Avec 1 repas sur 5 consommé à l'extérieur contre 1 sur 7 en 2015, le segment de la restauration hors domicile occupe une part de plus en plus importante dans l'alimentation des Français.

Si sa progression a été impactée par la crise du Covid-19 (le développement du télétravail ayant ralenti les activités de restauration collective, les circuits de vente alternatifs (CVA)⁽¹⁾, et la restauration commerciale), **la consommation hors domicile devrait cependant poursuivre son développement** dans les prochaines années.

Le **marché de la livraison à domicile en ligne**, notamment, devrait s'inscrire en très forte croissance (de l'ordre de 10 à 20 % par an entre 2021 et 2025 pour les repas commandés en ligne). Une reprise est anticipée pour la restauration commerciale (7 % par an entre 2021 et 2025) et les CVA (2 % par an entre 2021 et 2025), tandis que le segment de la restauration collective devrait être stable (porté par les établissements scolaires et les hôpitaux).

1.3 ADAPTER LES SCHÉMAS LOGISTIQUES À LA VILLE DE DEMAIN

Bénéficiant de circuits logistiques et de distribution particulièrement développés, l'Île-de-France est le **premier pôle logistique à l'échelle nationale**, avec plus de 10 millions de m² d'entrepôts d'une surface supérieure à 5 000 m². Pourtant, force est de constater que le nord de la région ne dispose pas d'outils adaptés à la distribution de produits alimentaires frais, ceux-ci étant concentrés sur le Marché de Rungis. Le contexte de **congestion routière** et de **croissance démographique** nécessite de **rééquilibrer ces outils** pour mieux répondre aux besoins de la ville de demain. Par ailleurs, le Marché de Rungis observe une **croissance des livraisons** des produits auprès des professionnels. Dans les 10 ans à venir, le volume de livraison des marchandises auprès des professionnels devrait augmenter de 10 %.

L'essor du digital, dans la consommation alimentaire en particulier, modifie profondément les schémas logistiques. La part de Français déclarant consommer de manière hebdomadaire des produits alimentaires en ligne est en croissance de 15 % par an entre 2019 et 2021⁽²⁾, essentiellement motivés par le gain de temps qu'ils estiment en tirer. Les **ventes alimentaires en ligne ont été accélérées par la crise du Covid-19**, le marché de la livraison de repas à domicile en ligne en France étant passé de **1,1 milliard d'euros en 2018 à 1,8 milliard d'euros en 2020⁽³⁾**. L'achat de courses alimentaires en ligne hors repas préparés se déroule essentiellement à **travers le drive, qui représente 92 % de ce marché**. Ces changements relatifs au digital et à la logistique devraient marquer durablement le secteur alimentaire, puisqu'à l'horizon 2025, une **croissance de 50 % est attendue pour le marché de l'achat en ligne de produits alimentaires**, et de 10 à 20 % pour le marché de la livraison de repas à domicile. Cette croissance de l'achat en ligne s'accompagne d'un besoin démultiplié de surfaces d'entreposage pour gérer ces flux et préparer les commandes. Il est nécessaire de **repenser les schémas logistiques pour adapter les flux logistiques aux enjeux environnementaux et à la congestion.**

+ 50 %
de croissance du e-commerce alimentaire

(1) Circuits de vente alternatifs (ex. achat de snacks dans les commerces alimentaires, commerces ambulants et saisonniers, stations-service)

(2) Source : Statista Digital Market Outlook 2020 (incl. Covid-19 update)

(3) Source : Statista Digital Market Outlook 2020 (incl. Covid-19 update) – based on proprietary Statista data (not external data)

Selon l'article L761-1 du Code du commerce, les marchés d'intérêt national sont des services publics de gestion de marchés offrant à des grossistes et à des producteurs des services de gestion collective adaptés aux caractéristiques de certains produits agricoles et alimentaires.

Ils répondent à des objectifs d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire.

Les flux logistiques en ville sont de plus en plus importants, sous l'effet du e-commerce et de la livraison alimentaire. Cette croissance de la logistique urbaine pose de nombreux enjeux : congestion routière notamment en centre-ville, impact environnemental des livraisons, etc.

Pour faire face à ces défis et optimiser la logistique de demain, le rapport « Logistique Urbaine Durable » (2021)⁽¹⁾ met en avant plusieurs pistes d'actions : massifier les flux pour optimiser le taux de remplissage des entrepôts, mutualiser les transports pour améliorer le taux de remplissage des véhicules, utiliser les données pour optimiser les flux, etc.

La prise en compte de la logistique dans l'aménagement territorial fait également partie des pistes d'actions clés. À cet égard, le rôle des MIN est plus que jamais d'actualité. Le rapport préconise ainsi de les inscrire dans les stratégies de logistique urbaine des collectivités, et d'encourager la reprise du foncier (friche urbaine, ZAC) par les MIN pour développer des plateformes de logistique alimentaire adossées aux MIN.

1.4 AGORALIM, UNE NOUVELLE PLATEFORME NÉCESSAIRE ET COMPLÉMENTAIRE AU MARCHÉ DE RUNGIS

Ainsi, **le domaine alimentaire fait face à plusieurs tendances et enjeux** : augmentation de la population, augmentation de la consommation de produits frais, évolution structurelle des surfaces nécessaires à tonnage équivalent, rattrapage d'une situation déficitaire en surfaces logistiques, croissance du e-commerce, etc.

Ces enjeux se traduisent pour le Marché de Rungis en un **besoin de surfaces logistiques nouvelles de 400 000 à 500 000 m² à l'horizon 2035**.

Pour faire face à ces besoins, la **SEMMARIS a engagé diverses actions de rénovation et de densification de ses installations existantes**. Le MIN engage également un projet d'extension sur la zone SENIA (à proximité du Marché de Rungis). Ces projets permettent, en fonction des installations existantes, de prévoir une création nette d'environ 150 000 à 200 000 m². **Ces extensions indispensables demeurent toutefois insuffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins**.

Le projet Agoralim est donc nécessaire pour venir compléter ces extensions et répondre à l'ensemble des besoins. L'objectif avec Agoralim est de **créer environ 200 000 à 300 000 m² de surfaces immobilières**.

Par ailleurs, ce besoin en surfaces logistiques additionnelles se conjugue à des **difficultés pour le Marché de Rungis d'adresser efficacement le nord de l'Île-de-France** en raison de congestion routière croissante, alors même que ce territoire affiche un **dynamisme plus important** que le reste de la région.

En effet, les arrondissements du nord de Paris ainsi que les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise concentrent plus de 50 % de la croissance démographique francilienne. C'est également sur ce territoire relativement restreint (12 % du territoire francilien) que va s'exprimer la plus forte hausse des besoins en transport alimentaire frais d'ici à 2035 (37 %). Pourtant, dans le nord de l'Île-de-France, les parts de marché des opérateurs de Rungis sont en moyenne 10 % moins importantes que dans le reste de la région.

(1) Dirigé par Jean-Jacques Bolzan, Anne-Marie Idrac, Anne-Marie Jean

Si rien n'est fait, le MIN aura de plus en plus de mal à desservir efficacement la totalité de la région. **Une nouvelle implantation au nord de la région, complémentaire à Rungis, est donc devenue indispensable.**

Le nord de l'Île-de-France, et en particulier l'est du Val-d'Oise est **d'autant plus pertinent pour accueillir le projet Agoralim qu'il bénéficie d'une forte identité agricole**, propice au développement du local et des circuits courts. Il dispose également d'une **bonne connexion aux infrastructures de transport routières et aéroportuaires**, constituant ainsi un emplacement stratégique pour l'approvisionnement alimentaire aux niveaux national et européen. Une partie importante des produits à destination de Rungis provient du nord de la France et de l'Europe, notamment les Hauts-de-France ou la Bretagne pour les fruits et légumes cultivés en France, ainsi que la Belgique et les Pays-Bas pour certains légumes et produits carnés. Le Val-d'Oise dispose d'axes le reliant au nord-est de la France (A1, A3 et A86) ainsi qu'au nord-ouest (A15, A86) permettant une meilleure accessibilité des approvisionnements. Des infrastructures routières pénétrant efficacement dans Paris sont également déjà existantes sur ce territoire.

Les deux localisations, Rungis et l'est du Val-d'Oise, seront complémentaires. Naturellement, l'existence d'installations au nord et au sud de l'Île-de-France permettra aux acheteurs d'accéder plus facilement aux produits alimentaires frais. C'est ainsi qu'il a été estimé que l'implantation d'une deuxième plateforme entraînera une **baisse de 10 % des émissions liées aux transports de marchandises alimentaires.**

La crise sanitaire a en outre démontré que le **MIN était résilient**, notamment grâce à sa bonne gestion. Pour maintenir cette capacité de résilience dans la durée, il importe de disposer d'un site complémentaire à Rungis.

1.5 UNE PROGRAMMATION DÉVELOPPÉE AUTOUR DE 4 AXES

Afin de répondre aux défis alimentaires de demain, le projet Agoralim développera une **programmation riche et transversale, structurée autour de 4 axes** :

- **La production agricole**, pour accompagner la transition agricole ;
- **Les activités de transformation**, pour valoriser la production agricole ;
- **Les activités de distribution**, pour optimiser les schémas logistiques ;
- **Les activités de formation, d'innovation et de sensibilisation au bien-manger**, afin de contribuer au développement territorial.



Grâce à cette programmation ambitieuse, Agoralim aura un **effet levier sur le développement territorial**, correspondant aux attentes du territoire.

En effet, les Collectivités territoriales et les acteurs économiques du Val-d'Oise affirment une forte volonté de développer les filières agricoles et alimentaires. Agoralim impulsera l'émergence d'une nouvelle filière économique et créera plusieurs milliers d'emplois, apportant une véritable **dynamique de développement**. Ce projet est nécessaire pour ce département qui souffre de difficultés socio-économiques (selon les données de l'INSEE, le taux de chômage chez les jeunes dépasse 30 % dans certains quartiers défavorisés du Val-d'Oise) et qui a besoin d'un nouvel élan après l'abandon d'EuropaCity.

Cette programmation ne sera pas portée seule par la SEMMARIS, et certains programmes devront être portés par l'État, les Collectivités territoriales ou des opérateurs économiques. La SEMMARIS portera les activités relevant de son savoir-faire et de son métier historique dans le cadre de sa mission de service public alimentaire, tandis que les activités de développement de l'écosystème devront être portées par des acteurs publics et privés.

Chacun des éléments de cette programmation ambitieuse devra faire l'objet d'un **montage spécifique** :

⊙ **LES ACTIVITÉS DE LA SEMMARIS - SERVICE PUBLIC ALIMENTAIRE DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL**

- Carreau des producteurs ;
- Bâtiments de logistique et de distribution ;
- Tertiaire, commerces et services ;
- Formation et innovation ;
- *Marketplace, etc.*

⊙ **LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME**

- Les **développements liés à la production et à la valorisation des produits agricoles** (espaces agricoles, unités de transformation, services destinés aux agriculteurs...) devront faire l'objet d'un **montage approprié impliquant les différents acteurs** : Ministère de l'agriculture, Région Île-de-France, Département du Val-d'Oise, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, Chambre d'agriculture Île-de-France, SAFER, etc.
- Les **équipements orientés vers la formation** devront être portés par les Ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture avec l'appui des Collectivités territoriales et des chambres consulaires. Le projet de Pôle Est promu par le Rectorat de Versailles, CY et la DRIAAF constituera un point essentiel de ce volet.
- Les activités de recherche seront portées par les Ministères, et des acteurs privés, etc.
- La relocalisation de services centraux sera pilotée par les services de l'État.
- Les **équipements destinés au grand public** sont des sujets innovants et nécessiteront donc un **montage partenarial spécifique** associant des institutions publiques et des partenaires privés.

Sur ces différentes thématiques, l'implication de la SEMMARIS et de son Président visera à faciliter l'émergence des projets, à prendre en charge différentes briques constitutives d'un projet d'ensemble et à permettre de donner une **cohérence dans le déploiement d'un écosystème global**.

1.6 LA SEMMARIS, SEUL ACTEUR À POUVOIR PORTER LE PROJET AGORALIM

Les **marchés d'intérêt national (MIN)**, tels qu'ils sont définis par le Code du commerce, sont « des services publics de gestion de marchés offrant à des grossistes et à des producteurs des services de gestion collective adaptés aux caractéristiques de certains produits agricoles et alimentaires. Ils répondent à des objectifs d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire ».

La région parisienne a la chance de disposer d'un tel service public, qui assure son approvisionnement en produits frais. Sous l'impulsion de son autorité organisatrice, la SEMMARIS, le Marché de Rungis s'est hissé en 50 ans au rang de **plus grand marché de gros en produits frais au monde** et constitue une place incontournable. Le Marché de Rungis est aujourd'hui le seul service public alimentaire de ce type dont la société organisatrice est aussi en partie contrôlée par l'État, signe de son importance stratégique pour le pays et pour la souveraineté alimentaire.

La SEMMARIS a développé une **expertise unique dans la gestion de MIN en France et de marchés à l'international**, qui lui donne toute capacité pour réaliser le projet Agoralim, dans la **continuité de la mission d'intérêt général que l'État lui a confiée pour la gestion du Marché de Rungis jusqu'en 2049.**

⊙ EN 50 ANS, LA SEMMARIS A DÉVELOPPÉ UN SAVOIR-FAIRE UNIQUE DANS LA GESTION DE MIN, RECONNU EN FRANCE COMME À L'INTERNATIONAL

Le développement et la bonne gestion de marchés de gros nécessitent une **expertise spécifique**, en raison des particularités de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement logistique. En effet, l'autorité organisatrice doit proposer des **espaces adaptés aux spécificités de la distribution de produits alimentaires frais**, développer un **environnement propice au commerce, faciliter les transactions et leur transparence**, assurer la **sécurité du site** mais également son **attractivité** et son **adaptation** aux enjeux sociaux et environnementaux. La SEMMARIS adapte en outre constamment les services et les espaces proposés aux professionnels afin de répondre aux évolutions des filières. Il s'agit de la mutabilité du service public ! Différents exemples en France et à l'international montrent que cette bonne gestion est une **condition incontournable** à la survie et au développement d'un marché de gros.

⊙ PRIVILÉGIER L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AU CENTRE DE LA MISSION DE LA SEMMARIS

On l'a vu, les marchés d'intérêt national répondent notamment à des **objectifs de sécurité alimentaire** (en termes sanitaire et d'approvisionnement). En cela, la mission que l'État a confiée à la SEMMARIS, de façon exclusive jusqu'en 2049, est une **mission de service public pour organiser l'approvisionnement alimentaire de la région parisienne.**

La crise sanitaire a démontré avec une grande acuité l'importance de cette mission. Le Marché a été en mesure **d'assurer la continuité de l'approvisionnement alimentaire de façon fiable et régulière**, comme l'a rappelé la Cour des comptes dans son rapport sur la gestion de la crise sanitaire.

La SEMMARIS prend ainsi en compte les **enjeux d'intérêt général**, par exemple dans le cadre de sa **politique tarifaire** ou ses **actions en faveur de l'emploi**. Lors de la crise sanitaire, la SEMMARIS a fortement soutenu les entreprises à travers des exemptions de loyers dans les secteurs les plus touchés. L'objectif était d'éviter des faillites d'entreprises qui auraient pu fragiliser l'écosystème du Marché, et mettre à mal la sécurité alimentaire.

🕒 DÉVELOPPER LE PROJET AGORALIM DANS LA CONTINUITÉ DU MARCHÉ DE RUNGIS

Le projet Agoralim est **nécessaire à la poursuite de la mission de service public de la SEMMARIS**, afin d'assurer l'approvisionnement alimentaire face à la croissance démographique, l'évolution des besoins alimentaires et la congestion routière. Si la SEMMARIS ne le fait pas, il n'est pas du tout assuré que l'avance qu'elle détient, s'agissant de la diversité des produits frais, des débouchés agricoles et de la qualité, soit stabilisée. La Commission européenne vient d'ailleurs de reconnaître le rôle des marchés de gros dans la promotion de régimes alimentaires sains, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le maintien d'une saine concurrence entre les acteurs.

En outre, le projet Agoralim devra être **développé en complémentarité avec le site de Rungis** afin de poursuivre le développement d'un écosystème alimentaire solide et éviter de fragiliser les opérateurs historiques implantés à Rungis.

La SEMMARIS a les moyens d'y arriver en s'appuyant sur sa **connaissance des opérateurs** pour créer cette complémentarité entre les deux plateformes et mutualiser les outils. Il est important que le même opérateur gère l'ensemble des plateformes, à l'image d'ADP qui gère les aéroports Roissy-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly en Île-de-France.

🕒 OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Il ne fait pas de doute que des **espaces supplémentaires dédiés à la distribution de produits alimentaires sont nécessaires** dans le nord de l'Île-de-France qui est aujourd'hui mal desservi depuis Rungis. En l'absence du projet Agoralim, des espaces seront développés pour répondre aux besoins additionnels. Ces espaces seront développés par une multiplicité d'acteurs différents sans aucun contrôle effectif de l'État.

Grâce à Agoralim, la puissance publique pourra continuer à **superviser la sécurité alimentaire et à orienter l'aménagement du territoire**. En concentrant les acteurs sur des sites précis, les synergies sont favorisées et les bénéfices en termes de création de valeur et d'emplois sont démultipliés.

SECTION 2



L'APPEL À IDÉES, UN OUTIL DE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



SECTION 2

L'APPEL À IDÉES, UN OUTIL DE DIALOGUE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Agoralim est un **projet structurant pour le territoire. Il est donc indispensable de le réaliser dans une véritable logique de co-construction** afin de répondre, de manière aussi adaptée que possible, aux enjeux majeurs qui se posent aujourd'hui en matière d'alimentation : qualité des aliments, sécurité d'approvisionnement alimentaire, logistique vertueuse, contribution à une meilleure éducation aux bienfaits d'une meilleure alimentation...

Cette exigence de concertation constitue une dimension essentielle dans la démarche de définition et de construction du projet.

Elle a été rappelée par le Premier ministre lors de son intervention du 7 mai dernier à Gonesse et elle s'est traduite notamment par la **mise en place d'un appel à idées** qui s'est achevé au second semestre 2021.

Au-delà de l'appel à idées, **de très nombreux échanges sont menés avec l'ensemble des parties prenantes** et se poursuivront, sous des formes diversifiées et au-delà des concertations réglementaires, tout au long de la mise en œuvre du projet. La liste des acteurs rencontrés est présentée en annexe 2.

L'appel à idées était ouvert à tous : collectivités, acteurs économiques, associations, particuliers, monde associatif, etc. Il avait pour objectifs de **faire émerger des idées innovantes permettant d'enrichir la programmation du projet et d'identifier les dynamiques territoriales**. L'appel à idées a été structuré autour de 5 grands thèmes du projet Agoralim :



**Agriculture
et agro-alimentaire**



**Logistique de proximité
et durable**



**Emploi
et formation**



Bien-manger

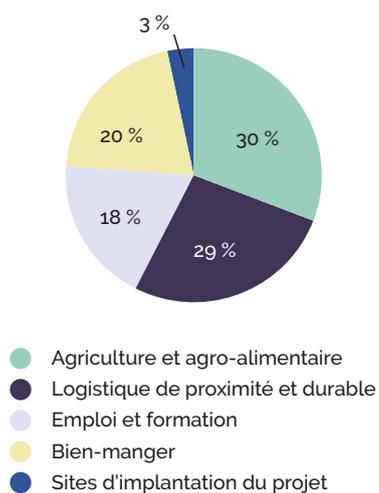


**Sites d'implantation
du projet**

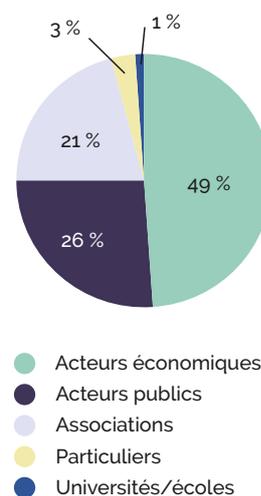
2.1 DE NOMBREUSES CONTRIBUTIONS QUI MONTRENT L'INTÉRÊT DES ACTEURS POUR LE PROJET ET ONT ENRICHIS SA DÉFINITION

Avec 234 contributions, l'appel à idées a montré l'intérêt que portent les acteurs du territoire, les entreprises, les grossistes de Rungis, et les associations au projet Agoralim.

CONTRIBUTIONS REÇUES PAR THÈME



TYPES DE CONTRIBUTEURS



Les contributions ont permis de **confirmer la pertinence de nombreux éléments de programme, d'enrichir le « cahier des charges »** du projet, de faire ressortir des **éléments indispensables** au projet, de **sonder les attentes** du territoire. **Elles ont alimenté la définition du projet Agoralim tel que présenté dans ce rapport.**

Les acteurs économiques ont été, de loin, les plus prompts à faire part de leurs propositions, avec 114 contributions tous thèmes confondus, soit près de la moitié du total. Les acteurs publics et les associations ont respectivement été à l'origine de 62 et 49 contributions.

Un **comité d'experts** a été mis en place afin d'accompagner la SEMMARIS dans la sélection des propositions lauréates de l'appel à idées. Présidé par M. Jacques Attali, il était constitué d'une vingtaine de personnalités d'horizons divers (liste en annexe 3).

Les travaux menés avec le comité d'experts ont abouti à la **sélection de 10 idées lauréates et 16 mentions spéciales** (liste en annexe 4), que les experts ont souhaité mettre en avant compte tenu de leur intérêt potentiel pour le projet Agoralim. La liste de toutes les contributions reçues est présentée en annexe 5.

2.2 LES APPORTS DE L'APPEL À IDÉES POUR LE PROJET AGORALIM

L'appel à idées a donné lieu à l'expression de **très nombreuses propositions**. Celles-ci ont permis de **croiser les points de vue** autour du projet Agoralim, mais également de **l'enrichir**.

Près d'une dizaine d'opérateurs du Marché de Rungis ont contribué à l'appel à idées et ont manifesté des marques d'intérêt pour s'implanter sur les sites du projet Agoralim. C'est notamment le cas du groupe Agrial et de la société SIIM (importateur et producteur de fruits et légumes). Certains opérateurs de Rungis ont actuellement une proportion importante de clients détaillants qui sont localisés dans les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, les produits qu'ils commercialisent sont en provenance du Nord (Hauts-de-France, Grande-Bretagne, Pays-Bas, etc.). Leur implantation sur les sites Agoralim concourra à optimiser les flux logistiques.

2.2.1 AGORALIM, VITRINE DE LA TRANSITION AGRICOLE



Les contributions reçues confirment que le projet Agoralim a un rôle majeur à jouer dans la transition agricole. Les contributions portent notamment sur :

- La mise en place de **modes de culture innovants et à une grande échelle** : permaculture, aquaponie, hydroponie...
- Le développement d'une **filière d'élevage** sur le territoire d'Agoralim.
- La **mise en place de nouvelles modalités de gestion du foncier** pour les exploitations agricoles afin de développer davantage de « fermes maraîchères ». Il s'agit notamment d'instaurer des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) pour mettre à disposition, tant des agriculteurs en place que de nouveaux exploitants, des terres agricoles équipées de serre, d'irrigation et de locaux d'exploitation pour une production diversifiée en maraîchage.
- La **valorisation des invendus** grâce à une cuisine centrale solidaire sur un des futurs sites du projet Agoralim. Cette cuisine permettra la transformation de denrées, aujourd'hui jetées, en repas individuels. Pour valoriser les invendus, l'installation d'un pressoir anti-gaspi a également été citée.
- La **mise en œuvre d'outils de traçabilité et de transparence des informations** tout au long de la chaîne de production et de valorisation des produits : le numérique offrirait, de ce point de vue, de très nombreuses possibilités qu'Agoralim se doit d'intégrer dans son cahier des charges. Il s'agirait par exemple de développer une application permettant aux agriculteurs de générer des étiquetages sur l'origine des produits utilisés, le mode de production, etc.

Au-delà de nouvelles activités de production, les contributeurs proposent qu'Agoralim soit un **lieu de réflexion, de recherches, d'accueil et d'incubation d'entreprises innovantes autour des enjeux de production agricole.**

2.2.2 UNE LOGISTIQUE RÉSOLUMENT DÉCARBONÉE



Outre le Volet agricole, les contributions ont montré la nécessité de disposer d'une **logistique décarbonée** qui doit s'inscrire dans les principes de l'écologie industrielle et territoriale. Sur les aspects logistiques, il convient de noter :

- Une attente forte en matière d'intégration de **solutions de transports de marchandises vertueuses**, avec un recours à des modes de transports et de distribution innovants (vélo-cargos, espaces logistiques urbains, mutualisation de la ligne 17 pour le transport de marchandises, etc.).
- Le développement de modes de transports alternatifs à la route avec du fret ferroviaire et éventuellement du transport fluvial.
- La nécessité que ces sites logistiques fassent très largement appel aux **technologies numériques**, à la fois pour simplifier le fonctionnement des chaînes d'achat (commandes, facturation...) et pour organiser les flux physiques de marchandises sur les territoires du projet. Il s'agit par exemple de propositions de plateformes digitales permettant un suivi des livraisons, etc.
- Un besoin d'organiser les flux autour d'**établissements logistiques urbains livrés de nuit** associés à des modes de livraison doux pour le dernier kilomètre.
- Des idées autour de **nouvelles infrastructures logistiques** comme les *drives* fermiers : consignes où les agriculteurs peuvent déposer des produits locaux et de saison en fonction de leur production, et que les professionnels peuvent venir retirer.

2.2.3 UNE NÉCESSITÉ D'INSTAURER DES STRUCTURES DE FORMATION



En matière d'emploi et de formation, les contributions sont cohérentes avec les ambitions du projet, en mettant notamment l'accent sur la **nécessité de développer des filières de formation adaptées aux besoins des acteurs du projet Agoralim**.

L'accent a été mis sur :

- La nécessité de proposer à la fois des **offres et parcours de formation** concernant des **postes à faible qualification**, mais également des **parcours destinés aux chefs d'entreprise agricoles**, dont les besoins en formation sont tout aussi réels.
- **L'implantation des lieux de formation et d'incubation** avec la création de centres et de lieux de rencontres, d'un réseau de professionnels, ou encore le développement de laboratoires d'idées et de démonstrateurs.
- **Le développement de synergies** entre les formations et les emplois proposés sur le territoire : création d'un portail de l'emploi local.
- La nécessité de travailler sur **l'attractivité de certains métiers** pénalisés par une image dévalorisée comme le transport routier et de favoriser les parcours de populations actuellement très éloignées de l'emploi.

2.2.4 LA SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU BIEN-MANGER ET AU LIEN ENTRE ALIMENTATION ET SANTÉ



Sur ce sujet, les contributeurs convergent sur la nécessité absolue de trouver, sur le territoire du projet Agoralim, un **espace ouvert au public et dédié à la question du bien-manger**. Les avis sont variables quant à la dimension de cet espace, mais plusieurs acteurs majeurs (dont la ville de Gonesse) proposent un « Musée de l'agriculture ».

La sensibilisation au bien-manger va toutefois au-delà de ce « lieu » : d'autres actions – rattachées ou non à cet espace dédié – peuvent être envisagées, comme des **actions pédagogiques destinées aux publics jeunes en milieu scolaire**, des espaces et des actions ludiques, des ateliers de création culinaire, des moments de rencontres entre les producteurs et les consommateurs ou encore l'instauration d'un concours de cuisine intercommunal à destination des jeunes et fondé sur l'utilisation des produits bio et locaux d'Agoralim.



2.3 DES CONTRIBUTIONS COMPLÈTES ET STRUCTURANTES ÉMANANT DE PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

De **nombreuses institutions** (notamment la Région Île-de-France, le Département du Val-d'Oise, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, les villes de Gonesse et Goussainville, la Chambre d'agriculture et du Commerce et de l'Industrie, **la DRIAIF et le Rectorat de Versailles...** ont transmis des contributions très **complètes et transversales** en abordant les différentes dimensions du projet Agoralim. **Ces propositions apportent des éléments structurants et très enrichissants pour le projet.**

Ces institutions sont des **partenaires naturels et incontournables d'Agoralim** et une **contractualisation** doit être mise en place pour les phases de mise en œuvre du projet.

La Région Île-de-France déploie à travers ses politiques dans différents domaines (aménagement du territoire, formation, soutien à l'agriculture francilienne, etc.) des actions qui permettront d'appuyer et de renforcer le déploiement d'Agoralim.

La Région est donc un partenaire naturel d'Agoralim et a été étroitement associée aux phases de définition du projet.

En outre, des coopérations pourront être mises en place avec différents organismes qui lui sont rattachés et notamment l'Agence des Espaces Verts pour les questions relatives à la gestion du foncier agricole ainsi qu'IDF Investissements et Territoires qui pourra intervenir en tant qu'investisseur sur différentes composantes du projet.

Le Département du Val-d'Oise et la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France déploient de longue date sur le territoire des politiques et des projets utiles au développement d'Agoralim : actions en faveur de l'activité agricole, aménagement des réseaux routiers, politiques de formation, lutte contre la précarité alimentaire, d'aménagement des zones économiques, etc.

Ces collectivités sont donc des partenaires naturels d'Agoralim. Un travail partenarial a été enclenché dès 2020 sur différents sujets et notamment la recherche de sites d'implantation.

La contribution commune faite par le Département et la Communauté d'agglomération, dans le cadre de l'appel à idées, constitue un apport très complet et transversal à la définition d'Agoralim et permettra de structurer le partenariat à développer.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise, en proposant pas moins de 27 idées dans le cadre de l'appel à idées, montre clairement qu'elle est un partenaire incontournable d'Agoralim pour anticiper et démultiplier les impacts d'Agoralim sur l'économie du territoire.

Outre l'idée lauréate « Agora Waouh ! » d'un espace ludique et éducatif autour du bien-manger, la Chambre a formulé de nombreuses contributions sur les thématiques d'innovation, de formation, de services aux entreprises, d'économie agricole, de logistique propre, etc.

Ces différentes idées pourront être intégrées lors du déploiement d'Agoralim.

2.4 DES PISTES DE RÉFLEXION COMPLÉMENTAIRES ISSUES DES ÉCHANGES AVEC LES EXPERTS

Si les contributions reçues permettent de répondre à un certain nombre de problématiques (lutte contre le gaspillage, circuits courts, pédagogie, formation...), les experts se sont exprimés sur des **pistes de réflexions complémentaires** qui pourraient aider à la mise en œuvre du projet Agoralim. Parmi ces réflexions, il faut noter la nécessité de travailler sur les nouvelles tendances tournées vers un élevage et une agriculture moins intensifs. Sur le sujet « One Health », les experts ont émis des suggestions pour la mise en place de projets structurants en faveur de la santé globale (du sol, des animaux et des hommes). Un travail pourrait être mené à ce sujet avec l'INRAE, couplé à une réflexion sur les bénéfices d'Agoralim pour le consommateur.

Un travail avec les grandes fondations sur le sujet de la santé, qu'elles soient issues du monde industriel ou de l'assurance devra être également mené. Certaines fondations sont déjà engagées sur ces sujets et ont mis en place des expérimentations, avec par exemple la livraison de plateaux repas de qualité pour les personnes âgées dans le cadre de la lutte contre la dénutrition.

La démarche de concertation, notamment à travers l'appel à idées, a été essentielle pour définir le projet Agoralim. Les nombreuses contributions reçues ont confirmé la pertinence d'Agoralim et de ses axes de développement. Elles ont permis d'enrichir la programmation présentée dans ce rapport, et d'identifier des partenaires potentiels du projet.

Le contenu des différents pôles d'Agoralim tels que définis ci-dessous est ainsi le fruit des réflexions croisées de la SEMMARIS, des différents contributeurs à l'appel à idées et des acteurs rencontrés. Cette co-construction se poursuivra dans les prochaines étapes du projet.

SECTION 3



LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION AGRICOLE : FAIRE DU TRIANGLE DE GONESSE UN MODÈLE DE TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION ET UNE AGRICULTURE DURABLES



SECTION 3

LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION AGRICOLE : FAIRE DU TRIANGLE DE GONESSE UN MODÈLE DE TRANSITION VERS UNE ALIMENTATION ET UNE AGRICULTURE DURABLES

3.1 AGORALIM, EN COHÉRENCE AVEC LE FORT ENGAGEMENT DE L'ÉTAT FACE AUX DÉFIS DU MONDE AGRICOLE

Le secteur agricole est une source de croissance pour l'économie française : avec 27 millions d'hectares, plus de la moitié du territoire est composé de surfaces agricoles. Près de 390 000 exploitations françaises produisent 18 % de la production agricole européenne, ce qui fait de la France le premier pays producteur de l'Union européenne.

390 000

**exploitations françaises produisent
18 % de la production agricole
européenne**

C'est également une force pour contribuer à la sécurité et à la **souveraineté alimentaire du pays**.

Le Président Emmanuel Macron a ainsi rappelé l'importance stratégique de ce secteur durant la crise du Covid-19 en soulignant le 20 mars 2020 que « déléguer notre alimentation (...) est une folie ».

La mobilisation de l'État est importante non seulement pour maintenir les forces de l'agriculture française, mais également répondre aux nombreux défis auxquels elle est confrontée :

- **Le renouvellement des générations d'agriculteurs.** D'ici à 10 ans, près de la moitié d'entre eux partira à la retraite. Il existe un réel enjeu pour faciliter la transmission des exploitations, l'implantation de nouveaux agriculteurs, et améliorer l'attractivité des métiers agricoles.
- **Le niveau de rémunération des agriculteurs.** Permettre un revenu satisfaisant est essentiel, en particulier pour assurer le renouvellement des générations.
- **L'adaptation au changement climatique.** De nombreux aléas (sécheresse, épisodes de gel, grêle, etc.) nécessitent d'adapter les productions et méthodes de culture afin de rendre les exploitations plus résilientes et favoriser leur capacité à séquestrer du carbone.
- **Les évolutions des habitudes de consommation,** avec des consommateurs de plus en plus sensibles à l'environnement et à la demande de produits biologiques et locaux.

Afin de relever ces défis, différentes mesures ont été mises en place au niveau national : les lois EGalim (2018) et EGalim 2 (2021), la loi Climat et Résilience (2021), le Plan d'action Climat (2020) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ou encore le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN). **Les mesures concernent l'ensemble de la chaîne alimentaire** : de l'amont avec la rémunération et les pratiques agricoles, à l'aval avec des objectifs concernant la nature des produits alimentaires en restauration collective.

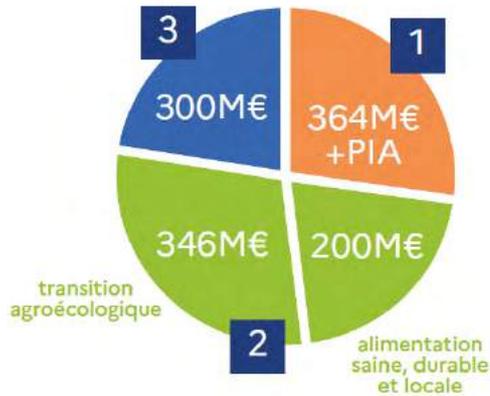
Plusieurs dispositifs d'accompagnement financier ont ainsi été ciblés sur les projets agricoles ou agro-alimentaires dans le cadre des derniers plans nationaux d'investissements, qu'il s'agisse du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4), de France Relance ou de France 2030. Les soutiens portent sur les projets concourant à la troisième révolution agricole et de l'alimentation, la souveraineté alimentaire et l'accélération de la transition agro-écologique. Plusieurs dizaines de lauréats ont déjà pu en bénéficier.

Le projet Agoralim contribuera à répondre aux défis de l'agriculture française, en liaison avec les dispositifs mis en œuvre par l'État. Il pourra accueillir certains des projets innovants aidés par l'État et jouer un rôle de catalyseur pour favoriser l'émergence de nouveaux projets, rapprochant ces solutions d'un bassin de population important. Agoralim pourra ainsi constituer une **vitrine de la transition agricole et alimentaire**, disposant d'une excellente visibilité au niveau national et international.

Illustration 2 Les trois priorités en matière agricole et alimentaire du plan France Relance

3 priorités

- 1 Reconquérir notre souveraineté alimentaire**
- 2 Accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français**
- 3 Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique**



Source : France Relance

3.2 DES ENJEUX D'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE DANS LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France, première région urbaine de France, est également une grande région agricole et rurale : elle est composée de près de 80 % d'espaces ruraux, avec 49 % d'espaces agricoles et 23 % d'espaces boisés. Elle fait également **face aux défis du secteur agricole**, et l'importance de son bassin de consommation lui donne un **rôle clé dans le renforcement de la souveraineté alimentaire nationale**.

Illustration 3 L'Île-de-France, une grande terre agricole et fertile



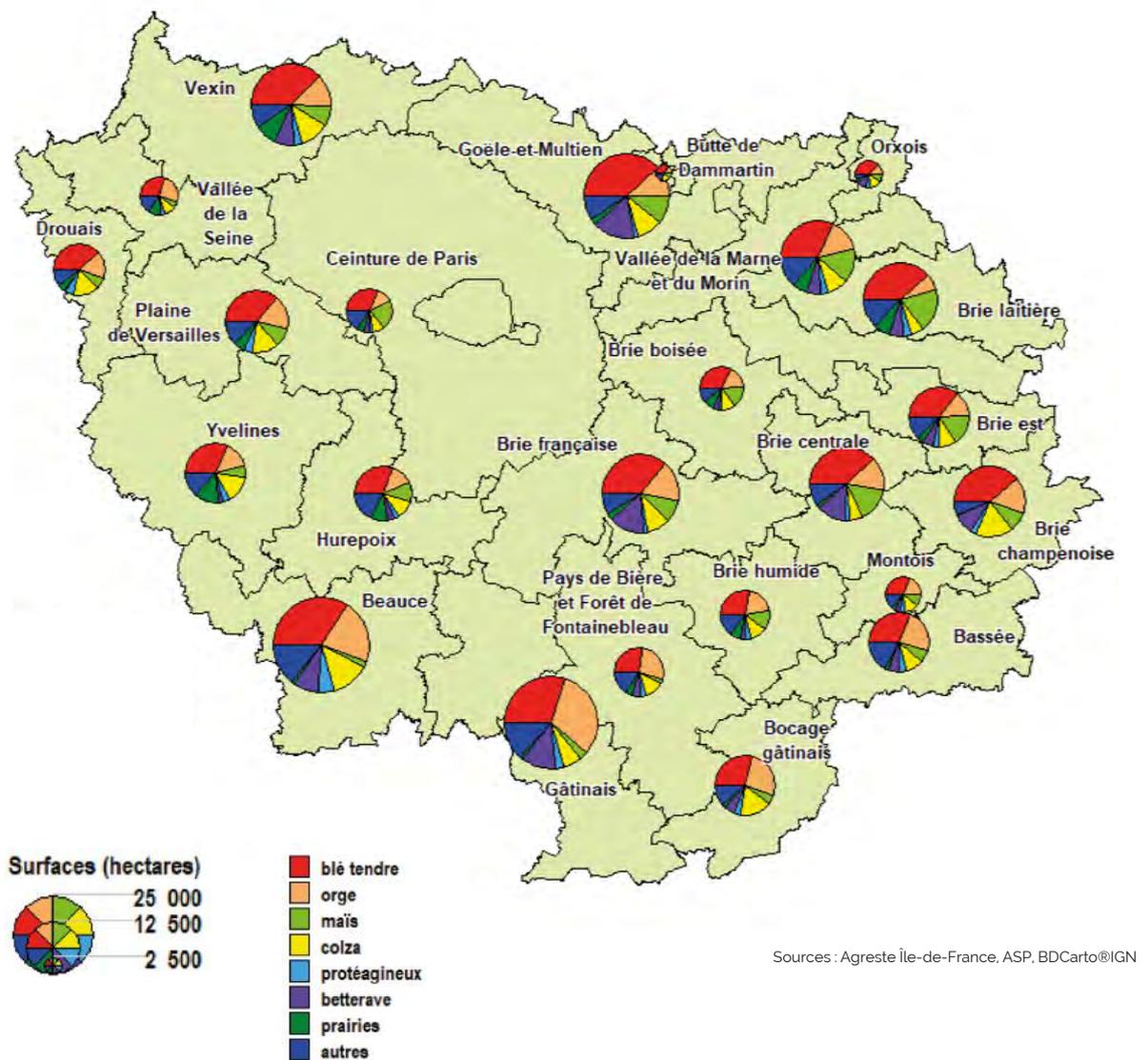
Source : iledefrance-terredessaveurs.fr

La région est notamment identifiée par ses plateaux de grandes cultures, dont les rendements sont parmi les meilleurs de France. Le blé constitue ainsi la céréale phare de la région et pousse sur les deux tiers de la surface agricole francilienne, suivi par l'orge et le colza. Un large réseau d'activités de première et seconde transformation s'est construit avec une vingtaine de moulins produisant plus de 15 % du tonnage national de farine⁽¹⁾.

En revanche, la place des fruits et légumes est très faible dans la production francilienne : ils ne représentent qu'1 % des quelques 560 000 hectares de la surface agricole utile (SAU) régionale⁽²⁾. Même si quelques productions sont caractéristiques telles que le cresson, la laitue, le persil et l'oignon blanc, les assolements demeurent globalement peu diversifiés. La région possède également peu de capacités de transformation pour transformer le lait, la viande, ainsi que les fruits et légumes.

La carte des assolements ci-dessous illustre ces caractéristiques agricoles, au niveau de la région.

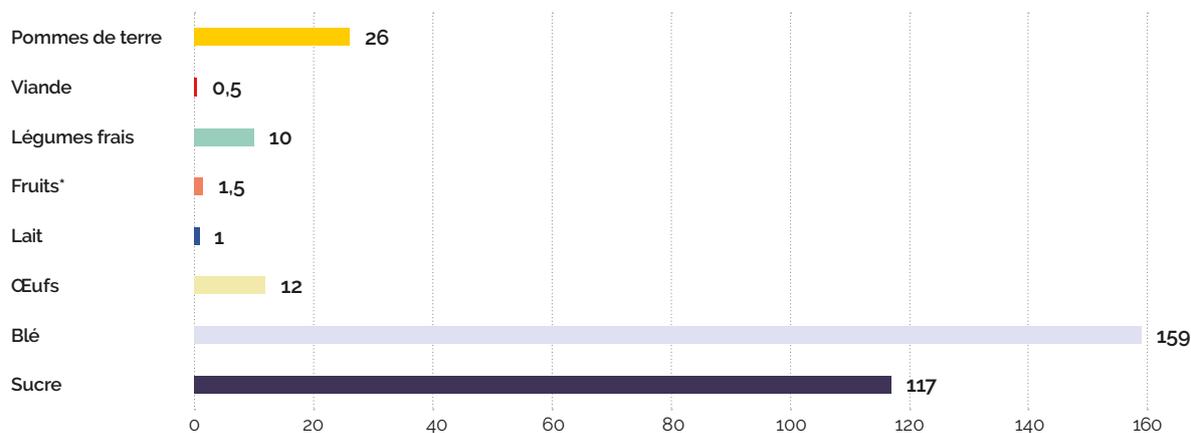
Illustration 4 Assolements par région agricole en Île-de-France en 2020



(1) Région Île-de-France, Dossier de presse sur l'agriculture en Île-de-France 2020, <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/66851/437875/file/Dossier%20presse%20agriculture%20version%20d%C3%Agfinitive.pdf>
 (2) Recensement agricole 2020 (données provisoires), DRIAAF, <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Recensement-agricole-2020-1ers>

Ainsi, la Région Île-de-France, en dépit de sa forte dimension agricole, nécessite des **flux entrants de produits agricoles importants pour nourrir les 12 millions de Franciliens. L'autonomie alimentaire de la région est en effet faible, estimée à 2,5 %**. Elle est de moins de 1 % pour la viande et les produits laitiers, et de moins de 10 % pour les légumes⁽¹⁾.

Illustration 5 Autonomie alimentaire Île-de-France (en %)



L'autonomie alimentaire de l'Île-de-France en pommes de terre est de 26 %.

*hors pommes (166 %)

Source : Terre de Liens Île-de-France

Il existe donc un réel enjeu à **renforcer la résilience alimentaire francilienne à travers l'implantation de cultures maraîchères et d'élevage**, afin de contribuer à la souveraineté alimentaire nationale et réduire la dépendance aux productions éloignées. Cet enjeu est **renforcé par l'accroissement démographique** de la région, qui entraîne des besoins supplémentaires en produits alimentaires, ainsi que par la demande des consommateurs pour des produits locaux.

Dans ce cadre, l'accompagnement de la transition agricole devra répondre à plusieurs enjeux :

- **Accroître la résilience des exploitations de grandes cultures face aux aléas sanitaires et climatiques**, grâce notamment à la diversification des cultures.
- **Diminuer les impacts de l'agriculture sur le paysage et l'environnement**, en lien avec les principes et apports de l'agro-écologie (plantations de haies, parcelles plus petites, rotation des cultures, etc.).
- **Former une main-d'œuvre agricole qualifiée** pour accompagner la transition agro-écologique, qui nécessite un nombre d'emplois plus important.
- **Diversifier et renforcer l'approvisionnement alimentaire francilien de proximité**, dans un contexte de croissance démographique et d'évolution des habitudes de consommation.
- **Réimplanter au sein de la région des capacités de transformation** : légumeries, sites de transformation viticoles, brasseries, etc.
- **Apporter des réponses concrètes aux difficultés que rencontrent les exploitants dans des zones périurbaines** (conflits d'usage, nuisances mal perçues, vols, etc.).

(1) IAU, Les filières courtes de proximité au sein du système alimentaire francilien, 2015, https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1222/fascicule2_Les_filières_courtes.pdf

Les objectifs nationaux ont été déclinés à l'échelle régionale et locale, afin de répondre aux enjeux de souveraineté et de qualité environnementale. Ainsi, la Région Île-de-France a adopté un Pacte agricole pour la période 2018-2030, complété par un Plan d'avenir pour l'élevage francilien (2021) et un Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire (2021).

De nombreuses Collectivités territoriales s'inscrivent dans ces dynamiques, grâce aux dispositifs mis en œuvre par l'État. Elles s'appuient sur le levier de la commande publique pour la restauration collective dont elles ont la maîtrise, ou sur la mise en place de programmes alimentaires territoriaux (PAT). C'est notamment le cas de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) et de son PAT, labellisé au printemps 2021.

3.3 AGORALIM, UNE VITRINE DE LA PRODUCTION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux du secteur agricole, **il est nécessaire de reconnecter l'amont agricole avec l'aval, en agissant sur l'ensemble de la chaîne : production, transformation, distribution**. Cela peut se traduire par :

- Un **rapprochement géographique** des zones de production avec les fonctions de distribution et de transformation.
- La **création de chaînes logistiques plus courtes**, permettant un rapprochement fonctionnel entre la production, la transformation et la distribution.

Ces rapprochements doivent permettre de **créer de la valeur pour les agriculteurs** et **d'améliorer la traçabilité et l'information** auprès des consommateurs.

C'est pour cette raison que le projet Agoralim intégrera un « volet production agricole » permettant de rapprocher la production des bassins de consommation, mais aussi de constituer un démonstrateur de la capacité des systèmes de production à évoluer et des retombées positives d'un point de vue social et économique. L'ambition de ce volet est **d'accompagner la transition agricole et notamment la diversification des cultures sur la partie sud du Triangle de Gonesse et aux alentours**. Les productions pourront ensuite être valorisées sur les sites de transformation et de distribution d'Agoralim, qui seront déployés à proximité. Ces productions seront également valorisées par le biais d'autres circuits de distribution.

Le Volet agricole a vocation à essaimer d'autres expérimentations en Île-de-France sur la base de l'expérience et du succès de la transition agricole sur la partie sud du Triangle.

Le Volet agricole envisagé sur près de 100 hectares ne répondra pas à l'ensemble des besoins alimentaires franciliens, mais constituera un démonstrateur de la mutation de l'économie agricole régionale. Il concourra ainsi à répondre aux objectifs de reterritorialisation de la production agricole.

100 ha
pour le Volet agricole

3.3.1. LES PRINCIPES DU VOLET AGRICOLE SUR LA PARTIE SUD DU TRIANGLE DE GONESSE ET ALENTOURS

Le Volet agricole d'Agoralim désigne à la fois **une démarche et un espace** sur lequel il se déploiera. Il œuvrera à la transformation du sud du Triangle et éventuellement d'autres terrains alentour en une zone de maraîchage, d'horticulture, et si possible d'élevage, selon les **principes de l'agro-écologie** ; tout en permettant **la distribution et la consommation des productions à proximité**.

Le Volet agricole regroupera ainsi à terme une **mosaïque d'espaces agricoles** (maraîchage, fruitiers, élevage, légumes de pleins champs, céréales, légumineuses, vignes, etc.) rassemblant les **exploitants actuels, les nouveaux porteurs de projets et favorisant des projets collectifs**. Il pourra également intégrer un **espace d'incubation d'exploitation agricole ou d'expérimentation agricole** permettant à de nouveaux agriculteurs de tester leur activité avant de s'implanter définitivement. Pour accompagner les agriculteurs dans

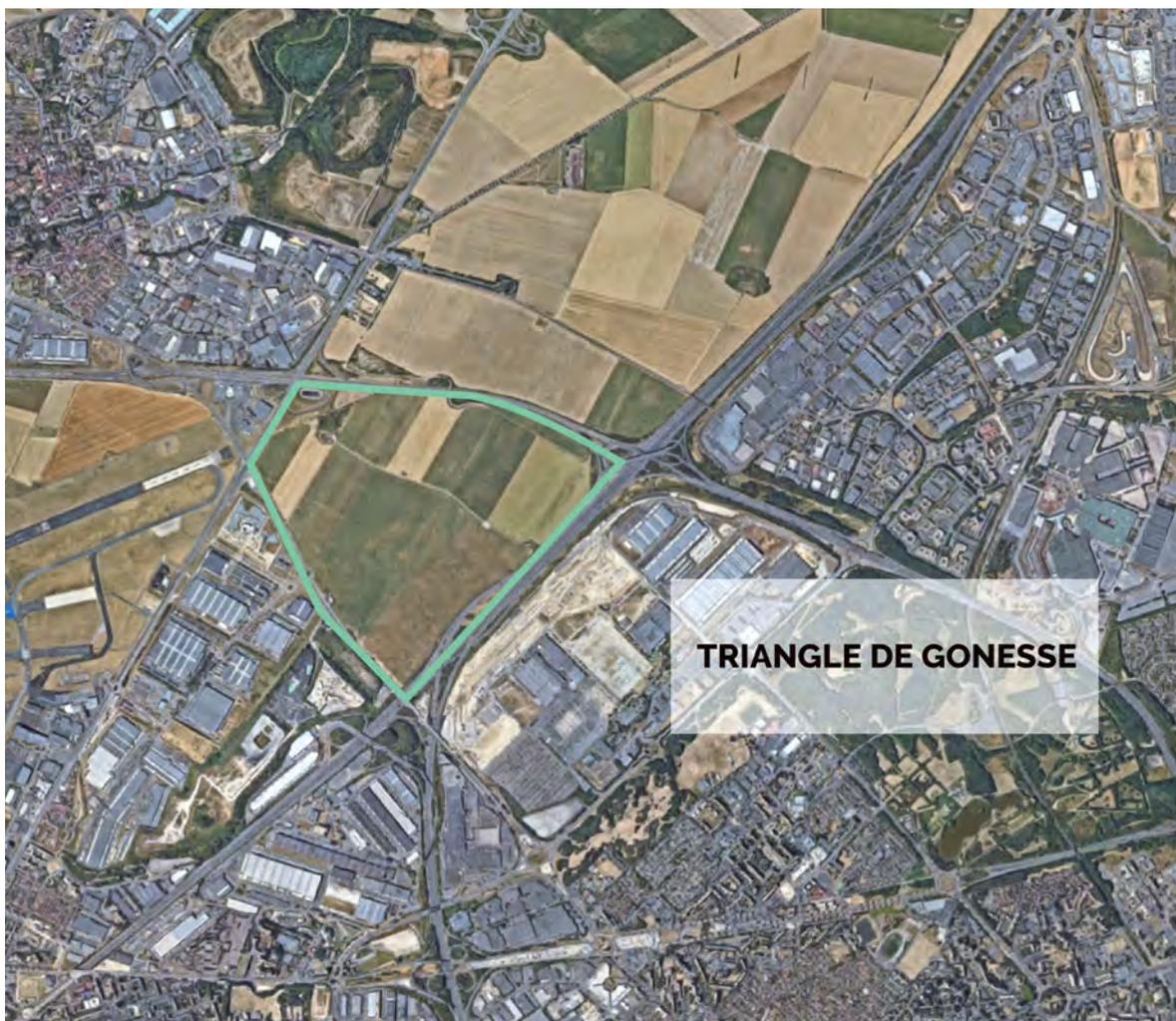
leur transition, **différents outils pourront être mobilisés** : baux environnementaux imposant des pratiques plus respectueuses de l'environnement aux agriculteurs, certification à Haute Valeur Environnementale et certification bio.

Le choix des productions à chaque parcelle et la répartition seront optimisés en tenant compte des qualités agronomiques, de l'exposition de la parcelle, de la praticité et des qualités paysagères. Il s'agit de créer un véritable **paysage agricole**, intégrant harmonieusement des haies, tunnels pour les cultures, chemins et routes qui permettent un accès facile toute l'année.

Afin de créer une véritable dynamique pour porter ce projet agricole, il est nécessaire de créer une **structure partenariale chargée de l'acquisition du foncier, de sa gestion et de l'animation de l'espace**. La SEMMARIS pourra être associée à cette structure. Ce travail visera à développer des projets communs, à l'échelle de la plaine : dynamiques de production, espaces de commercialisation, transformation et logistique. La gouvernance de cette structure devra être définie avec l'État (en particulier la Préfecture et la DRIAAF) et associer la Chambre d'agriculture, les Collectivités territoriales et les associations intéressées.

Ainsi, le Volet agricole d'Agoralim sur le Triangle de Gonesse a vocation à devenir une **vitrine de la transition agricole et agro-écologique**. Il devra **essaimer sur le territoire alentour, afin d'accompagner les agriculteurs du Val-d'Oise et des départements voisins dans une dynamique globale** autour de l'agro-écologie, et atteindre des équilibres d'attractivité et de rentabilité économique.

Illustration 6 Partie sud du Triangle de Gonesse



3.3.2 DES OUTILS PERMETTANT DE SÉCURISER LES DÉBOUCHÉS ET VALORISER LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE

Afin d'encourager les agriculteurs à une diversification de leurs productions, il est **nécessaire de leur offrir des outils attractifs pour sécuriser leurs débouchés et valoriser leur production**. La réussite du Volet agricole implique donc d'innover sur les **modalités de contractualisation, valorisation et distribution** de la production locale.

Ainsi, **le Volet agricole intégrera un écosystème complet**, permettant aux agriculteurs de valoriser leurs produits à travers **différents débouchés** :

- Un **Carreau des producteurs d'environ 5 000 m²**, espace de vente et de logistique dédié aux agriculteurs locaux. Il leur permettra de vendre directement leur production en B2B, et intégrera une zone de logistique et de préparation de commande. Des services logistiques de type *drive*, ramasse ou bourse de fret pour les chaînes logistiques courtes leur seront également proposés.
- **L'Agora, un espace de mise en relation des producteurs et des acheteurs potentiels** : coopératives, collectivités pour la restauration collective, grossistes, transformateurs, etc. L'Agora sera un espace de rencontres, d'échanges et de coopération économique. Les porteurs de projet agricole, les producteurs, les grossistes pourront échanger et créer des liens. Cette Agora sera sur le Carreau des producteurs et devra être animée en partenariat avec les Collectivités territoriales, dans le cadre notamment de Projets Alimentaires Territoriaux.

En facilitant le dialogue entre producteurs et acheteurs, l'Agora permettra aux **producteurs d'être en contact régulier avec les distributeurs de produits alimentaires, et donnera aux distributeurs une visibilité sur les productions locales**. L'Agora favorisera ainsi la contractualisation entre l'amont et l'aval. Outre les animations qui seront développées sur le Carreau des producteurs, l'Agora pourra également donner lieu au développement d'un site digital qui sera un outil de dialogue entre les acteurs.

Cet écosystème sera complété par les autres composantes du volet Agoralim, qui intégreront des activités de transformation et distribution à proximité. Des outils de transformation seront spécifiquement dédiés à la valorisation de la production locale : lavage, calibrage, découpe, conditionnement, conserverie, sur tous types de produits (légumes, fruits, voire céréales et œufs).



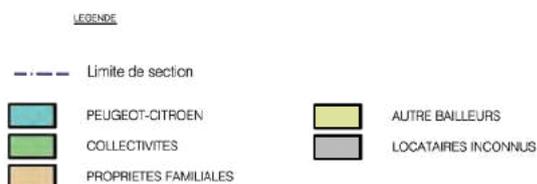
3.3.3 LA PARTIE SUD DU TRIANGLE DE GONESSE, UN FONCIER AGRICOLE COMPLEXE

Le Volet agricole se déploiera sur une centaine d'hectares, principalement sur la **partie sud du Triangle de Gonesse**. Aujourd'hui plaine céréalière, il s'agit d'une **zone symbolique pour développer ce projet, en raison des enjeux de préservation des terres agricoles**.

Le développement agricole de cette zone contribuera à éviter l'artificialisation des sols et à relocaliser des fonctions agricoles à proximité des zones urbaines.

Cette zone se caractérise cependant par la complexité de la propriété et de l'exploitation du foncier. On y dénombre plus de 130 propriétaires différents, ainsi qu'une douzaine d'exploitants agricoles. **La part des exploitants-propriétaires est faible**, et ceux-ci ne cultivent pas nécessairement les terres qu'ils possèdent. En effet, **aucun remembrement des parcelles n'ayant été opéré depuis 1960**, des échanges multilatéraux de terres ont eu lieu pour regrouper en îlot les surfaces exploitées par un même agriculteur. **Ces échanges ont été plus ou moins formalisés.**

Illustration 7 État de la propriété sur la partie sud du Triangle de Gonesse



Source : étude réalisée par J. Battestini pour la SEMMARIS, 2021

Illustration 8 **État des droits agricoles**



LEGENDE

Limite de section	ETAT - COLLECTIVITES	EARL FLOQUET	PROIX, Jacques
PEUGEOT-CITROEN	EARL BARON	EARL FREMIN	PLET Dominique
EARL BARON	SCA BOISSEAU	SFA GIGOT	Autres
SCA BOISSEAU	SCA GRISSET	EARL LA CROIX FEULAGE	
SCA DU THILLAY			

Source : étude réalisée par J. Battestini pour la SEMMARIS, 2021

Par ailleurs, différents projets d'aménagements ont été envisagés sur ce foncier ou à proximité. Dans le cadre de la création de la ZAC du Triangle de Gonesse, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France a acquis pour le compte de Grand Paris Aménagement des terrains sur la partie sud du Triangle. Le foncier est maîtrisé à hauteur de 10 % par des acteurs publics ou leurs établissements (EPFIF, GPA, personnes publiques). Suite à l'abandon du projet EuropaCity, la ZAC est en cours de redéfinition.

Ainsi, les exploitants actuels ont peu de visibilité sur la pérennité des surfaces qu'ils cultivent et leur fonctionnalité (risque d'enclavement accru par l'urbanisation), en raison des projets d'aménagements envisagés à proximité. Ils ont donc peu investi dans des infrastructures agricoles ou des projets de diversification et conversion en bio.

Plus qu'ailleurs, **les agriculteurs du Triangle de Gonesse ont besoin d'un accompagnement fort de l'État et de gages sur le retour sur investissement pour s'engager dans une dynamique de transition.** La SEMMARIS sera un acteur important pour créer cette dynamique, en accompagnant la contractualisation entre distributeurs et producteurs.

3.4 UNE MISE EN ŒUVRE NÉCESSAIREMENT PARTENARIALE DU VOLET AGRICOLE

La mise en œuvre du Volet agricole d'Agoralim devra nécessairement être menée de **façon partenariale**, et avant tout avec les **agriculteurs déjà implantés et la Chambre d'agriculture.**

Elle devra également permettre l'installation de nouveaux exploitants.

Afin de définir un projet agricole répondant au mieux aux besoins des agriculteurs et diverses parties prenantes, **la SEMMARIS a engagé courant 2021 une démarche de concertation auprès de ceux-ci.** De nombreux acteurs ont été rencontrés lors d'entretiens bilatéraux ou ont participé à des ateliers de co-construction du projet : Chambre d'agriculture Île-de-France, FDSEA Île-de-France, coopératives et groupements d'agriculteurs (Coop Bio Île-de-France, GAB Bio Île-de-France), associations, acteurs publics (DRIAAF, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Institut Paris Région, Île-de-France Terre de Saveurs), collectivités (Conseil Régional Île-de-France, Conseil Départemental du Val-d'Oise, Communauté d'agglomération Roissy Pays de France), chambres consulaires (CCI IDF), acteurs de la recherche (INRAE, Agri Lasalle, AgroParisTech), etc.

Une **rencontre avec les agriculteurs du Triangle et alentours ainsi que les représentants agricoles** s'est de plus tenue sur site le 27 septembre 2021 et a permis de recueillir les réactions « à chaud ». Une enquête a été réalisée auprès d'agriculteurs implantés dans un rayon de 1h30 en voiture du Triangle de Gonesse. L'appel à idées lancé en juillet 2021 a complété cette démarche globale de concertation, qui se poursuivra en 2022 auprès des agriculteurs de la zone.

Les différents échanges ont mis en lumière **l'intérêt d'une partie des agriculteurs du Triangle pour faire évoluer leurs productions**, en se diversifiant vers la production de légumes de plein champ, d'herbes aromatiques, d'oléagineux, de houblon, de miel, etc.

Ainsi, cette démarche de concertation a confirmé **la pertinence du Volet agricole d'Agoralim, et ses axes de développement (décrits ci-dessous) ont pu être définis collectivement.**

Elle a également confirmé le rôle légitime de la SEMMARIS à impulser ce projet collectif, **dans un mode de gouvernance partenarial.** En effet, **la SEMMARIS n'a pas vocation à déployer seule ce Volet agricole.**

La mise en œuvre du Volet agricole pourra se concrétiser à travers plusieurs actions :

- Le **développement d'infrastructures pour la production agricole** : hangars agricoles, irrigation, clôtures, etc.
- Le **développement d'infrastructures pour la valorisation de la production locale** : Carreau des producteurs, outils de transformation, etc. Ces infrastructures seront implantées au sein d'Agoralim et pourront être construites et exploitées par la SEMMARIS. Elles seront en lien avec les autres composantes du projet Agoralim.
- Un **accompagnement des agriculteurs vers la transition agricole**, en partenariat avec des organismes spécialisés (Chambre d'agriculture, etc). Ces actions pourront prendre la forme d'actions de formation, initiale et continue. Une ferme-école et un incubateur agricole pourront ainsi être implantés et opérés par les partenaires d'Agoralim.
- L'**animation de l'écosystème, notamment à travers l'Agora.** Les différents partenaires faciliteront les échanges entre parties prenantes, notamment producteurs et acheteurs. Ce travail pourra s'effectuer par le biais d'une plateforme digitale et d'espaces de rencontre physique.

- La **constitution d'une structure partenariale ad hoc**, permettant d'acquérir la maîtrise foncière de certaines parcelles et de les restructurer avec les exploitants en place. Cette structure partenariale aurait le **rôle de foncière** et pourrait associer la SAFER, des Collectivités territoriales, des institutions ou syndicats, des investisseurs ou bailleurs publics, des investisseurs privés, des agriculteurs, des coopératives agricoles, des distributeurs et transformateurs prenant part au projet Agoralim, des associations, la SEMMARIS, etc.

Cette structure négociera à l'amiable l'acquisition de terres au sein du Triangle, notamment auprès des structures publiques ou de propriétaires privés. Elle aurait également la charge de faciliter les échanges de terres et de coordonner le regroupement des exploitants sur les terres agricoles acquises. Cette foncière pourra par ailleurs assurer les investissements agricoles.

Le développement du Volet agricole pourrait débiter sur les **terrains de la partie sud qui sont aujourd'hui propriété publique** (EPFIF, GPA, personnes publiques). Un transfert de la propriété de ces terrains vers la structure partenariale foncière, dont la SEMMARIS ferait partie, est à envisager afin d'enclencher une dynamique de transition à court terme.

Enfin, la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions nécessite une approche globale et structurée. Afin de faciliter le déploiement du Volet agricole, **il est recommandé aux pouvoirs publics de développer des outils complémentaires** :

- **Un outil de maîtrise foncière.** Contrairement aux opérations d'aménagements commerciaux, il n'existe pas à l'heure actuelle d'outil juridique ou administratif adapté afin de faciliter ce type d'opération agricole (expropriation, remise à bail, etc.).
- La création d'un **programme d'investissement spécifique**, pour engager une dynamique collective autour des enjeux agricoles et alimentaires sur des territoires. Cet outil pourrait s'intituler « **Territoire d'Avenir Agricole** ». Gonesse serait le premier site, emblématique, de la mise en œuvre de cette démarche qui constituerait une traduction opérationnelle de la territorialisation des objectifs de la loi EGalim.

Ces propositions sont détaillées dans la section 9.

La Chambre d'agriculture d'Île-de-France est un partenaire naturel et essentiel du projet Agoralim. La Chambre fédère et accompagne la diversification des activités des exploitants en place. Agoralim, en liaison avec la Chambre, permettra d'amplifier et renforcer ces dynamiques existantes. Le travail de concertation déjà engagé avec les exploitants en place sera utilement poursuivi en 2022.

À cet égard, la Chambre a réitéré son intérêt pour Agoralim lors de l'appel à idées. Elle a proposé un projet intitulé « Agriculture Académie de l'Île-de-France » qui, par des actions innovantes, créera un pôle de compétences et travaillera sur la transmission des exploitations.

Face aux enjeux du secteur agricole, le Volet agricole d'Agoralim accompagnera principalement les agriculteurs du Triangle de Gonesse et permettra de reconnecter l'amont agricole avec l'aval. Il sera mis en œuvre à travers un mode de gouvernance original, associant les diverses parties prenantes.

Des synergies étroites seront créées avec les autres composantes du projet, notamment les fonctions de distribution et transformation.

SECTION 4



**LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION
ET DE DISTRIBUTION : DÉVELOPPER
UN DISPOSITIF GLOBAL AU SERVICE
DE LA VALORISATION AGRICOLE
ET DE LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE**



SECTION 4

LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION : DÉVELOPPER UN DISPOSITIF GLOBAL AU SERVICE DE LA VALORISATION AGRICOLE ET DE LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

4.1 UN DISPOSITIF GLOBAL EN RÉPONSE AUX ENJEUX ALIMENTAIRES DE DEMAIN

Les activités de transformation et de distribution constituent des **composantes majeures du projet Agoralim**. Elles doivent jouer un **rôle clé dans la reconnexion entre l'amont et l'aval**. Ces activités, structurantes pour les filières agricoles et alimentaires, sont essentielles pour faire d'Agoralim un outil à la hauteur des enjeux d'approvisionnement de demain et pour garantir la pérennité des activités de production.

Pour cela, les activités de transformation et de distribution se développeront autour des axes suivants :

⊗ LA DISTRIBUTION DE LA PRODUCTION LOCALE DANS UNE LOGIQUE DE CIRCUITS COURTS

Le projet Agoralim permettra de **concentrer la production locale et ainsi de mieux la valoriser**. Les acteurs de la distribution et de la transformation auront un **accès facilité et unique à la production agricole locale, du Triangle, de l'Île-de-France et des régions voisines**, leur permettant de répondre aux demandes de leurs acheteurs. Sans une **diversité** et une **régularité** de cette offre, les acheteurs et notamment les acteurs de la restauration ne peuvent pas augmenter leur part d'approvisionnement en produits locaux. L'implantation d'outils de transformation permettra également de diversifier l'offre en produits locaux et de mieux la valoriser.

⊗ LA DISTRIBUTION D'UNE OFFRE ALIMENTAIRE DE QUALITÉ

Outre l'offre locale, les grossistes proposeront des produits alimentaires frais français et importés, à destination des acteurs du territoire, des Franciliens et plus largement des Français. Étant donné que le développement du local sera long et progressif, ces produits représenteront pour une période assez longue la majorité de l'offre. Ainsi, les sites d'Agoralim accueilleront une diversité d'opérateurs proposant une gamme de produits alimentaires répondant aux demandes de qualité des consommateurs, en complément de l'offre de produits locaux.

Cette offre de qualité garantira l'attractivité d'Agoralim auprès des différents acheteurs (commerces de bouche, restauration commerciale et collective, etc.), pour leur permettre de proposer des produits diversifiés à leurs clients et d'optimiser leur logistique.

⊗ LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE ET DE SERVICES ADAPTÉE À LA VILLE DE DEMAIN

Les différents acteurs de la chaîne alimentaire ont besoin de **surfaces immobilières pour consolider et distribuer leurs produits**. Agoralim proposera ces surfaces en quantité suffisante dans un contexte de pénurie d'immobilier logistique sous froid : la demande est en effet excédentaire par rapport à l'offre.

Agoralim permettra la création d'espaces de distribution alimentaire et contribuera à réorganiser les schémas logistiques à l'échelle de la région, face aux enjeux urbains et de congestion routière. Ce nouvel écosystème permettra la création de synergies et une optimisation des flux logistiques.

Ces différents axes se traduiront par une **programmation mixte d'activités de transformation et de distribution**, complétées par des **activités tertiaires**.

La programmation ne comprendra **pas de marché physique**, qui sera réservé à Rungis, à l'exception d'un Carreau des producteurs. Il s'agit là d'un engagement envers les grossistes de Rungis. Le marché physique, très spécifique, doit rester concentré en un même lieu pour éviter de créer de la confusion auprès de la clientèle.

La programmation immobilière sera complétée par une **offre de services, notamment digitaux**.

4.2 LES ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION POUR VALORISER LA PRODUCTION AGRICOLE

L'Île-de-France manque d'outils de transformation de proximité, notamment sur la filière fruits et légumes, outils pourtant essentiels à la souveraineté alimentaire et constitutifs de chaînes logistiques plus courtes.

Les activités de transformation d'Agoralim permettront de répondre à ces enjeux, grâce à des outils créateurs de valeur pour la filière agricole et les exploitants locaux. À cet effet, **entre 15 000 et 25 000 m² d'espaces seront dédiés à la transformation des produits alimentaires**, répartis sur les différents sites de projet.

Ces outils permettront de **transformer la production locale, mais pas seulement**. Les activités pourront être de différentes natures :

- **Ateliers de préparation de produits frais bruts, de type légumerie.** Cette préparation peut être plus ou moins élaborée : du lavage et conditionnement sommaire, par exemple pour les herbes aromatiques ; à la préparation de produits « prêts à l'emploi » comme les fruits et légumes prêts à consommer ou cuire (types mini-légumes, champignons, mélanges de légumes, etc.). Ces produits seront notamment destinés à la restauration collective, dans le cadre des exigences de la loi EGalim. Ils répondront également aux demandes des consommateurs pour des produits sains et rapides à préparer.
- **Outils de mise en conserve et de surgélation de fruits et légumes.** Ces activités permettront de transformer la production locale et répondre toute l'année à la demande des consommateurs pour des produits locaux. Ils contribueront à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en transformant des produits non calibrés ou invendus. Ils sont notamment destinés à la restauration collective.
- **Abattoirs, laiteries, ateliers de découpe et de transformation de produits de la mer et de produits carnés, etc.**
- **Ateliers de préparation de plats, chauds ou froids, pour la livraison (cuisines mutualisées).** Ces activités accompagneront la croissance du marché de la livraison de repas, et pourront également répondre aux besoins de *catering* pour le secteur événementiel et aérien.
- **Cuisines centrales pour la restauration collective** et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.
- **Ateliers de préparation pour le secteur horticole**, par exemple pour les compositions florales.



Ces activités seront réalisées par une **diversité d'opérateurs** : TPE et PME, start-up et acteurs de la *Foodtech*, groupes industriels (par exemple pour la surgélation), acteurs de la restauration collective, chantiers d'insertion, etc.

Cet écosystème permettra la **création de synergies entre les acteurs de la transformation** : par exemple, les cuisines centrales pourront utiliser les produits mis en conserves ou découpés par d'autres opérateurs. Des synergies avec les autres activités seront également créées : les acteurs de la transformation auront un **accès privilégié à un vaste écosystème de grossistes et de producteurs, facilitant leur sourcing de produits alimentaires, notamment locaux** via le Carreau des producteurs. Ils pourront **distribuer plus facilement leurs produits** une fois transformés, grâce à la proximité des acteurs de la distribution, de la livraison, et du bassin de consommation.

4.3 LES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION POUR OPTIMISER LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE

Ces activités de distribution sont **indispensables pour répondre à l'ambition d'Agoralim de mieux approvisionner la région**, dans un contexte de croissance démographique, de congestion routière et du manque d'infrastructures dédiées à la logistique de l'alimentaire frais dans le nord de l'Île-de-France. Elles prendront en compte les spécificités de la distribution de produits locaux et permettront de développer des chaînes logistiques plus courtes.

4.3.1 LE CARREAU DES PRODUCTEURS



Les agriculteurs du nord de l'Île-de-France ont exprimé leur intérêt pour un Carreau des producteurs, espace de vente physique leur permettant de commercialiser eux-mêmes leur production auprès d'acheteurs B2B. Cet outil contribuera à **diversifier leurs canaux de distribution**, pour une meilleure valorisation de la production locale. Comme en témoigne le dynamisme du Carreau des producteurs de Rungis, les producteurs ne rencontreront pas de difficultés à trouver des débouchés grâce à cet outil.

Ce Carreau ne devra pas se limiter à un espace de vente, mais être complété par des services logistiques et commerciaux afin de répondre de manière globale et pertinente aux attentes des agriculteurs.

Il se composera donc d'environ **3 000 à 5 000 m² d'espaces de vente et de logistique dédiés aux agriculteurs locaux**, et pourra accueillir plusieurs types d'activités :

- **De la vente B2B** : les producteurs locaux pourront vendre directement leur production en B2B, favorisant ainsi les circuits courts.
- Une **Agora, service de mise en relation des producteurs avec leurs acheteurs potentiels** afin notamment de favoriser la contractualisation entre l'amont et l'aval.
- Une **zone de logistique et de préparation de commande** : cette zone permettra de consolider les flux de production locale. Les producteurs ou leurs prestataires pourront ensuite y organiser la préparation de commande et la livraison. Elle sera le point de départ des services proposés aux agriculteurs : ramasse, bourse de fret et *drive*. Des espaces sous froid équipés par la SEMMARIS pourront également être installés, pour permettre les stocks de courte durée.

Ultra-fraîcheur, qualité, diversité, productions du terroir et proximité humaine constituent les atouts du Carreau des producteurs d'Île-de-France. Au cœur du Marché de Rungis, il regroupe près de 80 producteurs franciliens de fruits et légumes, qui commercialisent leur production en direct auprès d'acheteurs B2B.

Reflète des productions franciliennes, les produits commercialisés sont essentiellement composés de pommes de terre, salades, herbes aromatiques, oignons, pommes, carottes, poires, épinards, choux et champignons.

Signe de l'intérêt pour le local, le Carreau des producteurs d'Île-de-France a vu son chiffre d'affaires augmenter au cours de ces dernières années.

4.3.2 LES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION



Agoralim comprendra entre **164 000 à 245 000 m² de surfaces dédiées aux activités de distribution**.

Ces nouvelles surfaces répondent à une pénurie de locaux logistiques en Île-de-France et à la croissance attendue des besoins dans les 10 ans à venir, comme mis en évidence par les travaux du CESR.

Ces besoins découlent de la croissance démographique, de la hausse de la consommation de produits alimentaires frais et des évolutions de la chaîne logistique : à volumes équivalents, les besoins de surfaces sont plus importants pour répondre aux besoins du e-commerce et de préparation des produits.

Agoralim proposera par conséquent une offre à même de répondre à la diversité de besoins exprimés par les différents acteurs.

Ainsi, le projet comprendra un large éventail de locaux en termes de tailles et de fonctionnalités. Ils pourront accueillir des opérateurs actifs sur toutes les activités de distribution :

- la **réception des produits** ;
- la **préparation de commande** (*cross-docking* ou *picking*) ;
- la **livraison**.

Ces activités concerneront à la fois la logistique amont, la logistique du dernier kilomètre et les activités de commerce de gros.

Elles seront réalisées par une **diversité d'opérateurs**, sur des **positionnements différents** en fonction des types de produits distribués, des clients finaux et des zones de livraison. Il n'y aura **pas de vente physique**.

- **Types de produits** : des produits de toutes les filières alimentaires⁽¹⁾, ainsi que des produits horticoles, pourront être distribués à partir des sites d'Agoralim. Il pourra s'agir de produits bruts ou de produits transformés, pour partie issus de la production locale.
- **Types d'opérateurs de la distribution** : grossistes et grossistes à services complets (GASC), transporteurs, logisticiens, acteurs de la *Foodtech*, acteurs du e-commerce et du *snacking*, détaillants ayant des besoins temporaires de stockage.
- **Clients** : les opérateurs d'Agoralim pourront s'adresser aux acteurs du commerce de détail, la restauration commerciale, la restauration collective, la grande distribution, le secteur de l'événementiel, le *catering* aérien, etc.

(1) Fruits et légumes, produits carnés, produits de la mer et d'eau douce, produits laitiers, produits gastronomiques et également produits secs.

- **Zones de livraison** : la localisation d'Agoralim permettra aux acteurs d'effectuer des livraisons du dernier kilomètre en zones urbaines et sur les pôles d'activité économique à proximité. Certains flux pourront également concerner la livraison au niveau national voire l'export. Les modes de transport seront optimisés en fonction des zones de livraison (fret ferroviaire, véhicules utilitaires légers, vélo-cargos, etc.).

L'implantation des activités de distribution au cœur de l'écosystème Agoralim permettra aux acteurs d'avoir un **accès facilité aux produits**, notamment locaux et transformés. La proximité entre les différents acteurs contribuera à la création de synergies et une **réduction des distances parcourues**, pour une **meilleure organisation logistique**.

Les circuits courts, désignant un mode de commercialisation des produits agricoles en vente directe ou avec un seul intermédiaire au maximum, sont plébiscités par les Français : ils représentent aujourd'hui 10 à 15 % des achats alimentaires.

Ils répondent aux attentes des consommateurs pour une meilleure traçabilité et une plus juste rémunération des agriculteurs.

Par l'implantation d'un Carreau des producteurs, Agoralim contribuera à la structuration des circuits courts franciliens pour qu'ils soient accessibles à un plus grand nombre de consommateurs.

4.4 DES ACTIVITÉS ET UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES

4.4.1 UN ÉCOSYSTÈME D'ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ D'AGORALIM

La diversité des activités de transformation et de distribution va engendrer des **besoins d'activités d'accompagnement** : entretien et maintenance des installations, services informatiques, comptabilité, agences d'intérim, etc. Ces entreprises auront besoin de locaux tertiaires sur les sites d'Agoralim.

Au regard du nombre de salariés, des services seront également nécessaires pour leur fournir un cadre de travail adapté et attractif : restauration, commerces de proximité (boulangerie, épicerie, etc.).

Agoralim accueillera ces activités d'accompagnement et de services sur **10 000 à 13 000 m²** :

- entre 8 000 et 10 000 m² dédiés aux activités tertiaires ;
- 2 000 à 3 000 m² d'espaces accueillant des restaurants, commerces et services de proximité.

Ces activités sont indispensables pour créer un véritable **écosystème au service du dynamisme et de l'attractivité du projet Agoralim, mais aussi du territoire**. En effet, elles ne s'adressent pas uniquement aux entreprises et salariés d'Agoralim. Les restaurants seront par exemple **ouverts au public**, et constitueront des lieux de destination pour les habitants et les employés du secteur en proposant un positionnement différent de l'offre existante. Notamment, un restaurant « flagship » pourra être implanté afin de **mettre en valeur la production agricole locale**.

Cette offre d'activités tertiaires et de services **contribuera à l'insertion urbaine d'Agoralim** et au développement économique du territoire.

4.4.2 UNE OFFRE DE SERVICES DÉMATÉRIALISÉS

Au-delà de la programmation immobilière, Agoralim proposera une **offre de services digitaux** pour accompagner les opérateurs dans la création de valeur. Elle sera particulièrement pertinente pour optimiser les chaînes logistiques, faciliter la distribution de produits locaux, garantir la traçabilité et globalement faciliter les activités des divers opérateurs.

📍 MARKETPLACE

L'e-commerce ne s'est pas encore diffusé à tous les maillons de la filière alimentaire. La pratique de la vente en ligne se déploie toutefois petit à petit chez les producteurs⁽¹⁾, les groupes coopératifs et les transformateurs. **Agoralim jouera un rôle d'accélérateur en proposant aux producteurs une solution simple et adaptée de commercialisation en ligne de leurs produits.** Cette *marketplace* pourra être spécialisée sur le circuit court et sera dédiée aux professionnels : plateforme digitale avec catalogue, gestion des commandes, facturation, paiement, livraisons, etc.

La crise sanitaire a fortement incité les acteurs de la chaîne alimentaire à se digitaliser. Les initiatives, notamment celles portées par les Chambres d'agriculture (Panier local, *drives* fermiers) sont nombreuses, principalement dans le B to C (locavor.fr, lacagette.net, etc.). Toutefois, les résultats sont timides : les audiences restent faibles (de l'ordre de 100 000 à 300 000 visites par mois sur les principaux sites e-commerce) et les chiffres d'affaires limités (entre 1 million d'euros et 10 millions d'euros).

Deux freins principaux expliquent le faible développement de ces solutions digitales :

- **Les producteurs**, à la tête d'exploitations de tailles limitées, **n'ont pas le temps, ni les moyens** de se lancer de façon autonome dans des projets de vente en ligne.
- **Le traitement des produits frais est extrêmement complexe** : fragilité des produits, flux tendus entre la commande de produits de plusieurs natures (contraintes sanitaires, tri-température, etc.) et la livraison unique.

Agoralim, de par son positionnement unique, **offre des solutions pertinentes pour effacer ces deux freins.** En effet, la solution digitale d'Agoralim peut intégrer la ramasse chez les producteurs. Un service de logistique amont optimisée supprime la contrainte de temps pour les producteurs. Cette solution digitale fonctionne sur le modèle du *dropshipment* ; ainsi, le rôle du producteur est simplifié, aucun investissement n'est porté par le producteur et il ne prend aucun risque lié à la commercialisation.

De plus, la performance d'un site e-commerce alimentaire est principalement liée, non pas à la solution informatique choisie, mais à l'efficacité de la solution logistique : il faut pouvoir livrer en A pour B⁽²⁾ des commandes consolidées (commandes issues de plusieurs producteurs livrées en une seule fois). Pour cela, un entrepôt de consolidation de commandes, idéalement situé à Agoralim et exploité par un expert de la logistique alimentaire, constitue une clé de réussite.

Le déploiement d'une telle solution digitale constituera une des actions de préfiguration du projet Agoralim.

(1) Le volume d'affaires réalisé par les producteurs dans l'e-commerce alimentaire en 2020 est estimé à 250 millions d'euros, celui réalisé par les groupes coopératifs agricoles et industriels agro-alimentaires à 50 millions d'euros.

(2) La livraison en A pour B signifie qu'une commande passée le jour 1 peut être livrée le jour 2.

⊗ UNE PLATEFORME DE DONNÉES

Agoralim capitalisera sur sa position unique au sein de la chaîne alimentaire afin de **mettre de nombreuses données à disposition des acteurs**.

Ainsi, le projet intégrera une plateforme de données avec :

- **Des données de prix et volume**, pour optimiser l'activité des producteurs et des clients du marché.

En effet, si les producteurs cherchent une visibilité sur les niveaux de prix pratiqués, les clients d'Agoralim cherchent de la visibilité sur l'ensemble de l'offre (volumes, types de produits, niveau de prix). La création d'une plateforme de données participera à **l'équilibre de la chaîne** entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs en facilitant la **transparence sur les prix et les volumes disponibles**.

L'infrastructure de collecte de données existante (suivi des arrivages des produits par la SEMMARIS, Revue des nouvelles du Marché par France Agrimer, etc.) sera **élargie et enrichie**, notamment grâce à la **Smart City**, permettant une captation en temps réel des données. Un partenariat avec le laboratoire LabCom, du CNRS et de la Sorbonne, permettra d'utiliser l'intelligence artificielle pour aller au-delà de l'analyse et de la datavisualisation pour développer des prévisions permettant une gestion optimisée de la demande, la réduction du gaspillage et une politique des prix dynamique.

- **Des données de traçabilité sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.**

La traçabilité répond à l'enjeu prioritaire de la **sécurité** : elle est essentielle pour éviter les risques de maladie, mais aussi pour réduire les fraudes. La traçabilité permet de plus de **répondre à une exigence de plus en plus forte de la part des consommateurs** : la transparence. Des solutions de type logiciel, pouvant mobiliser la technologie d'authentification Blockchain, permettront la consolidation des données de traçabilité des différents acteurs de la ferme à l'assiette.

- **Des données des services accessibles par les acteurs du marché.**

L'intelligence artificielle et le **machine learning** permettent de valoriser les données recueillies par Agoralim au-delà des données produites. Par exemple, Agoralim pourra proposer à son écosystème des solutions dynamiques d'optimisation des coûts de logistiques, de gestion des tournées de livraisons en fonction des prévisions de trafic ou encore des calculateurs d'empreinte carbone.

Les activités de transformation et de distribution offriront à une diversité d'opérateurs les outils adaptés pour répondre aux besoins alimentaires de demain. La diversité et la localisation au nord de l'Île-de-France de ces locaux d'activités, complétés par des services digitaux, créeront de la valeur pour l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire.

SECTION 5



**DES ACTIVITÉS DE FORMATION,
D'INNOVATION ET DE SENSIBILISATION
AU BIEN-MANGER POUR CONTRIBUER
AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**



SECTION 5

DES ACTIVITÉS DE FORMATION, D'INNOVATION ET DE SENSIBILISATION AU BIEN-MANGER POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Agoralim est un projet d'intérêt général qui permettra de répondre aux défis alimentaires de demain. De par son ambition, **il s'agit également d'un projet de territoire**. Agoralim a vocation à être un **catalyseur du développement économique de l'est du Val-d'Oise**, par l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emploi.

La **formation, l'innovation et la sensibilisation au bien-manger** sont essentiels pour qu'Agoralim contribue au développement territorial, en lien avec la puissance publique.

5.1 DES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Le projet Agoralim constituera un pôle d'emploi majeur, en permettant la création à terme de 4 000 à 5 000 emplois directs, et 20 000 emplois indirects sur des métiers variés : agriculture, métiers de bouche, logistique, transformation, ou encore services.

4 000 emplois pourraient concerner les activités directement portées par la SEMMARIS, et près de 1 000 emplois pourraient être générés par les activités relevant du développement de l'écosystème.

Cette estimation s'appuie sur les ratios d'emploi au m² observés sur le Marché de Rungis mais également sur les échanges avec les acteurs du territoire sur les métiers qui ne sont pas exercés à Rungis⁽¹⁾.

Le besoin en main-d'œuvre sera considérable, notamment sur des secteurs aujourd'hui en tension, comme la logistique. Afin de garantir la réussite du projet, il est **indispensable de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins de recrutement des entreprises**. Pour cela, il est **essentiel que le projet Agoralim intègre des activités de formation et d'accès à l'emploi structurantes**.

Le projet offrira ainsi des opportunités de **diversification des métiers et compétences** dans le Val-d'Oise, un département dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne régionale (environ 9 % contre 7,6 % à l'échelle régionale⁽²⁾).

Ces activités seront **réalisées en coordination étroite avec les autres projets du territoire dans le domaine de la formation et notamment le projet de « Pôle Est »** autour de la cité scolaire internationale, en cours d'élaboration par l'académie de Versailles en partenariat avec la DRIAAF et CY Université.

4000
à 5000
emplois créés

(1) Source : étude réalisée par Algoé pour la SEMMARIS, sur les besoins en emploi et formation dans le cadre du projet Agoralim, 2021
(2) Chiffres du 2^e trimestre 2021. « Bref conjoncture Val-d'Oise », CROCIS – CCI Île-de-France, novembre 2021

5.1.1 LES BESOINS EN EMPLOIS DU PROJET AGORALIM : UNE DIVERSITÉ DE MÉTIERS ET DE NIVEAUX DE COMPÉTENCES

Le projet Agoralim entraînera des besoins en main-d'œuvre sur une variété de secteurs, nécessitant des niveaux de compétences allant du CAP au Bac+5. Cette variété constitue autant d'opportunités de diversifier les filières de formation et les niveaux de compétences du territoire.

Composante majeure du projet, les emplois liés à la distribution représenteront entre 50 et 60 % des besoins en main-d'œuvre des entreprises implantées sur Agoralim. Ils regroupent des métiers de type « transport-logistique-manutention », aussi divers que cariste, préparateur de commande, employé de picking, conducteur de poids lourds ou livreur en ville, ainsi que des postes d'encadrement comme des chefs d'équipe ou responsable approvisionnement. Or, dans ce domaine l'Île-de-France enregistre une **pénurie de 2 000 ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention**, ainsi que de près de **4 000 conducteurs-livreurs courtes distances**⁽¹⁾.

Autres volets majeurs du projet, les emplois liés à la production agricole, la transformation des produits et les métiers de bouche représenteront entre 25 et 35 % des besoins en main-d'œuvre des entreprises implantées sur Agoralim. Ces secteurs regroupent également des métiers aux qualifications diverses : maraîchers, ouvriers agricoles, responsables de culture, chefs d'exploitation, agronomes pour la production agricole ; préparateurs, cuisiniers, conditionneurs, conducteurs de ligne alimentaire pour la transformation ; bouchers, boulangers, brasseurs, etc., pour les métiers de bouche. Des besoins en innovation, recherche agronomique, et sécurité-qualité seront également présents sur des postes plus qualifiés. Dans ce secteur, il existe une **pénurie de près de 2 500 emplois sur les métiers de la transformation et des métiers de bouche en Île-de-France, et de 1 500 emplois dans les métiers de la production agricole**⁽²⁾.

Enfin, les emplois liés aux fonctions de service comme l'administratif ou la maintenance des sites représenteront entre 20 et 25 % des besoins en main-d'œuvre. Ces métiers « supports », recouvrent un large panel de qualifications, et nécessitent des compétences plus généralistes.

Répartition des emplois générés par le projet Agoralim

Types d'emplois générés par le projet Agoralim	Part des emplois
Distribution – Transport / Logistique / Manutention	50 à 60 %
Production agricole – Transformation alimentaire – Métiers de bouche	25 à 35 %
Service – Administratif - Maintenance	20 à 25 %

(1) Besoins en main-d'œuvre – Pôle emploi - <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa-11&fg-HZ&le-0&pp-2021&ss-1>

(2) Besoins en main-d'œuvre – Pôle emploi - <https://statistiques.pole-emploi.org/bmo/bmo?fa-11&fg-AC&le-0&pp-2021&ss-1>

5.1.2 DES FORMATIONS À DÉVELOPPER ET ADAPTER SUR LE TERRITOIRE

Le territoire d'implantation d'Agoralim dispose déjà de **nombreuses ressources en matière de formation et d'accès à l'emploi**. Cet écosystème nécessite cependant d'être **renforcé et complété**, selon plusieurs axes, avec un programme d'actions qui s'appuie sur les **contributions de l'appel à idées** :

⊗ STRUCTURER UNE OFFRE DE FORMATION SUR LES MÉTIERS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

L'offre sur les métiers agricoles est très restreinte sur le territoire : il n'existe aujourd'hui pas de lycée agricole à proximité du projet. L'ouverture de lycées agricoles à Sevrans en 2022 mais surtout à Gonesse à l'échéance 2025 au sein de la cité scolaire internationale viendront combler cette absence. Quelques modules de formation continue sont dispensés par des organismes spécialisés tels que la Chambre d'agriculture.

L'offre de formation sur les métiers de bouche est également peu développée, à l'exception d'un centre AFPA dédié à Stains, de quelques formations initiales en cuisine et pâtisserie et d'un lycée à Dugny disposant d'un restaurant et d'un hôtel d'application.

Il existe donc un réel **enjeu à structurer une offre de formation sur les métiers agricoles et alimentaires** qui soit complète et en proximité du projet.

⊗ DANS LES DOMAINES DE LA LOGISTIQUE ET DES SERVICES, ADAPTER LES FORMATIONS EXISTANTES AUX SPÉCIFICITÉS D'AGORALIM

L'offre de formation est particulièrement fournie sur les métiers logistiques, en raison de la proximité avec la plateforme aéroportuaire : 50 structures proposent des formations en transport-manutention à proximité d'Agoralim, dispensées par des opérateurs diversifiés (organismes de formations paritaires, généralistes, filières professionnelles dans les lycées, organismes de formation continue...). Cependant, ces formations répondent majoritairement aux enjeux du secteur aéronautique. Il est nécessaire de **les adapter afin qu'elles répondent aux besoins spécifiques du secteur de l'alimentaire et de la logistique des circuits courts**.

L'offre de formation en services et maintenance est également bien fournie sur le territoire, avec une forte densité de lycées dispensant des formations générales, techniques et professionnelles, et la présence d'opérateurs comme la CCI, le CNAM ou l'AFPA. Si ces métiers « supports » ne nécessitent pas de compétences spécifiques pour le projet Agoralim, il importe d'**anticiper certaines évolutions sociétales dans les formations, comme la digitalisation ou les enjeux environnementaux**. L'ambition de limiter l'empreinte environnementale d'Agoralim va **amplifier les demandes de compétences et de connaissance en matière d'économie circulaire et de maîtrise énergétique**, notamment pour les métiers de la maintenance, du génie climatique et de respect de la chaîne du froid.

⊗ DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION SUPÉRIEURE

L'offre en formation supérieure est très faible sur le territoire du projet, les formations en logistique, services-maintenance et métiers de bouche étant majoritairement positionnées sur des qualifications de niveaux III à V. Bien que cela corresponde aux besoins de qualification de la majorité des emplois estimés sur Agoralim, il existe un **enjeu à attirer des organismes de formation sur les fonctions plus qualifiées**, notamment autour de la recherche et de l'innovation en matière agro-alimentaire.

⊗ TRAVAILLER SUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

En complément des actions de formation, il est indispensable de faire connaître les métiers agricoles, alimentaires et logistiques et de les rendre plus attractifs auprès de la population. Il pourra s'agir de communiquer sur les actions existantes et à mettre en œuvre pour réduire la pénibilité au travail (par exemple à travers l'automatisation), d'adapter les formations et de créer des parcours d'emploi permettant une réelle projection des employés. Cette action sur l'attractivité des métiers visera notamment à favoriser l'accès à l'emploi de publics qui en sont aujourd'hui éloignés.

5.1.3 UN PÔLE DÉDIÉ À L'EMPLOI ET LA FORMATION EN RÉPONSE À CES ENJEUX

Afin de répondre aux besoins des entreprises et développer les compétences des habitants du territoire, **le projet Agoralim intégrera un programme immobilier d'environ 8 000 à 10 000 m² dédié à l'emploi et la formation**. Il contribuera au renforcement de l'écosystème emploi-formation territoire, au service du projet Agoralim et plus globalement des habitants.

Ce programme permet de répondre aux besoins suscités par Agoralim. Il sera porté et mis en œuvre par la SEMMARIS. Il devra cependant être **soutenu et complété par les actions de l'État et des Collectivités territoriales**, compétentes sur les questions d'emploi et formation, ainsi que par le **tissu des organismes de formation et associations locales** actives sur ces problématiques. Les nombreuses contributions innovantes et de qualité transmises dans le cadre de l'appel à idées ont confirmé la pertinence d'un tel programme.

Ce programme s'incarnera dans les éléments suivants :

- Le **Campus « Agoralim Académie »**, qui regroupera des organismes de formation sur les métiers Agoralim. Ce Campus comprendra à la fois des salles de cours et des plateaux techniques dédiés à un apprentissage par la pratique. Il s'inspirera du fonctionnement de Rungis Académie, qui regroupe sur le site du Marché de Rungis divers organismes de formation au sein d'un campus. Ce fonctionnement a **démonstré sa pertinence**, en permettant de mutualiser les espaces, de créer des synergies entre les différents organismes, et en permettant que les apprenants soient au plus près des entreprises qu'ils peuvent rejoindre. Ce campus inclura notamment une **École de l'alimentation durable**, destinée à former des professionnels des métiers de bouche sensibilisés aux nouveaux comportements alimentaires et à la transition écologique. Cette école pourra s'appuyer sur certains membres de Rungis Académie qui ont déjà réorienté leurs programmes en ce sens.
- **Une ferme-école pédagogique**, permettant la formation initiale ou continue aux métiers agricoles. Elle se déploiera sur des terres agricoles et nécessitera un bâtiment pédagogique dédié, avec des salles de cours et des espaces de formation pratique, par exemple sur le conditionnement ou la première transformation. Cette ferme-école sera **complétée par un incubateur agricole**, permettant à des porteurs de projets de tester leur activité.
- **Un entrepôt-démonstrateur 4.0**, outil de formation aux métiers de la logistique et à leurs évolutions.
- **Un chantier d'insertion**, permettant l'inclusion de personnes en difficulté et la valorisation des produits Agoralim.
- **Un pôle de services**, afin de favoriser l'attractivité des emplois Agoralim. Il pourra comprendre :
 - Une crèche inter-entreprise ;
 - Des hébergements pour les apprenants et jeunes travailleurs ;
 - Une conciergerie ;
 - Un pôle de mobilité ;
 - Un lieu d'information et d'orientation ;
 - Des services d'accès à l'emploi.

5.1.4 UN NÉCESSAIRE APPUI DE LA PUISSANCE PUBLIQUE DANS LA STRUCTURATION D'UN PÔLE DE RECHERCHE ET DE FORMATION D'ENVERGURE AUTOUR D'AGORALIM

Le Campus « Agoralim Académie » a vocation à répondre aux besoins des entreprises qui s'implanteront sur les différents sites d'Agoralim. Il pourra constituer un **catalyseur pour créer un pôle de formation et d'innovation de grande envergure au rayonnement national et international**. Le Pôle Est et le projet de campus de l'agro-alimentaire (voir ci-dessous) correspondent pleinement à ces objectifs.

Ils pourront être complétés par l'implantation **d'acteurs reconnus dans leur domaine sur le territoire**. L'implantation de centres de recherche, de laboratoires R&D, d'une école d'ingénieurs publique ou d'une université permettront ainsi de donner une taille et une visibilité accrues au développement d'une offre de formation sur le territoire.

Des acteurs majeurs du développement du territoire (notamment la Région, le Département, la Chambre de Commerce, etc.) ont affirmé leur volonté de contribuer à une démarche de cette envergure sur la formation.

Le projet de « Pôle Est » porté par l'Académie de Versailles, la DRIAAF et CY Université

Le Pôle Est vise à déployer un dispositif global d'offre de formation allant des formations scolaires à l'enseignement supérieur en associant formation professionnelle et CFA. Le Pôle Est s'appuiera sur la cité scolaire internationale annoncée sur le Triangle de Gonesse par le Premier ministre en mai 2021. Cette cité inclura notamment un lycée agricole qui répondra au déficit de ce type de formation sur le territoire mais également des formations dans les filières hôtellerie, restauration, logistique, alimentation, etc.

Le Pôle Est prévoit de démultiplier ses actions au sein d'un ensemble plus vaste, à travers la création d'un campus de l'agro-alimentaire, de la logistique et de l'aéroportuaire. Ce projet de campus des qualifications et des métiers pourrait fédérer et mettre en réseau les initiatives d'acteurs très divers, de la formation aux entreprises.

L'intégration d'activités de formation au projet Agoralim est essentielle pour répondre aux besoins des entreprises sur des métiers en tension. À l'instar de l'expérience de Rungis Académie, le Campus Agoralim permettra de structurer une offre de formation pertinente pour le territoire et s'intégrera dans des dynamiques plus larges, portées par les pouvoirs publics.

5.2.2 INTÉGRER AGORALIM AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION NATIONAL

La *FoodTech* et l'*AgriTech* sont aujourd'hui des secteurs d'avenir en mutation et sources d'emplois pour les territoires. Alors que ces secteurs regroupent aujourd'hui plus de 200 start-up en France, Agoralim souhaite devenir un véritable **vecteur d'accélération de cette dynamique en favorisant l'émergence et le regroupement, sur un espace dédié, d'un écosystème de start-up nouvelles et existantes.**

L'inscription des actions d'Agoralim dans le plan « **French AgriTech** », lancé par le Gouvernement en 2021, accélérerait le développement de l'innovation agricole et alimentaire et permettrait à la France d'être reconnue encore davantage comme l'une, sinon la première, des grandes nations du secteur.

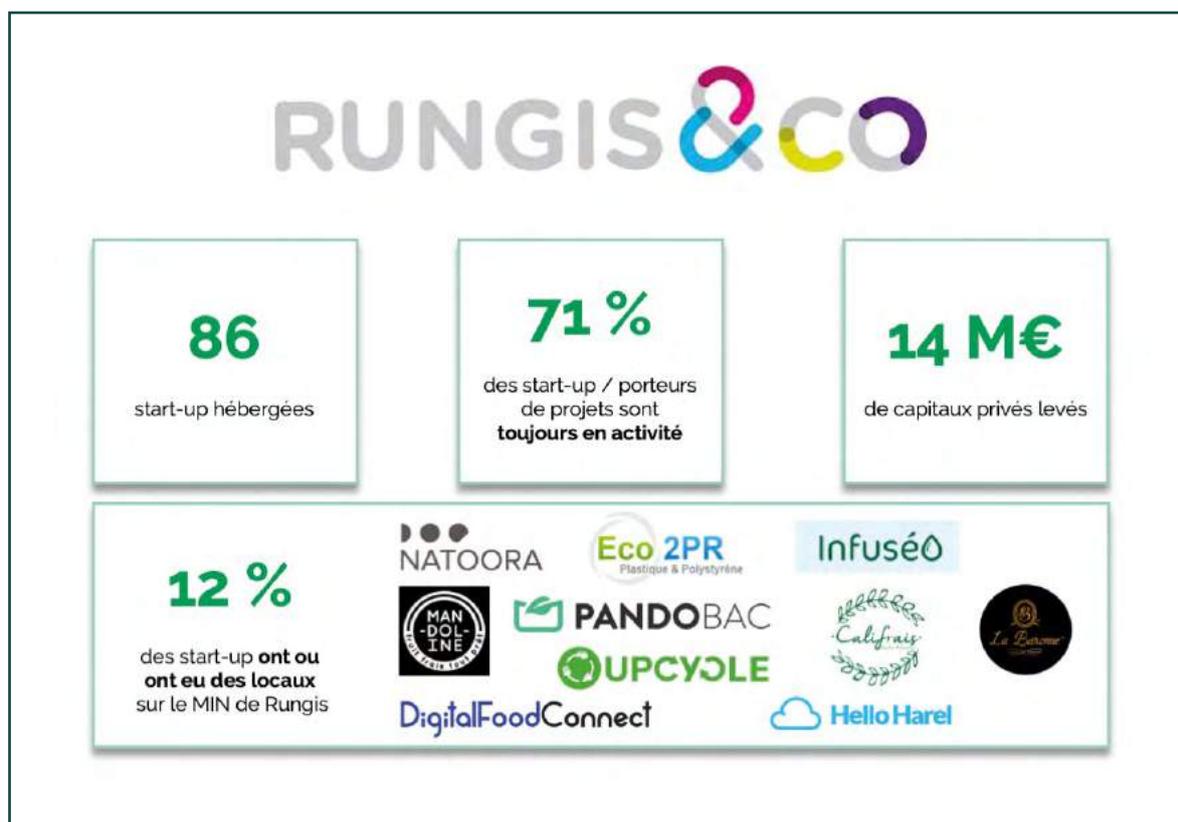
5.2.3 ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS D'INNOVATION AU CŒUR DES SITES D'AGORALIM

Un **incubateur Agoralim** sera installé au cœur du projet pour que les acteurs développant des outils et services novateurs soient hébergés au sein d'un véritable pôle, capable de mettre en relation à la fois les professionnels des métiers traditionnels et les intervenants les plus innovants.

Il accueillera des **entreprises de la Foodtech, de l'AgriTech et des start-up sur les métiers de la distribution et de la supply chain.** Cet incubateur offrira des locaux adaptés (laboratoires, espaces-tests, etc.) ainsi qu'un accès privilégié à l'offre agricole et alimentaire d'Agoralim, pour faciliter le travail d'expérimentation des start-up. Les porteurs de projets pourront ainsi faire grandir leur entreprise, tester leurs activités et démarrer leur production. Un tel incubateur existe actuellement sur le site de Rungis et a démontré sa pertinence. Il s'agit de créer un dispositif similaire et adapté aux besoins du territoire et d'Agoralim.

Le développement de cet incubateur fera l'objet d'un **travail partenarial avec les acteurs du territoire**, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les synergies seront fortes avec le Campus « Agoralim Académie » et la ferme pédagogique.

Illustration 9 **Rungis & Co : l'incubateur du Marché de Rungis**



Par ailleurs, **les atouts du territoire permettront de développer un écosystème d'acteurs de la recherche et de la R&D publics et privés plus large**, autour des thèmes portés par le projet. Ainsi, les sites fonciers et immobiliers Agoralim, et notamment le site de production agricole, pourront **accueillir des expérimentations associant producteurs, acteurs de la recherche tels que l'INRAE ou de la R&D, des centres techniques (CTIFL...), ou des start-up** concernant les procédés de production, la valorisation de la biomasse, la réduction des intrants, etc.

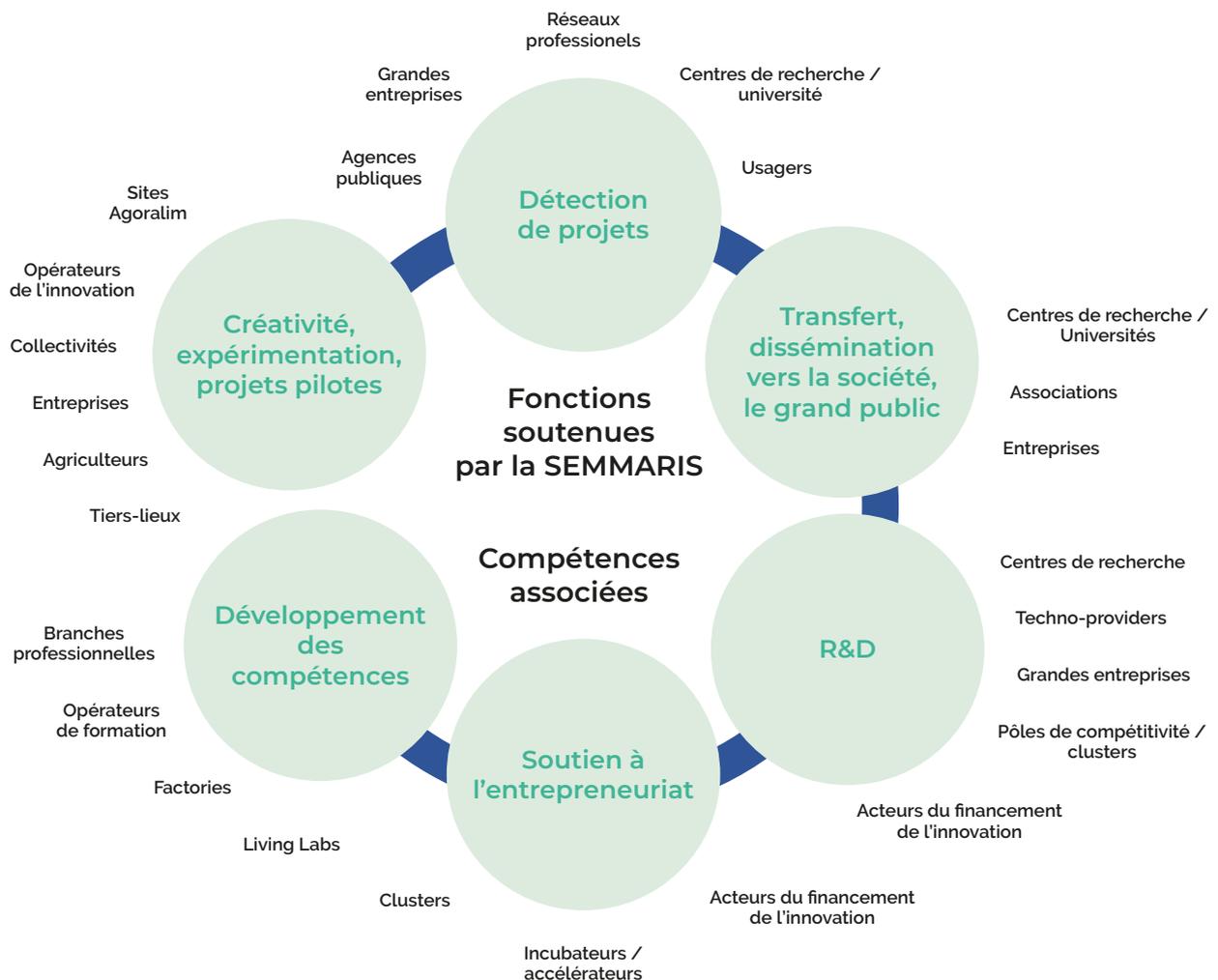
En liaison avec des acteurs spécialisés - Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), Région Île-de-France, Institut Paris Région - une attention spécifique pourra être portée à l'accueil de **projets d'agriculture urbaine** sur les fonciers Agoralim, susceptibles de s'implanter et de se développer ensuite sur le territoire nord Île-de-France.

Le travail partenarial avec les services de l'État, la Région et les Collectivités territoriales sera là encore décisif pour bénéficier pleinement de ce potentiel de démultiplication.

5.2.4 DÉVELOPPER DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS D'INNOVATION

Au-delà de l'accueil d'activités innovantes au sein du projet, Agoralim a vocation à **développer une véritable offre d'accompagnement à l'innovation et de prospective**. Ces démarches permettront d'ancrer Agoralim dans l'écosystème local et national d'innovation, et de participer à son animation.

Cette offre pourra se structurer autour des fonctions clés suivantes :



Elle devra être développée avec des acteurs de la recherche et du développement, des incubateurs et accélérateurs (Bond'Innov, I-Engage, Incoplex 93, l'Accélérateur Seine-Saint-Denis⁽¹⁾, Paris&Co, Rungis&Co, French Impact...), les agences de développement économiques, les collectivités, ou encore les organisations professionnelles et la Chambre d'agriculture.

Dans ce cadre, la SEMMARIS et ses partenaires pourront :

- **Favoriser le financement de projets d'innovation**, en mettant en relation les porteurs de projets avec des acteurs financiers. Un « Fonds Innovation Agoralim » pourrait également être développé en partenariat avec la BPI et des grandes entreprises, pour accélérer le développement d'innovations dans la production agricole, la transformation, la distribution, etc. Il pourrait être complété par un « Prix Annuel Agoralim » visant à encourager la création de projets innovants par les entreprises présentes sur les sites Agoralim.
- **Contribuer au montage et à la conduite de projets pilotes**, mettant à disposition de porteurs de projets sélectionnés des capacités d'ingénierie spécifiques et des espaces sur les sites d'Agoralim. Ces projets pilotes pourront concerner la production agricole, des services de logistique optimisée, le déploiement d'outils numériques, etc.
- **Contribuer à la réflexion prospective sur l'innovation agricole, alimentaire et supply chain**. Cela est essentiel pour anticiper les tendances des prochaines années et garantir la compétitivité des entreprises et du projet Agoralim.

Quels types d'initiatives ou de projets associés ?

- Mise en place d'un **Agenda de l'innovation alimentaire**. Cet agenda se matérialisera par des réunions régulières avec des porteurs de projets d'innovation et des acteurs locaux de l'innovation, centrées sur la détection de projets d'innovation, l'identification de leurs besoins d'accompagnement ou de valorisation. Il pourrait être parrainé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Des **rencontres avec les acteurs de la recherche ou de la R&D notamment implantés dans le nord de l'Île-de-France** – IRD⁽²⁾, le Lab3S⁽³⁾ – seront organisées pour faire émerger des projets spécifiques, projets de recherche-action mobilisant chercheurs, Collectivités territoriales, acteurs de l'économie sociale et solidaire, société civile, sur la qualité alimentaire, les pratiques agricoles alternatives...
- Mise en place de **séries de séminaires de prospective sur les pratiques alimentaires** en s'appuyant sur des laboratoires de recherche académique, branches professionnelles, experts nationaux et internationaux (ex. DigitalFoodLab⁽⁴⁾) afin d'anticiper les tendances qui transforment la chaîne alimentaire et d'y répondre par de nouveaux services et modèles économiques.

(1) I-Engage : impulsé par la ville de Montreuil aux côtés de La Ruche, Generali, BNP Paribas et The Human Safety Net (fondation Generali). Incoplex 93 est sur l'accélération de projets à fort impact social. L'accélérateur Seine Saint Denis a été lancé par BPI France.

(2) Institut de Recherche pour le Développement

(3) Lab 3S Sols Savoirs Saveurs

(4) <https://www.digitalfoodlab.com/>

5.2.5 AGORALIM, UN PROJET FONCIÈREMENT INNOVANT

C'est aussi par l'innovation que le projet répondra aux nouveaux enjeux agricoles et logistiques et permettra de réduire sa propre empreinte environnementale.

- Au niveau agricole, nous l'avons vu, le développement de l'agriculture à une échelle plus locale est la clé de l'accroissement de la compétitivité des agriculteurs basés en Île-de-France et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela passera nécessairement par l'instauration de nouveaux modèles agricoles qui permettront d'abord d'accélérer la mutation des filières agricoles locales puis d'apporter aux agriculteurs de nouvelles méthodes pour trouver de nouveaux débouchés.
 - **L'évolution de la plaine céréalière du Triangle de Gonesse en y diversifiant les cultures avec notamment du maraîchage, des légumes de plein champ, des fruitiers** ouvrira la voie à un espace d'incubation d'exploitation agricole ou d'expérimentation agricole, permettant à des agriculteurs de tester leur activité avant de s'implanter définitivement.
 - Parallèlement, Agoralim participera à **l'émergence d'un nouveau modèle agricole basé sur la proximité et sur la coopération**. Une proximité de terrain et une coopération d'acteurs qui seront rendues possible par un regroupement au sein d'un même territoire des fonctions de production, de transformation et d'innovation.
- Au niveau logistique, la volonté de faciliter la distribution des produits à l'échelle de la région est déterminante pour assurer l'efficacité du modèle et pour rendre le projet vertueux au niveau environnemental. La distribution régionale des produits passera forcément par le **développement des circuits courts**, comme nous l'avons vu plus haut, ce qui nécessitera l'implantation de structures innovantes pour la distribution et la transformation des produits, dans un cercle de 10 kilomètres autour du Triangle de Gonesse. Ainsi, plusieurs pistes seront approfondies pour rendre concret cet objectif :
 - Au niveau du stockage et de la transformation des produits, la combinaison d'une **conception innovante des bâtiments**, sur un format vertical ou sur pilotis, et d'utilisation synergique de certains bâtiments, entre les acteurs du territoire, sera un élément différenciant fort d'Agoralim.
 - Au niveau du transport, l'utilisation de modes de transports décarbonés et le déploiement d'expérimentations (utilisation des lignes de transport en commun en comodalité entre voyageurs et marchandises, projets pilotes de mutualisation, etc.) permettront d'impulser une dynamique d'innovation.

Le développement d'outils numériques est indispensable pour que les agriculteurs puissent trouver plus facilement de nouveaux débouchés et que les logisticiens puissent mieux gérer leurs flux. Ces outils numériques devront en priorité être éco-conçus et éco-responsables pour l'amont et l'aval de la filière de produits frais au nord de Paris.

Par l'innovation, Agoralim relèvera les défis de la relance d'une agriculture maraîchère locale, de la protection de l'environnement et du développement économique durable au service des populations locales et du modèle alimentaire francilien.

Agoralim est un projet foncièrement innovant, tant dans sa conception que dans les thèmes abordés, créateurs de valeur pour le pays. La mise en œuvre d'actions spécifiques permettra de renforcer son impact et de le positionner comme un véritable pôle d'excellence et d'innovation au niveau national.

5.3 UN PROGRAMME POUR SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU BIEN-MANGER

5.3.1 AGORALIM, ACTEUR DU BIEN-MANGER

Dans son essence même, parce qu'il promeut l'alimentation durable et de qualité, le projet Agoralim contribuera au bien-manger. Cette contribution se manifeste à travers plusieurs aspects du projet :

- Le Volet agricole du projet, vitrine de la transition agro-écologique, permettant la production locale de produits frais.
- La **concentration d'une offre alimentaire de qualité** sur les sites du projet, permettant un accès facilité aux commerces du territoire et la restauration collective (entreprises et scolaires) à des produits frais de qualité.

Différentes actions seront développées dans le cadre du projet pour répondre aux enjeux de bien-manger et de santé :

⊗ SOUTIEN À UNE PRODUCTION LOCALE DURABLE

En prenant appui sur les espaces fonciers dédiés à la production agricole, Agoralim a vocation à soutenir le développement d'une agriculture locale fondée sur des **productions et des méthodes favorables à santé des consommateurs** : usage réduit des pesticides, sans OGM, respect de la biodiversité, favorables pour la santé.

Des partenariats avec des producteurs, chambres d'agriculture, réseaux professionnels et acteurs de la recherche tels qu'INRAE ou l'IRD, pourront être mis en place afin d'initier des projets pilotes visant à développer de nouveaux modes de production favorables à la santé.

⊗ QUALITÉ ET TRAÇABILITÉ DES APPROVISIONNEMENTS

Par ailleurs, Agoralim permettra d'offrir aux **consommateurs et aux acteurs professionnels une large gamme de produits de qualité** – frais, français, produits singuliers / haut de gamme – et de services qui contribueront à la souveraineté alimentaire, la santé, au bien-manger. **La qualité s'entend de multiples façons** : qualité d'approvisionnement pour le marché, traçabilité des produits, promotion de signes de qualité (Label Rouge, productions certifiées, bio, produits fermiers...). Agoralim permettra de répondre aux besoins additionnels dans une logique de traçabilité accrue des approvisionnements. Le pôle « données » du projet offrira des solutions innovantes et performantes dans ce domaine.

⊗ ENGAGEMENT DANS LE CADRE DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX ET DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS LIÉS À L'ALIMENTATION ET LA SANTÉ

Agoralim s'inscrit en liaison avec les projets alimentaires territoriaux (PAT) du Nord francilien afin d'accélérer la diffusion de productions durables et de qualité au bénéfice des consommateurs à travers :

- La construction de **partenariats ciblés** avec des restaurants administratifs et cantines scolaires pouvant bénéficier des productions locales d'Agoralim et de l'ensemble des productions de qualité acheminées par l'intermédiaire d'Agoralim.
- Des discussions régulières avec les départements et préfecture de Région pour envisager des actions ciblées partenariales (associations, collèges, écoles, collectivités, tiers-lieux) de **distribution des productions alimentaires à destination des populations les plus précaires**.



Le groupement CARMA plus bio qui est à l'initiative de démarches intéressantes pour développer l'agro-écologie est un partenaire naturel du projet Agoralim. CARMA plus bio a notamment proposé dans le cadre de l'appel à idées un ensemble d'actions pour lutter contre la précarité alimentaire en développant un réseau de « tiers-lieux nourriciers » sur le territoire. CARMA plus bio propose également des actions pour le développement de l'agro-écologie, la mise en place de formations et l'aménagement des interfaces ville-campagne.

5.3.2 SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU BIEN-MANGER

Le projet comportera également un important volet visant à **sensibiliser les populations au bien-manger**, afin de permettre à toutes les générations, en particulier les plus jeunes, de mieux comprendre l'importance des sujets alimentaires et leurs liens avec la santé et l'environnement.

Dans cette perspective, les initiatives suivantes – dont certaines résultent de l'appel à idées – nourriront l'écosystème d'Agoralim :

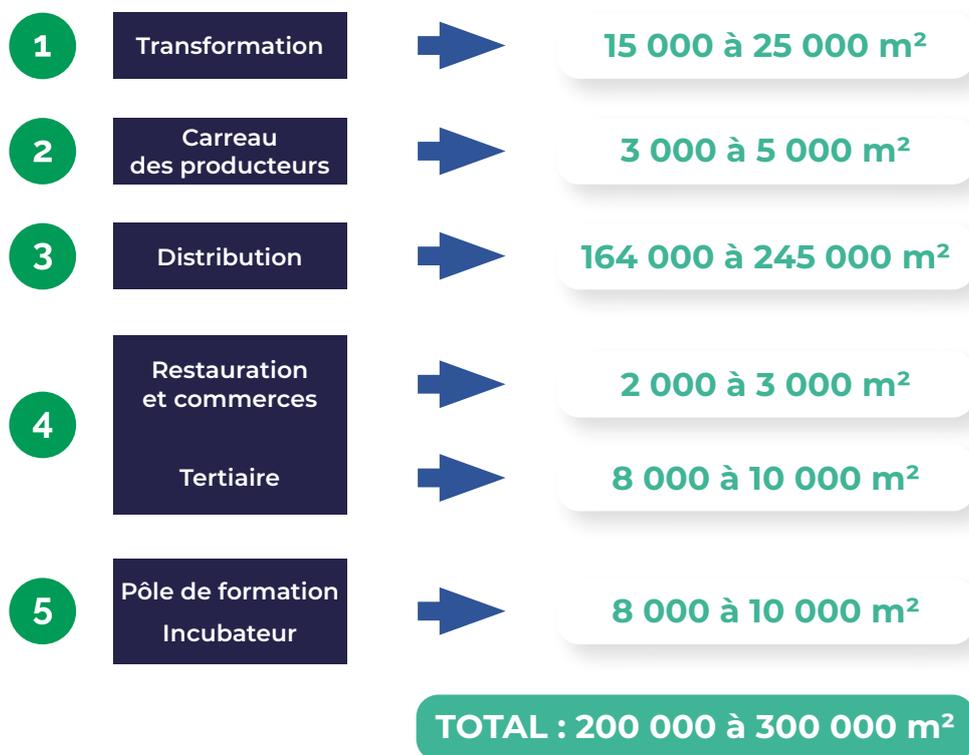
- Mettre en place des **actions de sensibilisation à l'agriculture locale et durable et à l'amélioration de l'alimentation** à l'échelle du territoire : interventions dans les écoles primaires, collèges, lycées, visites de sites, etc.
- Mettre en place, avec des acteurs associatifs et de l'Économie Sociale et Solidaire, des **actions de sensibilisation dans des cuisines centrales** pour impliquer concrètement des habitants dans des activités autour du bien-manger.
- Créer un **tiers-lieu pédagogique** consacré aux bienfaits d'une meilleure alimentation et de son impact sur la santé et l'environnement. Ce tiers-lieu sera à l'interface entre des problématiques de communication, de formation et d'expérimentation.

Ces actions ne pourront être mises en œuvre uniquement par la SEMMARIS. Il importe donc, dans une logique de co-construction, de mettre en place des **partenariats avec des acteurs du territoire identifiés lors de l'appel à idées** (Collectivités territoriales, chambre de commerce, entreprises ou associations du territoire) pour porter ces actions de sensibilisation et bénéficier de leur connaissance des enjeux locaux.

Par essence, le modèle de Rungis porte les valeurs du bien-manger et le partage de la valeur du bon. Agoralim, comme le Marché de Rungis, contribuera donc au bien-manger de par la structuration de l'offre alimentaire sur le territoire.

La mise en œuvre d'actions destinées au grand public, comme les actions de sensibilisation dans les écoles, renforcera cette action au service du bien-manger.

Activités portées par la SEMMARIS



Activités nécessitant des partenariats



1 Espace de commercialisation des produits agricoles locaux, en B2B. Services logistiques associés.

2 Outils de transformation de la 1^{re} à la 4^e gamme ; cuisines mutualisées ; ateliers de conditionnement ; espaces de préparations cuisinées, surgelés, préparations crues ou prêtes à l'emploi ; compositions florales...

3 Stockage, préparation de commande et livraison, pour la logistique amont et du dernier kilomètre et les activités de commerce de gros : acteurs de la *Foodtech*, entreprises du e-commerce, grossistes à services complet, acteurs du *snacking*, logisticiens, transporteurs.

4 Espaces de restauration dédiés aux employés des sites et ouverts au public. Commerces d'accompagnement. Pôle tertiaire en accompagnement, avec les services SEMMARIS, les services techniques, hôtel d'entreprise.

5 Pôle de formation regroupant des formations adaptées aux métiers d'Agoralim (Campus Agoralim, ferme-école pédagogique, etc.) et pôle d'innovation avec notamment un incubateur.

6 Espaces de production agricoles, services commerciaux et logistiques destinés aux agriculteurs, outils de transformation (légumeries, conserveries, cuisines centrales), organismes de recherche sur l'alimentation et la santé, services publics, pôle de formations supérieures de niveau national...

SECTION 6



**UN PROJET MULTISITES ET PHASÉ
DANS LE TEMPS EN RÉPONSE
AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
ET URBAINS DU TERRITOIRE**



SECTION 6

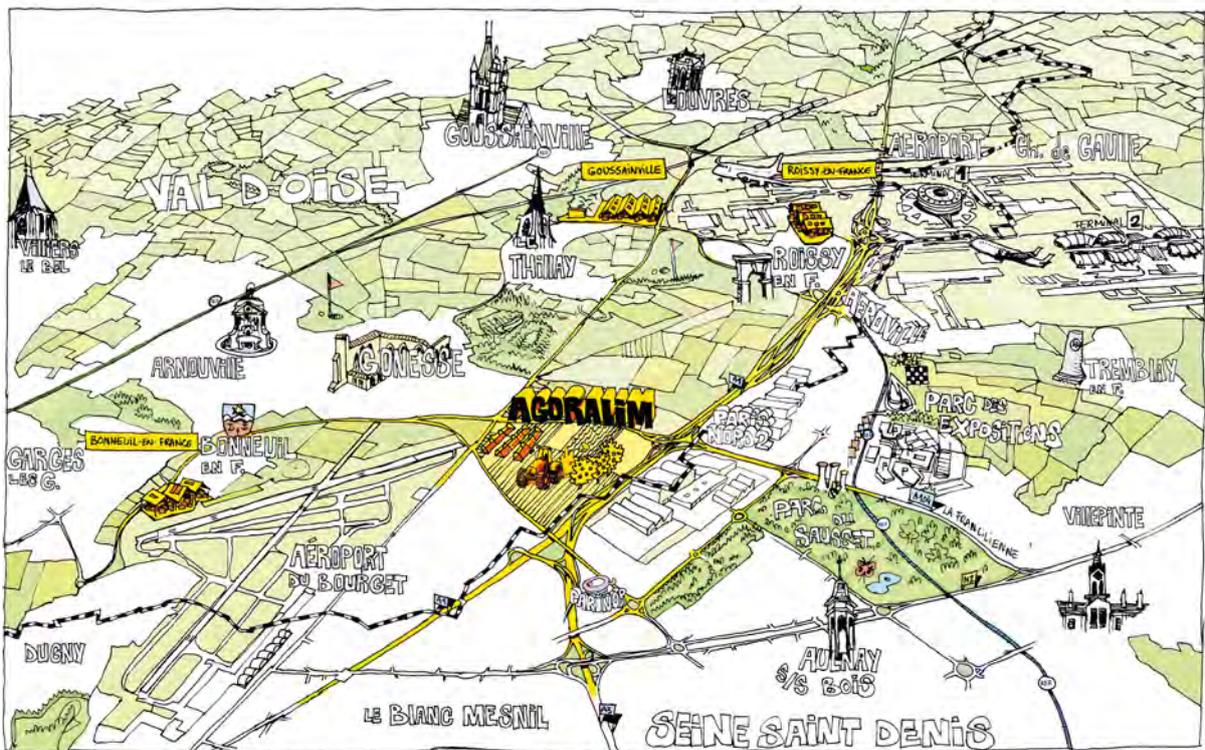
UN PROJET MULTISITES ET PHASÉ DANS LE TEMPS EN RÉPONSE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET URBAINS DU TERRITOIRE

Afin de répondre aux enjeux d'approvisionnement du territoire francilien, **le projet Agoralim se déploiera sur plusieurs sites** :

- Un site sur le Triangle de Gonesse, dont une centaine d'hectares sur la partie sud dédiés à la production agricole **et sur la ZAC, certains outils de transformation (légumerie, cuisine centrale...), et des activités de formation, d'innovation et de sensibilisation au bien-manger.**
- Des sites dédiés principalement à la distribution alimentaire dans un rayon de 10 kilomètres autour du Triangle de Gonesse.

Le développement du projet selon cette logique multisites permettra d'accueillir l'ensemble de la programmation du projet tout en répondant, face à l'urgence environnementale, **à la nécessité de limiter l'artificialisation des terres et de préserver les surfaces agricoles**, et en assurant une bonne intégration urbaine et des **bénéfices économiques significatifs** pour le territoire.

6.1 DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT PERMETTANT DE LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET DE FAVORISER L'INTÉGRATION URBAINE DU PROJET



⊗ UN PROJET QUI PERMET DE PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES ET D'ÉVITER AU MAXIMUM L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

Le nord de l'Île-de-France, terre historiquement agricole, a été largement urbanisé et aménagé depuis plusieurs décennies. **Les derniers grands fonciers disponibles doivent être maintenus dans leur vocation agricole.** Dans l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé par la loi Climat et Résilience (2021), **le projet Agoralim ne se déploiera donc pas sur des terres agricoles et s'implantera en priorité sur des sites déjà artificialisés**, dans une démarche de reconversion urbaine.

Les fonciers disponibles pour le développement d'un projet tel qu'Agoralim sont essentiellement d'anciennes **friches industrielles ou à reconvertir et des délaissés** situés aux abords des zones d'activité et aéroportuaires. Les recherches effectuées ont permis d'identifier plusieurs sites particulièrement bien adaptés pour accueillir le projet.

⊗ UNE DIMENSION MULTISITES QUI PERMET UNE MEILLEURE INTÉGRATION URBAINE ET PAYSAGÈRE

L'implantation d'Agoralim sur plusieurs sites permettra une meilleure intégration urbaine et paysagère du projet.

En effet, le territoire d'implantation d'Agoralim se caractérise par la présence d'**importantes enclaves, qui occupent et fragmentent le paysage.** Les deux zones aéroportuaires de Roissy-Charles-de-Gaulle et du Bourget constituent des plaques autonomes, au même titre que les nombreuses zones d'activités tournant le dos aux urbanisations historiques du territoire. Ces enclaves sont **reliées entre elles par de grandes infrastructures routières, qui amplifient les coupures territoriales.**

Aujourd'hui, il est indispensable de limiter cet effet de morcellement et de **privilégier un aménagement du territoire à une échelle humaine et mutable à long terme.** Le développement de projets de taille plus réduite permet un développement progressif dans le temps, avec une meilleure insertion urbaine.

En adoptant une stratégie multisites, **le projet Agoralim répond à l'ambition de limiter ce phénomène de fragmentation du territoire.** Une répartition des constructions sur différents sites permettra la **conception d'un plan d'aménagement plus urbain et mieux intégré dans son environnement, limitant l'impact du projet sur le paysage.**

⊗ UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES RETOMBÉES POSITIVES SUR LE TERRITOIRE

Le projet participera largement au développement économique de l'est du Val-d'Oise et la stratégie multisites permettra un **partage plus équitable des retombées économiques et sociales** fortement attendues par les collectivités, notamment à travers la création de nombreux emplois.

Cette distribution géographique des emplois participera significativement au **rapprochement entre les habitants du territoire et leurs emplois.** En développant plusieurs sites, le projet Agoralim offrira la possibilité à plus d'habitants du territoire de se retrouver à proximité de l'un des sites du projet. Cela réduira la contrainte des besoins de mobilités liés au travail, qui peut constituer un frein pour une partie de la population.

⊗ MAÎTRISE DES RISQUES OPÉRATIONNELS ET FLEXIBILITÉ

La stratégie spatiale adoptée permettra de limiter les risques techniques ou administratifs inhérents au développement d'un projet d'une telle envergure. Un développement en parallèle du projet sur plusieurs sites distincts permettra une **meilleure adaptabilité du projet en fonction des évolutions ou contraintes nouvelles** qui pourraient advenir sur chaque site. Par ailleurs, cette approche permet un **phasage facilité dans le temps.**

6.2 UNE PROGRAMMATION MIXTE DÉVELOPPÉE SUR PLUSIEURS SITES

6.2.1 LES SITES DU PROJET AGORALIM

Le développement du projet Agoralim nécessite des espaces conséquents permettant de construire entre **200 000 et 300 000 m² de surfaces immobilières**. Pour identifier les fonciers adéquats, un travail large de cartographie a été réalisé au nord de l'Île-de-France. Une trentaine de fonciers dans un rayon de 10 kilomètres autour du Triangle de Gonesse ont été étudiés.

Cette analyse s'est appuyée sur les **critères suivants** :

- Foncier de minimum 10 hectares ;
- Distance maximale de 10 kilomètres du Triangle de Gonesse ;
- Fonciers déjà artificialisés ;
- Bonne desserte par les infrastructures routières et, si possible, ferroviaires ;
- Possibilité d'accès sans traverser des quartiers d'habitation ;
- Terrain plat ou peu pentu.

Il résulte de cette analyse que, pour les raisons suivantes, **peu de sites répondent aux critères** :

- De nombreux sites sont des fonciers agricoles.
- Les fonciers identifiés en ZAE (Zone d'activités économiques) sont peu adaptés pour accueillir Agoralim : surfaces disponibles restreintes, programmation inadéquate, contraintes constructives fortes, etc.
- Les fonciers destinés à accueillir des activités économiques sont d'ores et déjà commercialisés à des investisseurs privés qui souhaitent garder exclusivement la maîtrise foncière.
- Certaines friches identifiées présentent des contraintes techniques importantes rendant très difficile toute construction.

En annexe 6, la liste exhaustive des différents fonciers identifiés et étudiés.

En outre, dans le cadre de l'appel à idées, des contributions ont été sollicitées, notamment auprès des Collectivités territoriales et des grands propriétaires, pour identifier d'autres sites. Aucune nouvelle proposition n'a été faite.

Plusieurs sites apparaissent particulièrement adaptés pour le déploiement du projet et ont été étudiés avec l'appui des collectivités concernées :

- 1 Gonesse**, sur la partie sud du Triangle pour le volet de production agricole (environ 100 ha) et au sein de la ZAC pour des équipements de développement de l'écosystème nécessitant une proximité avec la future station de la ligne 17 du métro.
- 2 Goussainville**, sur le terrain situé à proximité du périmètre identifié au SDRIF pour l'accueil du projet Roissy-CAREX (27 ha).
- 3 Roissy-en-France**, pour partie sur les terrains de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France⁽¹⁾ et ceux de la SARL EUROCENTRE (projet ITC)⁽²⁾. Sur les franges nord, des terrains appartenant à ADP viennent compléter l'assiette foncière du projet (16 ha).
- 4 Bonneuil-en-France**, sur un foncier ADP en lisière de l'aéroport de Paris-Le Bourget (13 ha).

Un cinquième site est nécessaire pour donner au projet tout son potentiel de développement et répondre aux besoins alimentaires des Franciliens. Les recherches foncières se poursuivent avec les Collectivités territoriales pour trouver un site complémentaire dans l'est du Val-d'Oise.

(1) D'après les retours des matrices cadastrales
(2) « International Trade Center »

La programmation du projet pourra être répartie entre les différents sites en fonction des principes suivants :

- Développer **le Volet agricole sur l'extrémité sud du Triangle**. Ce Volet agricole inclura les équipements et infrastructures directement liés à l'activité d'exploitation agricole.
- **Localiser les équipements orientés vers le grand public dans la ZAC du Triangle**, afin de bénéficier de la desserte par le métro.
- Assurer, sur chacun des autres sites, une **mixité d'activités** entre transformation, distribution, services et tertiaire de manière à renforcer les synergies entre entreprises à l'échelle de chaque implantation et limiter ainsi les flux intersites.
- **Localiser le Carreau des producteurs à Goussainville**, le site le plus au nord et donc plus en proximité des zones agricoles du nord du Val-d'Oise et des départements voisins.
- **Permettre une meilleure intégration urbaine des différentes fonctions**, qui seront implantées selon le contexte particulier de chaque site.
- **Répondre aux besoins immobiliers variés des futurs opérateurs**.
- **Développer le projet de façon phasée** dans des temporalités à court et moyen terme.

Sites	Programmation
Gonesse	Volet agricole, transformation (légumerie), services publics, formation, innovation
Goussainville	Carreau des producteurs, transformation, distribution, tertiaire, services et restauration
Roissy-en-France	Transformation en lien avec les acteurs de l'aérien (cuisine centrale), distribution, tertiaire, services et restauration
Bonneuil-en-France	Petites unités de transformation et distribution du dernier kilomètre, tertiaire, services, restauration, formation en lien avec l'AFMAE ⁽¹⁾

Illustration 11 **Les sites du projet Agoralim**



(1) AFMAE : CFA des Métiers de l'Aérien

1 Gonesse

Les différentes fonctions d'Agoralim s'articuleront autour du Volet agricole sur la partie sud du Triangle de Gonesse et sur la ZAC qui accueillera les activités de formation, d'innovation et de sensibilisation autour du bien-manger :

Sur la **partie sud**, le **Volet agricole** comme modèle de transition vers une agriculture durable, afin de sanctuariser cet espace agricole sur **une centaine d'hectares**.

Périmètre du site de Gonesse



Sur la **ZAC du Triangle de Gonesse** portée par Grand Paris Aménagement, seront localisés les fonctions centrales de la SEMMARIS et des équipements d'intérêts publics. Il s'agit notamment de nouveaux équipements au public permettant la sensibilisation à l'enjeu social du bien-manger. En cohérence avec le Plan Val-d'Oise, des services publics administratifs pourraient s'implanter sur la ZAC. De même, un pôle de formation autour de la Cité scolaire internationale, du Pôle Est porté par le Rectorat de Versailles et de l'offre de formation Agoralim Académie trouveront leur place sur ce site. Viendront également compléter le dispositif, un incubateur de start-up de la *Foodtech* et de l'*AgriTech* ainsi que des organismes de recherche publics et privés. Implanter sur la ZAC ces équipements d'intérêt général qui dépassent le cadre d'Agoralim leur permettront de **bénéficier d'une desserte en transports en commun** (ligne 17 du Grand Paris Express), et donc de faciliter leur accès. Il est également **nécessaire que certains des programmes, comme la ferme-école ou l'incubateur, soient situés à proximité des terres agricoles** pour favoriser les synergies. Le Triangle de Gonesse permettra d'accueillir des activités de transformation, par exemple une légumerie.

La Ville de Gonesse est un partenaire incontournable pour le développement du Volet agricole d'Agoralim dans le sud du Triangle ainsi que pour accueillir différents équipements d'intérêt général. Sa proposition, faite dans le cadre de l'appel à idées, de Musée de l'agriculture et de l'alimentation a été retenue par le comité d'experts. La création de ce musée devra faire l'objet d'une décision de l'État. De même, l'idée de Gonesse de mettre en œuvre dès la rentrée de 2022 un partenariat avec l'Éducation nationale et d'autres acteurs de la formation pour sensibiliser à la transition écologique et au bien-manger est retenue comme action de préfiguration d'Agoralim.

2 Goussainville

Situé sur la commune de Goussainville, ce site de 27 hectares permettra de développer à terme 70 000 à 110 000 m² de surface de plancher.

Sa localisation est pertinente pour Agoralim, en raison de sa **proximité avec les infrastructures routières et ferroviaires ainsi que les activités de la plateforme de CDG** avec lesquelles des synergies seront à créer. Sa **proximité avec des terres agricoles** est également un atout.

Périmètre du site de Goussainville



Il s'agit par ailleurs d'un site amené à muter. Aujourd'hui occupé par de l'habitat précaire et des activités économiques peu qualitatives, le SDRIF prévoit de faire évoluer cet espace pour développer le projet CAREX de fret ferroviaire avec lequel des synergies seront créatrices de valeur. Il importera, dans le cadre de la révision du SDRIF, de ne plus conditionner l'aménagement de ce secteur à la réalisation du projet CAREX.

Une programmation mixte sera développée sur ce site avec l'implantation du Carreau des producteurs. Les activités tertiaires et de transformation et de distribution seront également présentes, et pourront s'inscrire en synergie avec les espaces agricoles proches. La mise en œuvre d'Agoralim nécessitera de mettre en place des outils **de maîtrise foncière**, en raison du **morcellement des propriétés**. Une **modification des documents d'urbanisme** sera également nécessaire, en particulier du PLU et du SDRIF.



La Ville de Goussainville, avec son projet « Réconciliation Écologique à Goussainville par l'Alimentation Raisonnée Durable et Solidaire » (REGARDS), s'affirme comme le partenaire le plus actif d'Agoralim. La commune dispose d'atouts importants en termes de foncier et de desserte. Elle a, dans le cadre de l'appel à idées, formulé des propositions déterminantes :

- Création d'un jardin pédagogique, qui embauchera des personnes éloignées de l'emploi.
- Mise en place d'un restaurant d'application, qui utilisera des produits du marché et des produits locaux, embauchera des personnes éloignées de l'emploi.
- Création d'un marché de plein vent, qui proposera aux particuliers de la vente au détail de produits frais issus d'Agoralim (invendus) et de la production locale.
- Installation d'épiceries solidaires afin de proposer des produits de qualité à un prix accessible aux personnes précaires.
- Mise en place d'un bus pédagogique, qui sillonnera le territoire afin de mener des actions de sensibilisation au plus près des habitants et développera des expositions itinérantes.

3 Roissy-en-France

Situé sur la commune de Roissy-en-France, ce site de 16 hectares permettra d'accueillir un programme de 50 000 à 60 000 m². D'après le retour des matrices cadastrales, l'emprise sud du site appartient à un propriétaire privé (SARL EUROCENTRE). La partie nord est principalement la propriété de la CARPF et d'ADP à l'extrémité nord du site.

Périmètre du site de Roissy-en-France

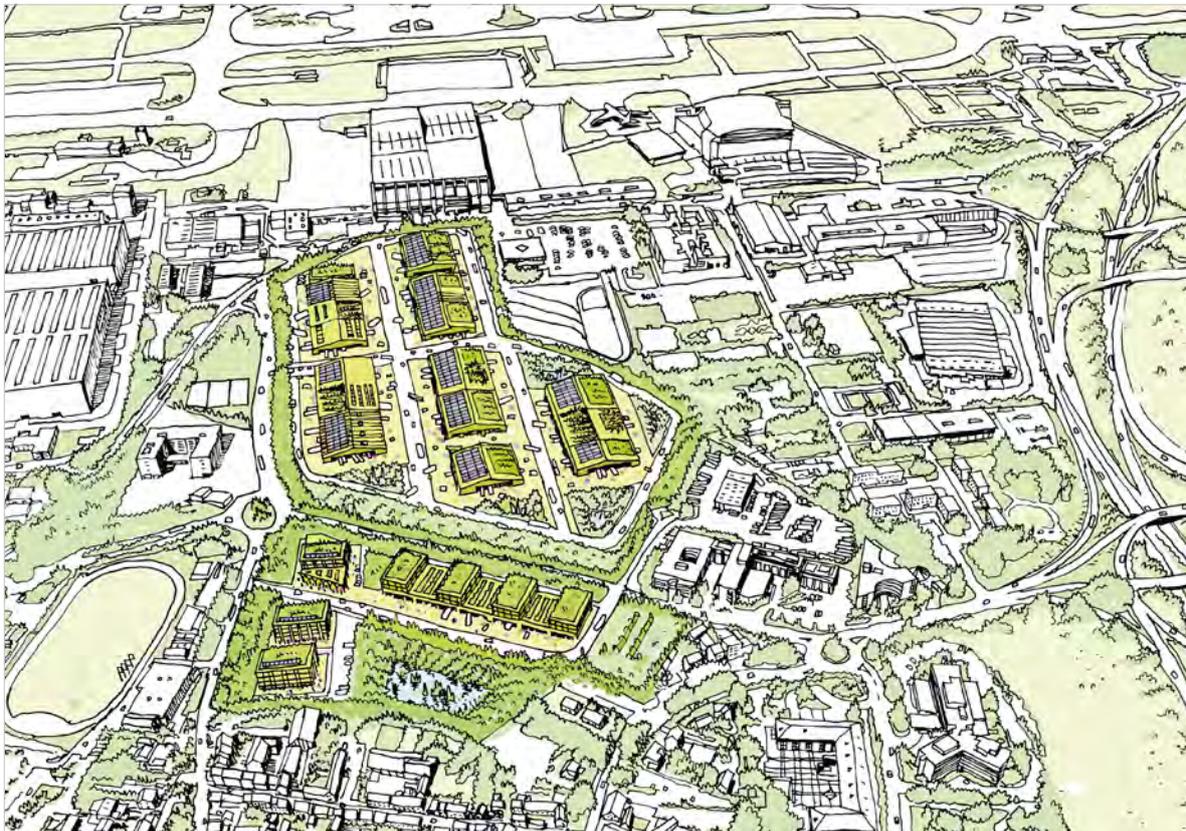


Localisé au cœur de la zone d'activités ADP, le site est aujourd'hui artificialisé et **libre d'occupation, en attente d'un développement**. Sa localisation offre l'opportunité de créer de fortes **synergies entre Agoralim et la plateforme aéroportuaire**, pour le secteur du *catering* aérien. Il offre également l'opportunité de créer une **interface qualitative entre la zone d'activités économiques et la ville**, par l'implantation d'un programme tertiaire et de petites activités. La desserte du site se fera exclusivement depuis le nord, sur la route de l'Arpenteur.

Afin de développer Agoralim sur ce site, il importera de **faire évoluer le PLU pour accueillir une diversité d'activités économiques**. La mise en œuvre sera néanmoins facilitée par la libre occupation du site et la maîtrise foncière.

En outre, ce site offre la possibilité de réaliser une première phase d'ici à 2025, en aménageant des premiers bâtiments sur la partie appartenant à ADP.

Afin de tenir compte du schéma viaire du village et de la proximité des habitations, les réflexions seront poursuivies avec la Ville pour aboutir à une programmation et à un aménagement permettant de bien prendre en compte les objectifs de la collectivité.



4 Bonneuil-en-France

Situé sur la commune de Bonneuil-en-France, ce site de 13 hectares permettra de développer 40 000 à 50 000 m² de surface de plancher.

Périmètre du site de Bonneuil-en-France

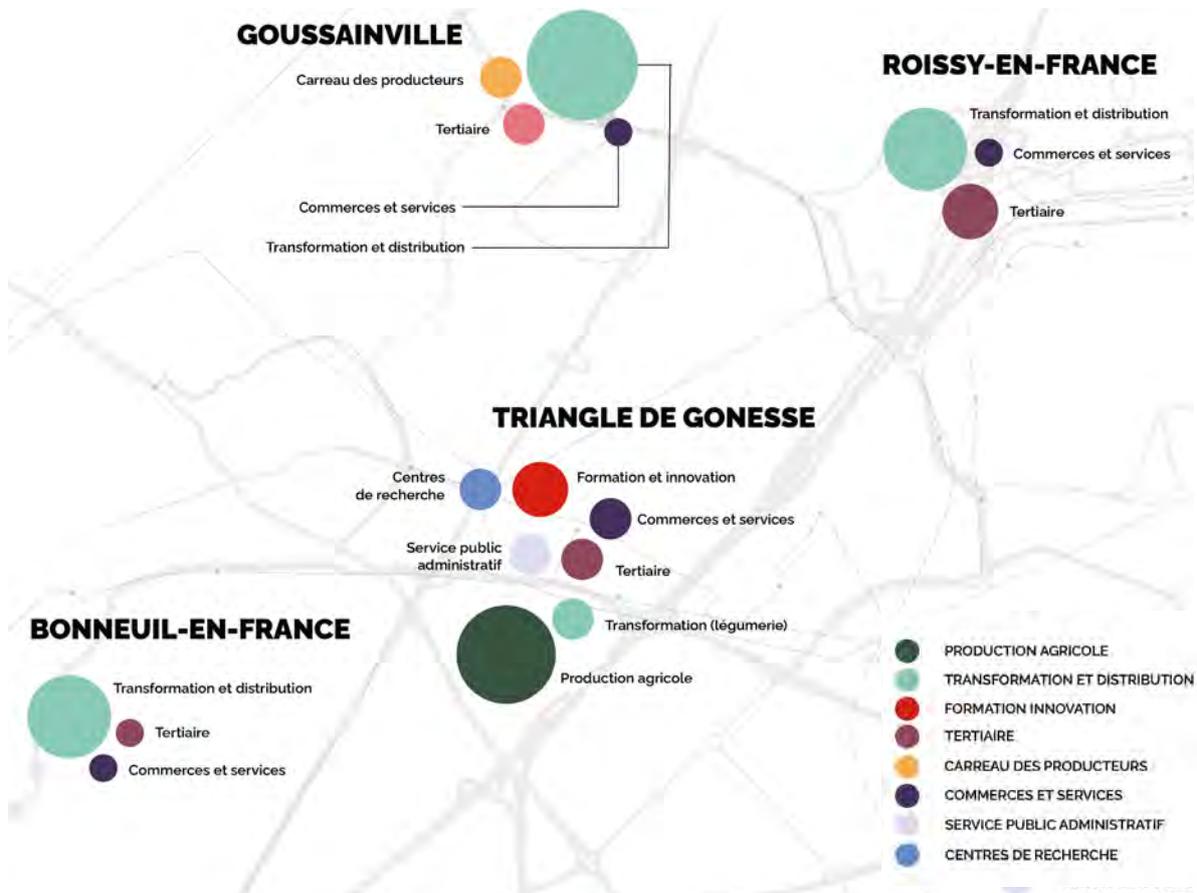


Le site de Bonneuil-en-France, qui appartient à ADP, est localisé en bordure des pistes de l'aéroport du Bourget, à bonne distance des zones habitées et bien connecté aux infrastructures routières. Il s'agit d'un **foncier en attente de mutation**. Le développement d'Agoralim permettra d'y créer un **pôle d'activités économiques fondé sur des petites unités de transformation et de distribution**, tout en agissant comme un **espace de transition entre l'aéroport et la zone urbaine**. Les activités seront orientées vers la vente B2B et la logistique du dernier kilomètre en raison de la proximité avec le bassin de consommation. La formation en lien avec l'AFMAé (CFA des métiers de l'aérien) pourra également être développée.

La mise en œuvre d'Agoralim sur ce site sera facilitée par la **maîtrise foncière unique d'ADP**. Les contraintes réglementaires sur ce site sont par ailleurs faibles, le **PLU étant compatible avec Agoralim**. La réalisation de cette plateforme peut ainsi être envisagée dans des délais courts.



Illustration 12 Principes programmatiques selon les sites



Des perspectives architecturales d'ambiance ont été produites afin de matérialiser les différentes facettes du projet.





Ces perspectives affirment l'ambition du projet de s'inscrire dans une démarche d'éco-conception avec des volumétries adaptées à l'environnement immédiat et l'intégration de trames paysagères permettant de favoriser les continuités écologiques. La qualité architecturale et le traitement harmonieux des interfaces et des espaces publics constitueront également un des invariants du projet.

Agoralim se devra d'être un démonstrateur de la ville économique, durable et connectée, démarche qui est au cœur de la politique RSE déjà menée à Rungis.

Le projet n'étant pas figé à ce stade, ces images sont volontairement décontextualisées, en cela elles ne représentent aucun site en particulier. Dans les prochaines étapes, les concertations institutionnelles et publiques participeront à enrichir les démarches de conception.

6.3 UN PROJET AUX IMPACTS LIMITÉS SUR LES FLUX DE CIRCULATION

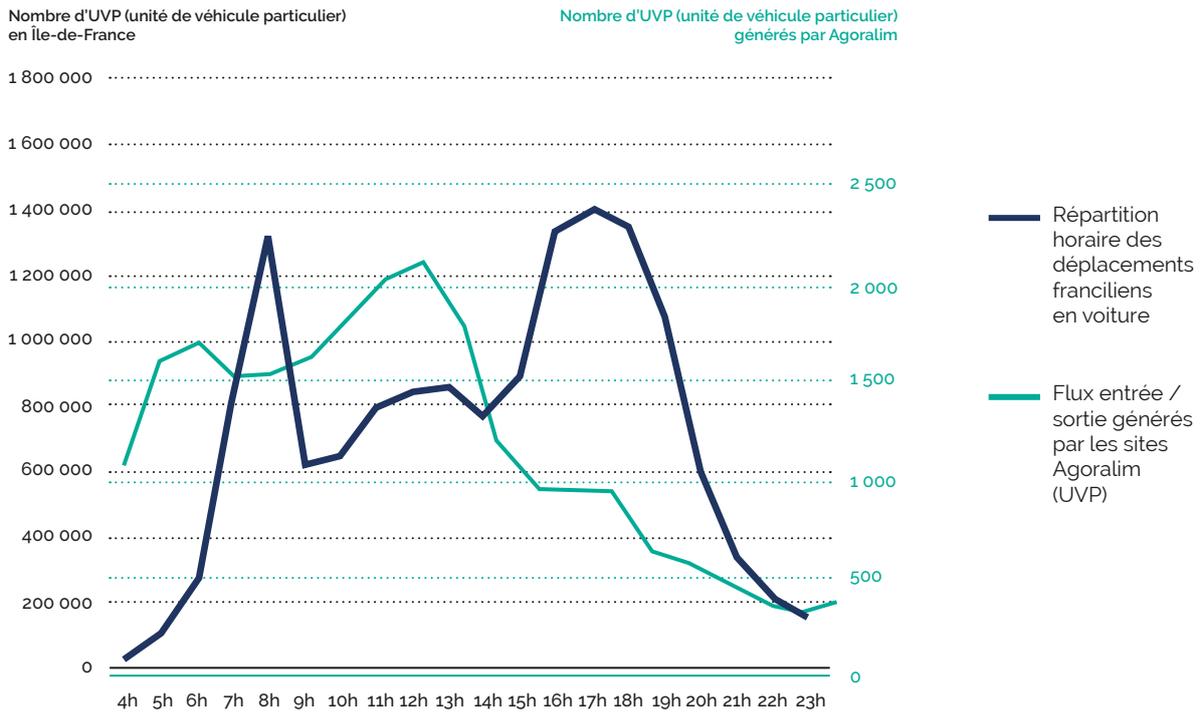
Le projet Agoralim aura un impact limité sur le trafic du territoire, en raison de son fonctionnement et de son implantation spatiale.

En effet, le fonctionnement en horaires décalés d'Agoralim limitera les impacts sur les flux en heure de pointe. La préparation des commandes et la livraison des denrées alimentaires s'effectue en majorité de nuit, afin de permettre la consommation en journée. **La nature même des flux logistiques, destinés à de l'alimentaire frais, entraînera leur décalage des heures de pointe du matin et du soir.**

Par ailleurs, le fonctionnement multisites du projet Agoralim permettra de diffuser spatialement les flux. La programmation des différents sites du projet est pensée de manière à limiter les flux inter-sites tout en s'inscrivant dans les principes de l'écologie industrielle et territoriale.

Ainsi, le pourcentage d'augmentation moyen du trafic généré par le projet est estimé à environ **2 %** aux heures de pointe du matin (HPM) et **inférieur à 1 %** aux heures de pointe du soir (HPS). Les périodes de pointe d'activité d'Agoralim seront comprises entre 04h et 06h et de 10h à 14h, faisceaux horaires déportés des heures de pointe du matin et du soir. Les activités administratives diurnes pourront quant à elles aussi compter sur les modes alternatifs à la voiture, notamment les transports en commun.

Illustration 13 Ensemble des déplacements franciliens et flux Agoralim



Source : Île-de-France Mobilités OMNIL-DRIEA

Les analyses d'impacts ont été effectuées sur la base de l'horizon de prévision de trafic le plus lointain, à savoir : les prévisions de trafic du Grand Roissy à l'horizon 2027 (source : Conseil Départemental du Val-d'Oise). Les estimations des flux de trafic Agoralim ont été projetées sur cette situation de référence. Les analyses mettent en exergue les données et constats suivants :

- Sur la globalité des flux générés par les sites Agoralim, les flux de trafics entre les sites ont été pris en compte. Ces derniers représentent 10 % de la globalité des flux.
- Le projet Agoralim (tous sites cumulés) génère une hausse moyenne de trafic de l'ordre de 2 % à l'heure de pointe du matin (HPM) et 1 % à l'heure de pointe du soir (HPS).
- Les axes majeurs du secteur enregistrent, à plus de 90 %, une hausse de trafic considérée comme faible : sur 118 tronçons considérés, seulement 10 tronçons connaissent une hausse supérieure à 5 % à l'HPML.
- Les réserves de capacités apparaissent comme suffisantes sur l'ensemble des axes pour absorber les faibles hausses constatées.

L'impact sur la circulation du projet Agoralim pris isolément est modéré. L'ensemble du Plan Val-d'Oise, des projets en cours et des évolutions de la demande peuvent en se cumulant aboutir à des effets de saturation sur le territoire.

L'ensemble de ces projets nécessite une démarche partenariale avec les institutions (État, Département, CARPF et communes) ainsi que les grands opérateurs (ADP, GPA, etc.) pour identifier les enjeux de circulation et les solutions à apporter.

Par ailleurs, à l'échelle de chacun des différents sites d'implantation, un travail précis de dimensionnement et de conception des carrefours et voies d'accès sera entrepris afin de minimiser les impacts d'Agoralim sur la voirie et la circulation.

À ce stade, hormis des points ponctuels d'accès aux sites d'Agoralim, il n'est pas utile de redimensionner le réseau routier pour installer le projet.

Par ailleurs, le projet Agoralim intégrera des solutions pour optimiser les flux logistiques et garantir leur fluidité, nécessaire au bon fonctionnement des différentes plateformes. Il pourra s'agir de solutions numériques de gestion de réservation de créneaux horaires pour les arrivées de marchandises (poids lourds, utilitaires) et de systèmes intelligents pour la gestion du trafic (postes de contrôle).

En outre, il est souhaité que soient créées sur le territoire des infrastructures permettant le **développement du fret ferroviaire**. À l'instar de Rungis, une plateforme de fret ferroviaire pourrait être envisagée sur le site de Goussainville. D'autres sites du territoire reliés à une voie ferrée classique peuvent être également envisagés pour implanter un chantier de transport combiné.

À l'instar de Rungis, il est essentiel de pouvoir utiliser le transport ferroviaire pour desservir Agoralim. En effet, cela permet de massifier des flux en provenance par exemple de Provence et du Sud-Ouest, et donc de réduire le trafic routier et son empreinte environnementale.

L'est du Val-d'Oise souffre aujourd'hui de l'absence d'un terminal de transport combiné ou d'autoroute ferroviaire. Il est donc nécessaire que le territoire se dote d'une telle infrastructure qui profitera à Agoralim mais également à de nombreuses entreprises du territoire.

Un tel équipement s'inscrira dans les priorités gouvernementales de développement du fret ferroviaire qui ont été affirmées dans le cadre du plan de relance et de la loi d'orientation des mobilités (LOM).

6.4 UN DÉVELOPPEMENT DU PROJET PHASÉ DANS LE TEMPS, AVEC DES PREMIÈRES ACTIONS CONCRÈTES DÈS 2022

Le développement multisites d'Agoralim s'appuie sur une stratégie de phasage du projet. Il se traduira par des actions de préfiguration qui débuteront dès 2022, et un développement sur les différents sites qui prendra en compte leurs contraintes spécifiques.

6.4.1 UNE PLATEFORME E-COMMERCE DÉDIÉE AUX PRODUCTEURS LOCAUX

Les producteurs agricoles sont confrontés à une gestion logistique lourde et parfois complexe, mais également à des difficultés de mise en valeur de leurs produits. **Afin de donner de l'agilité à la chaîne alimentaire, raccourcir les distances de transport, mieux valoriser les produits agricoles, permettre aux producteurs de se concentrer sur leur cœur de métier, une plateforme de e-commerce dédiée aux producteurs locaux sera mise en place dès 2022 dans le cadre du projet Agoralim.** Cette plateforme digitale « Agoralim Direct » proposera des produits frais issus des exploitations et producteurs locaux.

Ce service s'adressera à tous les professionnels des métiers de bouche qui pourront s'y connecter afin de s'approvisionner sur une offre de produits alimentaires locaux proposés au juste prix.

Cette plateforme e-commerce se distinguera par la mise en valeur des produits des agriculteurs et une chaîne logistique performante. Pour chaque produit mis en ligne, une fiche descriptive sera proposée et permettra de visualiser toutes les caractéristiques du produit : lieu de production, mode de production, producteur, nature des emballages, mode d'acheminement, etc.

L'opérateur logistique de la plateforme e-commerce se chargera de ramasser les produits chez les producteurs et de livrer les points de vente de ses clients via des moyens de transports décarbonés **en prenant appui sur sa base logistique située dans le nord de l'Île-de-France** pour optimiser les tournées logistiques.

Un entrepôt de 500 à 1 000 m² accueillera l'opérateur de cette plateforme de commerce en ligne.

Les commerçants auront également la possibilité de retirer les produits dans l'entrepôt situé sur le territoire d'Agoralim grâce à un système de drive. **Ce drive sera uniquement à destination des professionnels des métiers de bouche.**

6.4.2 DES ACTIONS EN FAVEUR DU BIEN-MANGER ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Agoralim a pour ambition de donner accès à une alimentation locale et de qualité tout en sensibilisant les citoyens aux liens entre alimentation, santé et environnement.

Sur cette problématique, **il est prévu à partir de 2022 la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le thème du bien-manger.** Cette sensibilisation pourra se traduire par plusieurs actions, mises en œuvre avec des structures (associations, collectivités...) qui ont contribué à l'appel à idées :

- Des **actions de sensibilisation des jeunes, dès la primaire, aux bienfaits de la cuisine.** Pour cela, des *Food Trucks* circuleront dans les différents établissements scolaires du Val-d'Oise pour apprendre aux jeunes à cuisiner, de la maternelle au lycée. Les cours de cuisine seront complétés par des informations sur les qualités nutritionnelles des produits, la saisonnalité des produits, etc.
- Un **concours de cuisine intercommunal** à destination des plus jeunes, organisé avec des structures comme Eureka, association lauréate de l'appel à idées. Ce concours de cuisine sera parrainé par un chef étoilé. Un jury composé de professionnels (dont des opérateurs d'Agoralim) décernera un prix aux lauréats.

Des actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire seront également mises en œuvre dès 2022, avec notamment l'implantation de cuisines solidaires préparant des repas à partir d'invendus.

Ces cuisines pourront être développées à proximité des futurs sites du projet, en partenariat avec des associations locales.

Enfin, des actions pourront être engagées en liaison avec le projet de Pôle Agricole Urbain Solidaire et Écologique (PAUSE), porté par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Ce projet d'urbanisme transitoire prévoit notamment l'implantation d'activités de transformation alimentaire (par exemple pour la restauration collective) et d'un pôle d'expérimentation autour de l'agriculture urbaine. Il s'agira d'un lieu attractif pour mener des actions de préfiguration d'Agoralim, en faveur du bien-manger et de lutte contre la précarité alimentaire.

6.4.3 UNE PRÉFIGURATION D'AGORALIM ACADEMIE AVEC DES PROGRAMMES DANS LE VAL-D'OISE

Le projet Agoralim permettra d'accompagner le développement de l'emploi local notamment dans les métiers de l'alimentaire, de l'agriculture, de la logistique et des services via la création de solutions novatrices de formation et de reconversion professionnelle.

Cette ambition en matière d'emploi et de formation se traduira **dès 2022 par la mise en place dans le Val-d'Oise de certaines activités de Rungis Académie :**

- Certains organismes de formation implantés sur le territoire pourront **rejoindre Rungis Académie.**
- Seront mise en place des **programmes de formation sur les métiers de bouche, la logistique ou les services** en s'appuyant d'une part sur les acteurs du territoire mais également sur les organismes de formation membres de Rungis Académie. Ces acteurs dispenseront des formations dans des locaux existants en attendant la construction du Campus Agoralim.

Par ailleurs, afin de favoriser l'émergence d'une filière des métiers de la transition écologique sur le Triangle et plus largement dans l'est du Val-d'Oise, la ville de Gonesse a proposé dans le cadre de l'appel à idées la mise en place dès la rentrée 2022 d'un **partenariat avec l'Éducation nationale et les acteurs de la formation sur**

Le territoire pour sensibiliser et créer des vocations chez les habitants. Le développement de la formation sur le Triangle est pour la commune un objectif prioritaire. L'objectif est de faire diminuer la distorsion constatée entre le niveau de formation des habitants et les emplois disponibles sur le territoire. En liaison avec la Commune, le Département et la Région, le partenariat avec l'Éducation nationale pourrait passer par une large campagne de sensibilisation aux problématiques de la transition écologique et de découverte des métiers méconnus.

6.4.4 UN DÉVELOPPEMENT PHASÉ SUR LES DIFFÉRENTS SITES

Sur le site du Triangle de Gonesse, le phasage des aménagements sera à définir dans le cadre de la réalisation de la ZAC dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Grand Paris Aménagement.

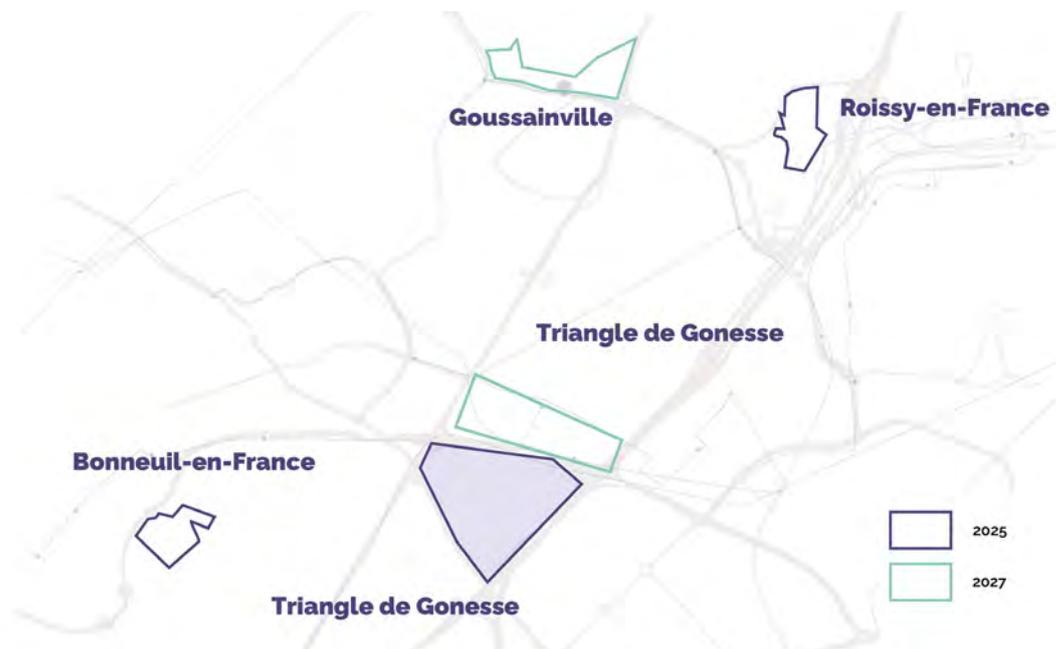
Pour le Volet agricole, sur le Triangle, l'objectif est d'enclencher la concertation dès 2022, afin de pouvoir avoir des premières concrétisations de l'évolution de l'activité agricole à l'échéance de 2024/2025. L'échéance de réalisation complète du programme dépendra en particulier des questions foncières qui sont complexes.

Pour les sites de transformation et distribution, différents types de contraintes (propriété foncière, contraintes réglementaires et techniques) induiront des **temporalités de développement différentes**.

La stratégie de phasage est la suivante :

- **Première phase sur le site de Bonneuil-en-France et une partie du site de Roissy-en-France (2025 à 2030) et sur le Triangle de Gonesse (Volet agricole).** De par leurs localisations, Roissy et Bonneuil permettront de constituer un premier pôle du projet à proximité directe du Triangle de Gonesse. Ces fonciers sont détenus à chaque fois par un propriétaire unique, ce qui facilite leur mobilisation. À court terme, il importe par ailleurs d'enclencher de premières actions (travaux et restructuration foncière) sur le Volet agricole du Triangle de Gonesse.
- **Deuxième phase sur les sites de Roissy-en-France, Goussainville et au sein de la ZAC du Triangle de Gonesse (2027-2035).** Cette phase viendra renforcer la programmation immobilière. Leurs localisations plus au nord leur permettront d'être plus en lien avec la plateforme Charles-de-Gaulle et avec les zones agricoles du nord du département et des régions voisines.

Illustration 14 **Carte de phasage du projet**



Le phasage du projet pourra être adapté sur chacun des sites, en fonction des besoins immobiliers et du rythme de déploiement du projet global.

Il convient de noter qu'au sein du Marché de Rungis, les permis de construire sont délivrés par le préfet, conformément à l'article L422-2 du Code de l'urbanisme selon lequel : « Par exception aux dispositions de l'article L422-1, l'autorité administrative de l'État est compétente pour se prononcer sur un projet portant sur : a) Les travaux, constructions et installations réalisés pour le compte (...), de l'État, de ses établissements publics et concessionnaires (...) ».

À l'instar de Rungis, l'instruction des permis de construire sera conduite à l'échelle de la préfecture ce qui permettra, compte tenu du caractère multisite du projet, de disposer d'un référent unique auprès des services de l'État, et donc d'en assurer la cohérence d'ensemble sans interprétation à l'échelle locale.

6.5 LES PROCÉDURES PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Comme précédemment développé, les objectifs du projet Agoralim revêtent une importance stratégique pour l'équilibre alimentaire de la Région Île-de-France. Décliné à l'échelle de plusieurs sites, ce projet de territoire est aussi et surtout un projet d'aménagement stratégique qui se doit d'être sanctuarisé réglementairement avec l'appui de dispositions juridiques et opérationnelles adaptées.

Pour faciliter la réalisation du projet Agoralim, la qualification de Projet d'Intérêt Général (PIG) s'avère adaptée au caractère d'utilité publique qui conditionne son recours. La disposition juridique du Projet d'Intérêt Général (PIG) **s'appliquera aux sites accueillant les fonctions de transformation et distribution.** Cette disposition est indispensable au projet sur le plan de la faisabilité opérationnelle. En effet, tout projet d'aménagement nécessite un processus long et complexe de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (PLU, SCOT et SDRIF). Initier ces démarches complexes sans coordination à l'échelle des sites s'avèrerait particulièrement risqué pour le projet. Le Projet d'Intérêt Général (PIG) permet d'éviter cet écueil en donnant un cadre pour la prise en compte, par les documents d'urbanisme locaux, d'un projet d'utilité publique. Cette disposition facilitera de manière décisive la réalisation opérationnelle du projet Agoralim.

L'adoption d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) devra être **complétée par la mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**. Cet outil est particulièrement nécessaire sur le site de Goussainville qui comporte un morcellement foncier important. Le caractère d'utilité publique du projet permet à l'État de recourir à un tel dispositif. L'appui de l'EPFIF pourrait être par ailleurs sollicité. Dans ce cadre, la SEMMARIS sera également attachée à ce que les Services de l'État puissent mettre en œuvre des dispositifs de relogement des habitants et des activités en place.

SECTION 7



**AGORALIM S'INSCRIT DANS
UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE
INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE
AMBITIEUSE ET CRÉATRICE
DE VALEUR POUR LE TERRITOIRE**



SECTION 7

AGORALIM S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE AMBITIEUSE ET CRÉATRICE DE VALEUR POUR LE TERRITOIRE

7.1 UN IMPÉRATIF, FAIRE FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES

Dans son dernier rapport sur le Climat publié en août 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) conclut que la température globale de la planète devrait augmenter de 1,5°C dès 2030. **Cette crise climatique se conjugue à une perte de la biodiversité et à l'épuisement des ressources naturelles et fossiles.**

Face à ce constat sans appel, il est nécessaire de :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines ;
- Préserver le vivant ;
- Développer l'autonomie des territoires face à la raréfaction des ressources.

Le projet Agoralim entend adresser l'ensemble de ces enjeux, et déployer à l'échelle de son territoire d'implantation les actions pour faire face à ces défis environnementaux.

Pour cela, Agoralim s'inscrira naturellement dans les ambitions et objectifs réglementaires nationaux et européens. La stratégie environnementale du projet tient ainsi compte des évolutions réglementaires récentes et à venir, telles que les objectifs de neutralité carbone inscrits au sein de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), de contribution au zéro artificialisation nette (ZAN), ou encore d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable (loi Climat et Résilience).

L'écologie industrielle et territoriale est un mode d'organisation qui vise une **gestion optimale des ressources** (matières, eau et énergie) à l'échelle d'un territoire.

Elle repose sur un **partage des ressources** et la **création de synergies** entre les différents acteurs publics et/ou privés. Ainsi, les **déchets et co-produits** d'une activité (vapeurs, effluents, déchets...) peuvent devenir des **ressources pour d'autres**.

Plusieurs types de synergie peuvent être réalisées :

- **Synergies de substitutions**, qui portent sur la valorisation et l'échange de matière et d'énergie entre entités.
- **Synergies de mutualisation**, qui reposent sur des approvisionnements communs, des services communs et des partages d'équipements ou de ressources.

La création de telles symbioses présente des **bénéfices environnementaux** indéniables (diminution de la consommation de ressources et par conséquent réduction de la production de déchets, etc.), **économiques** (création de partenariats, économies liées à la mutualisation d'achats, etc.) et **sociaux** (maintien ou création d'emploi, etc.). Il s'agit d'un levier important de compétitivité pour les entreprises, et de cohésion et dynamisme territorial par l'émergence de nouvelles activités économiques.

7.2 FAIRE D'AGORALIM UNE RÉFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE BÂTIE SUR 5 AXES D'ENGAGEMENTS

7.2.1 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DU PROJET

Afin d'inscrire Agoralim dans une démarche environnementale ambitieuse et exemplaire, **des objectifs ont été formulés autour de 5 axes d'engagements⁽¹⁾** :

	ENGAGEMENTS	OBJECTIFS DE CONCEPTION	OBJECTIFS D'EXPLOITATION
 Énergie & carbone	<p>Limiter la consommation d'énergie et de froid</p> <p>Privilégier l'autoconsommation par les énergies renouvelables</p>	<p>100 % des bâtiments bas carbone, sobres en énergie proposant un système de production d'énergie renouvelable et/ou une toiture végétalisée</p>	<p>100 % énergie renouvelable et/ou de récupération autoconsommée</p> <p>Viser la Neutralité carbone sur les sites Agoralim en 2035</p>
 Mobilités & logistique	<p>Décarboner les modes de transport</p> <p>Optimiser les flux logistiques et de personnes</p>	<p>1 plateforme logistique multimodale intégrant un réseau d'infrastructure de recharge et d'avitaillement durable</p>	<p>100 % Transports bas carbone</p>
 Économie circulaire	<p>Atténuer les consommations de ressources</p> <p>Limiter la production de déchets</p> <p>Favoriser une valorisation à haute valeur ajoutée des rejets</p>	<p>100 % des bâtiments éco-conçus selon les principes de l'économie circulaire et résilients</p>	<p>Limiter le gaspillage alimentaire en implantant les structures et opérateurs nécessaires</p> <p>100 % des rejets à haute valeur ajoutée environnementale valorisés (déchets, chaleur, eaux...)</p>
 Biodiversité & écosystèmes	<p>Préserver et restaurer la biodiversité</p> <p>Respecter la qualité des paysages et des espaces naturels</p>	<p>Tendre vers 0 artificialisation nette des sols</p> <p>30 % des écosystèmes dégradés restaurés (15 % au niveau réglementaire)</p>	<p>Inciter les agriculteurs du territoire à tendre vers des pratiques respectueuses de la biodiversité (Ex. : - 50 % d'utilisation de produits phytosanitaires d'ici à 2025)</p>
 Agriculture & alimentation	<p>Soutenir une agriculture régénératrice</p> <p>Alimenter la population locale en produits sains et respectueux de l'environnement</p>	<p>100 % des surfaces agricoles du projet dédiées à une agriculture agro-écologique</p>	<p>100 % des opérateurs Agoralim engagés dans le référentiel de durabilité Rungis</p> <p>Faciliter les circuits courts</p>

(1) Les documents analysés pour définir les objectifs environnementaux du projet sont précisés en annexe 7. Les objectifs détaillés sont précisés en annexe 8.

7.2.2 LES ACTIONS IDENTIFIÉES POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux, **un panel d'actions, à la fois dans la phase de construction du projet puis dans son exploitation seront mises en œuvre.**

Ces actions sont présentées ci-dessous de manière **non exhaustive**.



Énergie & carbone :

En phase avec les objectifs européens et nationaux de réduction des émissions de GES pour tenir l'ambition des +2°C maximum, **des infrastructures et équipements bas carbone, sobres en énergie seront développés, ainsi qu'une production d'énergie renouvelable et décarbonée sur les sites d'Agoralim** pour participer à l'autonomie énergétique du territoire.

Phase de construction

- Intégration de critères de **conception bioclimatique** et utilisation de **matériaux à faible impact carbone** (bois, matériaux biosourcés, matériaux recyclés, etc.).
- Installation d'équipements pour la **production et le stockage d'énergie sur site** permettant de développer l'autoconsommation, notamment panneaux photovoltaïques.
- **Végétalisation des toitures des bâtiments** sur au moins 30 % de la surface, pour diminuer les îlots de chaleur urbain et participer à la biodiversité sur site, renforçant ainsi les objectifs réglementaires⁽¹⁾.
- Pour les surfaces de toiture non végétalisées, installation de revêtements avec un fort albédo (*cool roofs*, toitures blanches, etc.) pour diminuer l'impact sur l'effet d'îlot de chaleur urbain.
- **Installation de systèmes de réfrigération moins consommateurs en énergie**, et utilisation de **solutions de réfrigération moins émettrices** (utilisation de fluides dits « naturels » comme l'azote).

Phase d'exploitation

- Favoriser l'installation d'opérateurs **privilégiant des produits d'origine française ou proche géographiquement** (rayon de 500 kilomètres).
- **Maximiser le potentiel de séquestration carbone des exploitations agricoles associées dans le projet Agoralim**, en favorisant les pratiques agro-écologiques (plantation de haies, élevage herbager...), par exemple à travers des cahiers des charges et un label bas carbone.



Mobilités & logistique :

Le projet Agoralim permettra d'optimiser les flux de marchandises et de personnes, mais également de les décarboner. Si son implantation dans le nord de l'Île-de-France induira mécaniquement une baisse des kilomètres parcourus par les produits et donc de leur empreinte carbone, il est nécessaire de mettre en place des actions complémentaires :

- **Développer les infrastructures nécessaires à une mobilité bas carbone** : bornes de recharge (électrique, bioGNV, hydrogène...), infrastructures cyclables (voirie et parking à vélos sécurisés), systèmes de navettes, espaces dédiés à l'autopartage et au covoiturage, permettre l'accessibilité des sites au réseau de transports en commun.

⁽¹⁾ 30 % des écosystèmes dégradés restaurés dans les objectifs Agoralim, la réglementation fixe un seuil minimal de 15 %.

- Implantation d'acteurs du transport et de la logistique ayant recours à des modes de transport décarbonés, à la **cyclo-logistique ou aux modes innovants comme les drones**.
- **Favoriser le développement du local** pour réduire l'empreinte carbone des produits distribués.



Économie circulaire :

Pour répondre au défi de la préservation des ressources, **l'économie circulaire sera au cœur du projet Agoralim**. Cela implique la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des consommations de ressources et des productions de déchets, ainsi que la valorisation à haute valeur ajoutée environnementale de ces déchets. Pour développer l'autonomie et la résilience du territoire, des dispositifs visant la **création de boucles locales** (énergie de récupération, matières, eau...) seront développés dans une **démarche d'écologie industrielle et territoriale**.

- Installation **d'équipements pour la récupération et valorisation des eaux pluviales/grises** au sein du projet pour limiter l'utilisation d'eau claire.
- Intégration de la sobriété dans les choix programmatiques et **conception de bâtiments évolutifs et circulaires**.
- Développement des **activités de recyclage sur site** pour les flux prioritaires (papiers-cartons, bois, plastiques).
- Développement de **projets innovants visant à réduire le gaspillage alimentaire**, par la valorisation des invendus (légumeries, conserverie, partenariats avec associations locales, etc.).
- Installation **d'équipements de valorisation des biodéchets par compostage ou méthanisation**, couplés à une station de bioGNV et mutualisés à l'échelle du territoire.
- Développement d'un **réseau de chaleur** à l'échelle des sites de projet.

Ces équipements pourront être mutualisés dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale, décrite ci-après.



Biodiversité & écosystèmes :

Pour répondre au défi de préservation voire de régénération du vivant, le projet Agoralim entend s'inscrire non pas « contre » mais « dans » son environnement en favorisant la **préservation de la biodiversité naturelle et cultivée, des paysages et en développant les services écosystémiques**.

- **Limiter l'artificialisation des sols en développant des bâtiments multifonctionnels et modulaires**, moins consommateurs de m².
- Privilégier des parkings souterrains ou aériens pour **réduire les surfaces imperméabilisées**.
- **Rendre les espaces artificialisés les plus perméables à l'infiltration des eaux** (façade végétalisée, toiture végétalisée dont potager urbain, noues, revêtements perméables pour les voiries et parkings, etc.).
- **Prévoir des réserves de biodiversité et corridors écologiques** (haies champêtres composées d'essences favorables aux pollinisateurs, bassins de rétention, supports d'accueil pour la faune, etc.).
- **Agir sur la pollution lumineuse nocturne** (LED orange, lampadaires avec faisceaux dirigés vers le bas, etc.).



Agriculture & Alimentation :

Développer une agriculture et une alimentation saine et durable en Île-de-France et les régions voisines constitue le cœur du projet Agoralim. Cela implique la **promotion de l'agriculture respectueuse de l'environnement ainsi que la transformation et la distribution d'aliments sains, locaux et de saison accessible à tous** pour répondre aux nouvelles exigences des consommateurs, de plus en plus soucieux de leur mode de consommation.

- **Mettre en œuvre le Volet agricole** d'Agoralim dans une démarche partenariale, à travers la formation et l'accompagnement à la transition agro-écologique des agriculteurs en place ainsi que l'installation de nouveaux agriculteurs.
- **Faciliter la commercialisation de la production locale et la contractualisation** entre producteurs locaux et opérateurs d'Agoralim, à travers le Carreau des producteurs, l'Agora et les outils de transformation.
- **Développer un référentiel de durabilité** dans lequel les opérateurs pourront s'inscrire, mettant en valeur les qualités environnementales des produits commercialisés.



7.3 LA DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE POUR LE PROJET

La démarche environnementale d'Agoralim porte l'ambition **de créer de la valeur environnementale et un impact positif sur le territoire, en s'appuyant sur l'écologie industrielle et territoriale.**

Ce mode d'organisation repose sur un **partage et une gestion optimale des flux de ressources (matières, eau et énergie) entre les différents acteurs publics et/ou privés, à l'échelle d'un territoire.**

Il s'agit d'un **levier important de compétitivité pour les entreprises**, et de **dynamisme territorial** par l'émergence de nouvelles activités économiques.



Source : Soltena

Le Marché de Rungis dispose d'une expertise dans ce domaine depuis plus de 50 ans, et mutualise à l'échelle du territoire un certain nombre de ses équipements, dont son réseau de chaleur. Alimenté historiquement par l'incinération d'une partie des déchets du territoire et prochainement par géothermie, ce réseau permet aujourd'hui d'alimenter en chaleur l'intégralité du Marché, l'aéroport de Paris-Orly et des communes à proximité à des tarifs très compétitifs.

Pour Agoralim, l'objectif est de s'appuyer sur ce savoir-faire pour aller beaucoup plus loin tout en tenant compte des potentiels du territoire Nord francilien. Les synergies identifiées s'appuient notamment sur de nombreuses contributions faites sur ce thème dans le cadre de l'appel à idées :

🎯 **MUTUALISER LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS**

La création d'une unité de compostage et d'une unité de méthanisation doit être mutualisée avec les acteurs du territoire mais aussi avec les acteurs régionaux pour assurer leur efficacité environnementale et les équilibres économiques. Cette mutualisation interviendra à plusieurs niveaux :

- **Pour l'apport en biodéchets.** Ces unités permettront la valorisation de l'ensemble des biodéchets produits à l'échelle du territoire et notamment de répondre aux nouvelles exigences de la loi AGEC⁽¹⁾. Ces unités pourront être alimentées par les centres de restauration scolaires et de restauration d'entreprises (Elior, Servair, Orion Parc Mail, Lycée, IUT et Restaurants universitaires, etc.), ainsi que par un réseau dense d'hypermarchés alimentaires.
- **Dans l'utilisation des co-produits (compost et biogaz).** Ils pourront alimenter en biocarburants à la fois les opérateurs d'Agoralim et les opérateurs économiques du territoire. Le digestat de la méthanisation et du compostage pourra également servir en amendement organique aux exploitations agricoles à proximité, favorisant la résilience des sols.

(1) Obligation pour les personnes détenant plus de 5 tonnes de biodéchets par an de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou une collecte sélective de ce type de déchets, Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi AGEC). Exemple de détenteur de biodéchets : hypermarchés, restauration collective, industries agro-alimentaires, etc.

📍 MUTUALISER LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

Les équipements de transport et de logistique pourront également être mutualisés, afin de limiter les congestions urbaines, structurer une flotte bas carbone, limiter les émissions de gaz à effet de serre et optimiser les flux de marchandises.

Pour cela, un travail conjoint avec les acteurs du territoire est nécessaire afin :

- **D'étudier la mise en place de boucles de « reverse logistique »**, permettant de limiter les trajets à vide et d'optimiser les flux de marchandises.
- **De mutualiser certains équipements**, comme des stations de lavage de véhicules, des bornes de recharge électrique et d'une unité de stockage, etc. dans une logique de limitation de la consommation de ressources et d'artificialisation des sols.

Des **groupes de travail et des partenariats pourront être mis en place avec les collectivités et les transporteurs engagés sur les questions de multimodalité et transport bas carbone**, déjà présents à proximité des sites : DHL, Geodis, DB Schenker, Fedex, La Poste, Stef, etc.

La mutualisation d'équipements pourra également être étudiée **entre les sites d'Agoralim et de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, en lien avec ADP (hydrogène, flotte bas-carbone, transports en commun...)**.

Enfin, il est nécessaire qu'une **plateforme logistique multimodale combinant fret routier et ferroviaire** soit créée sur le territoire, ce qui contribuera à la réduction de l'empreinte carbone.

📍 RÉCUPÉRATION DE CHALEUR ET CRÉATION DE BOUCLES ÉNERGÉTIQUES LOCALES

Des boucles locales d'énergie pourront être créées avec les territoires. Elles permettront **d'utiliser la chaleur issue des entrepôts frigorifiques d'Agoralim pour alimenter en chaleur divers équipements du territoire**, participant ainsi à l'autonomie et à la décarbonation du mix énergétique du territoire. Ces boucles pourront prendre la forme d'un **réseau de chaleur et de froid mutualisé 5^e génération**⁽¹⁾.

Des partenaires potentiels ont été identifiés au sein des Collectivités territoriales (futur réseau de chaleur de Dugny et Le Bourget), et des opérateurs économiques, par exemple ADP qui développe un projet de réseau de chaleur par géothermie sur le site de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Des études de faisabilité technique et économique devront être menées conjointement avec les acteurs intéressés.

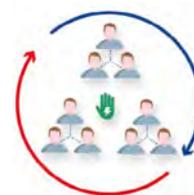
Illustration 16 Les 5 principes des réseaux de chaleur et de froid urbains de 5^e génération



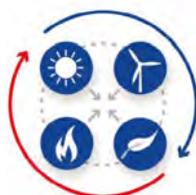
Une boucle énergétique fermée



Valoriser l'énergie basse température



Un approvisionnement énergétique décentralisé et piloté par la demande



Une approche intégrée des flux d'énergie



Priorité aux sources locales et durables

Source : D2Grids Project

⁽¹⁾ Réseau de chaleur et de froid 5^e génération : production décentralisée et renouvelable d'énergie basse-température alimentant en froid et en chaud plusieurs acteurs limitant les besoins en sources d'énergies externes. Pour plus d'informations, consulter le projet européen D2Grids : <https://sgdhc.eu/sgdhc-in-short/>

SECTION 8



LA GOUVERNANCE, LE MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER DU PROJET



SECTION 8

LA GOUVERNANCE, LE MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER DU PROJET

8.1 UNE GOUVERNANCE MULTI-PARTENARIALE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet Agoralim pourra être mis en œuvre dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) contractualisé entre l'État, la CARPF, la SEMMARIS et l'ensemble des acteurs publics et privés souhaitant s'engager dans le projet.

Créé par la loi ELAN de 2018, et codifié dans le Code de l'urbanisme, le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) a pour objectif d'accélérer les grands projets urbains et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Ce contrat peut être mis en place pour favoriser la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires.

Le contrat de PPA permettra d'organiser un cadre de gouvernance ouvert, adapté au développement du projet de territoire.

Dans ce cadre partenarial, il s'agira d'affiner la programmation des différentes composantes du projet, notamment portant sur les activités de développement de l'écosystème, et de veiller à la cohérence d'ensemble du projet. La SEMMARIS contribuera, pour ce faire, aux côtés de l'État et des autres signataires du contrat de PPA, aux moyens d'ingénierie nécessaires.

Au niveau opérationnel, les instances de gouvernance varieront selon que les opérations concernent les activités de la SEMMARIS ou relèvent de l'écosystème.

Activités de la SEMMARIS – service public alimentaire du marché d'intérêt national

Les activités de service public alimentaire concernent essentiellement le Carreau des producteurs et les bâtiments destinés à accueillir les grossistes, la préparation de commandes, les activités logistiques, les activités de formation et l'incubateur.

Pour le volet service public alimentaire d'Agoralim, les décisions relatives au projet, et notamment aux investissements, seront prises **dans le cadre des instances de gouvernance de la SEMMARIS.**

Développement de l'écosystème

Les activités relatives au développement de l'écosystème couvrent les espaces de production agricoles, les services commerciaux et logistiques destinés aux agriculteurs, les outils de transformation (légumeries, conserveries, cuisines centrales), les organismes de recherche sur l'alimentation et la santé, les services publics, ainsi que le pôle de formations supérieures de niveau national.

Pour la mise en œuvre de ces projets la gouvernance sera fondée sur :

- Une structure partenariale à créer pour développer et gérer le Volet agricole d'Agoralim.
- Des structures ad-hoc (EPIC ou SEM) à créer ou existantes pour porter la réalisation des activités de développement de l'écosystème, en fonction des montages partenariaux spécifiques.

Le préfet du Val-d'Oise assurera, quant à lui, le rôle de commissaire du gouvernement au sein de leur conseil d'administration.

Le préfet du Val-d'Oise qui préside également le comité opérationnel (COMOP) « économie-aménagement-territoire » mis en place dans le cadre du Plan d'actions Val-d'Oise, rassemblant les principales parties prenantes, pourra constituer une instance de suivi de l'avancement du projet.

Enfin, des instances de gouvernance appropriées du type COPIL pourront être mises en place afin d'accompagner le déploiement du projet sur chacun des quatre sites valdoisiens. Pour chacun de ces sites, pourra être mise en place, le moment venu, une instance chargée du suivi opérationnel du projet, qui associera l'État, les communes, la Communauté d'agglomération, les associations, les chambres consulaires, et les différentes administrations et collectivités concernées. Son secrétariat sera systématiquement assuré par la SEMMARIS.

8.2 INVESTISSEMENTS

Le projet Agoralim se traduira par un **investissement cumulé de 1,4 milliard d'euros**.

Une telle injection de liquidité dans l'économie locale est une formidable opportunité de dynamisation du territoire qui permettra d'apporter des réponses aux difficultés sociales du Val-d'Oise.

Cet investissement se traduira d'abord par des **activités dans le domaine de la construction, puis par des activités dans l'exploitation, le commerce et les services**. En outre, cet investissement permettra d'enclencher une diversification des filières économiques présentes localement et donc d'accroître la résilience du territoire.

Les investissements à réaliser se répartiront entre les activités découlant de la mission de la SEMMARIS (service public alimentaire) et le développement de l'écosystème.

⊗ ACTIVITÉS DE LA SEMMARIS – SERVICE PUBLIC ALIMENTAIRE DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL

Les investissements liés au service public alimentaire correspondent à une enveloppe de l'ordre de **700 millions d'euros** pour l'acquisition du foncier, la construction et l'aménagement des activités de transformation et de distribution (montant basé sur 5 sites).

L'ensemble des hypothèses et des paramètres du projet seront à affiner en fonction de l'orientation des pouvoirs publics et de la conjoncture économique, s'agissant d'un projet qui va s'étendre sur plusieurs années.

⊗ DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOSYSTÈME

Les investissements portant sur le développement de l'écosystème vont être de l'ordre de **700 millions d'euros** :



Les sources de financement de ces investissements seront multiples, selon les modèles économiques des différents programmes :

- Investissements de la SEMMARIS ;
- Crédits budgétaires (État et Collectivités locales) ;
- Investissements publics et para-publics (Banque des Territoires, BPI, Groupe La Poste, ADP, OPCO, SGP, Île-de-France Investissements et Territoires) ;
- Investissements privés (notamment Crédit Agricole Assurances) ;
- Investissements portés par des concessionnaires dans le cadre de services faisant l'objet d'une gestion déléguée ;
- Subventions fléchées ;
- Mécénat.

Programmes	Sources de financement envisageables
Carreau des producteurs, bâtiments de logistique et de distribution, tertiaire, commerces et services, formation, marketplace	SEMMARIS
Volet agricole	Budget (État et collectivités)
Outils de transformation	Concessionnaires, investisseurs publics ou privés et subventions
Organismes de recherche privés	Investisseurs privés, mécènes
Organismes de recherche publics	Investisseurs publics, mécènes
Services publics centraux délocalisés	Budget (État)
Formation et innovation	Budget (État et collectivités), investisseurs publics, subventions

8.3 UNE MISE EN ŒUVRE DU VOLET SERVICE PUBLIC ALIMENTAIRE D'AGORALIM DANS LE CADRE DE LA MISSION DE LA SEMMARIS

L'État a créé dans les années 1960 un **réseau de Marchés d'Intérêt National**. C'est dans ce cadre que le décret n°62-795 du 13 juillet 1962 relatif à la création **dans la région parisienne** d'un marché d'intérêt national pour le transfert des halles centrales prévoit la création de ce **MIN sur les communes de Rungis et Chevilly-Larue**, communes retenues pour leurs atouts en termes de situation et d'aménagement à proximité des réseaux de transport les plus performants de l'époque (voirie, aéroport...). Ce Marché a été protégé par un **périmètre de référence** qui s'étend du sud au nord de l'Île-de-France de façon à éviter un urbanisme commercial anarchique.

Par décret n°65-325 du 27 février 1965, l'État a ensuite confié **unilatéralement**, à la SEMMARIS, la **mission** d'assurer la gestion et l'aménagement du MIN de Paris-Rungis, dont l'article 199 de la loi Macron du 6 août 2015 prolonge le bénéfice jusqu'au 31 décembre 2049.

Le droit exclusif dont bénéficie la SEMMARIS est justifié par l'intérêt général, lié à la bonne gestion du domaine public, à la continuité du service public soumis à de fortes contraintes sanitaires, à des nécessités impérieuses de sécurité alimentaire des consommateurs, à l'approvisionnement de la capitale en toutes circonstances, et au principe de sécurité juridique.

Le MIN de Paris-Rungis est ainsi le marché dont l'État entend organiser l'aménagement et la gestion (Art. L761-2 et D761-2 du Code de commerce) au sein du périmètre de référence pour accomplir sa mission de service public au sein de la région parisienne.

Le projet Agoralim est une réponse à la saturation du site historique de Rungis et s'inscrit naturellement dans la mission de service public de la SEMMARIS dont il est une modalité – voire une condition – de la mise en œuvre.

Le choix d'une implantation au nord de la région parisienne répond au demeurant pleinement aux conditions posées par le législateur pour ce service public. En effet, la gestion et l'aménagement d'un MIN doit répondre « à des objectifs d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire » (Article L761-1 du Code de commerce).

Ce choix est aussi compatible avec le Code de commerce qui envisage **l'extension de l'enceinte du MIN au sein du périmètre de référence** (Article L761-4 du Code de commerce).

Le projet Agoralim s'inscrit donc **naturellement dans la continuité de la mission** de la SEMMARIS d'aménager et de gérer le MIN de la région parisienne en répondant aux contraintes actuelles non prévues il y a 50 ans (principe de mutabilité).

La mise en œuvre de ce projet dans le cadre de la mission confiée à la SEMMARIS impliquera de redéfinir l'enceinte du MIN (la « zone A ») et d'actualiser, le cas échéant, le périmètre de référence. Les sites prévus pour le volet service public alimentaire s'inscrivent tous dans le périmètre de référence⁽¹⁾.

Les conditions précises de cette modification des modalités d'exercice de sa mission par la SEMMARIS seront contractualisées avec l'État, cette **contractualisation** étant prévue par le décret du 27 avril 1965 selon lequel les relations entre la SEMMARIS et l'État sont précisées en tant que de besoin par convention.

Surtout, il conviendra d'assurer l'équilibre économique de la mission ainsi redéfinie.

8.4 UN ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DU VOLET SERVICE PUBLIC ALIMENTAIRE DU PROJET AGORALIM QUI PASSE PAR UN ALLONGEMENT DE LA MISSION DE LA SEMMARIS

Les investissements prévus pour le volet de service public alimentaire sont de l'ordre de **700 millions d'euros** pour l'acquisition du foncier, la construction et l'aménagement des activités de transformation et de distribution. Ce volet sera réparti sur **plusieurs sites sur différentes communes**. L'investissement sera réalisé en plusieurs phases étalées sur une dizaine d'années **entre 2023 et 2034 pour des mises en service progressives entre 2025 et 2035**.

Compte tenu du montant de l'investissement et du calendrier de réalisation du projet en plusieurs phases jusqu'en 2035, **en l'absence de soutien public, la mise en œuvre du projet ne peut être envisagée en l'état actuel du terme de la mission de la SEMMARIS** – fixé à 2049 par l'article 199 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. En effet, la durée résiduelle de la mission – 27 ans aujourd'hui et 15 ans tout au plus à l'issue du calendrier de mise en œuvre – ne permet pas d'amortir lesdits investissements – puisque ces derniers ne seraient théoriquement amortis qu'à hauteur de 50 à 55 % au 31 décembre 2049 – tout en assurant la juste rémunération des capitaux investis.

(1) La carte du périmètre de référence est présentée en annexe 9.

Se pose donc d'ores et déjà la question de l'équilibre économique et financier de la mission confiée par l'État à la SEMMARIS.

Cette question peut être traitée de différentes façons.

Sans prétendre à l'exhaustivité, une première piste pourrait consister à réduire l'enjeu financier pour la SEMMARIS via une contribution financière de l'État ; tel serait le cas, par exemple, si les terrains étaient mis à disposition de la SEMMARIS par l'État sans que celle-ci ait à les acheter. Une indemnisation pourrait, par ailleurs, être prévue en fin de mission pour couvrir la part non amortie des investissements consentis sur la base de **mécanismes à contractualiser** dès l'acquisition du foncier.

Une contribution financière de l'État a cependant plusieurs inconvénients. Le premier est de le priver de crédits budgétaires pour une politique publique qui s'autofinance au détriment de politiques publiques dans les domaines hospitalier, de la sécurité et de l'éducation. D'autre part, le suivi dans le temps des mécanismes contractualisés est source de risque pour la SEMMARIS.

La solution la plus naturelle, que la SEMMARIS privilégie, consiste à **prolonger la durée de la mission** de sorte que cette durée permette l'amortissement des investissements en cause dans des conditions de rentabilité conformes aux standards de marché pour des activités comparables. Cette solution supprime toute contribution financière de l'État, à la faveur de tous les actionnaires de la SEMMARIS, et offre d'emblée aux usagers du service – les grossistes – une visibilité de long terme. On ajoutera qu'au plan juridique, si elle ne présente pas de difficultés comme l'a montré la loi Macron en 2015, elle nécessite de démontrer l'adéquation entre la durée de la mission et les investissements à amortir.

La SEMMARIS procèdera ainsi aux acquisitions des terrains pour le compte de l'État et disposera d'un droit d'exploitation économique pendant la durée de sa mission. La SEMMARIS exercera sa mission de service public sur le domaine de l'État, les nouvelles emprises intégrant la Zone A du MIN sous la forme de biens de retour appartenant *ab initio* à l'État.

À ce stade, il est trop tôt pour définir la durée de cette prolongation mais elle devra permettre l'amortissement des investissements en cause dans des conditions de rentabilité conformes aux standards de marché pour des activités comparables.

La SEMMARIS propose au Premier ministre d'engager rapidement un travail avec les services de l'État afin de déterminer la juste durée de cette prolongation.

SECTION 9



LES PROPOSITIONS



SECTION 9

LES PROPOSITIONS

Agoralim sera donc une infrastructure essentielle qui prendra place dans l'est du Val-d'Oise et permettra de nourrir la population sur le long terme.

Le projet Agoralim est une des composantes importantes du Plan Val-d'Oise annoncé par le Premier ministre le 7 mai 2021. **Il est attendu et soutenu par l'ensemble des acteurs, tant par les Collectivités territoriales que par le monde agricole, associatif, et par la sphère économique.** Le travail de concertation initié avec les acteurs du territoire, notamment à travers l'appel à idées lancé en juillet 2021, **a de nouveau confirmé la pertinence de ce projet.**

Les attentes autour du projet Agoralim sont particulièrement fortes dans le Val-d'Oise. Agoralim apportera une réponse aux demandes de la population, des associations, des élus qui souhaitent un projet ambitieux et porteur de sens. Agoralim contribuera au développement territorial et apportera des emplois.

Il s'agit d'un projet d'intérêt général ayant des bénéfices économiques, agricoles, environnementaux, sur l'aménagement du territoire et les modes de vie. Ce projet nécessite l'implication de l'État, notamment sur les sujets relatifs à la transition de la filière agricole. **Le cadre d'intervention de la SEMMARIS devra être étendu** pour un développement harmonieux du projet.

9.1 DES DISPOSITIFS POUR LA TRANSITION DES FILIÈRES AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES

L'État a développé plusieurs dispositifs d'accompagnement afin de promouvoir la transition agricole et agro-écologique, et reconnecter à l'échelle locale la production et l'alimentation.

Néanmoins, **ces dispositifs se heurtent à plusieurs difficultés**, limitant leur efficacité :

- Un plafond d'aide insuffisant au regard des besoins, notamment pour des projets agricoles d'envergure.
- Un accès complexe aux aides, en l'absence de guichet unique.
- L'absence d'outils pour mobiliser du foncier agricole afin de développer des projets de transition agricole d'ampleur.

Afin de dépasser ces difficultés, plusieurs mesures qui pourraient être mise en place, sont proposées ci-après.

9.1.1 INSTAURER UN DISPOSITIF « TERRITOIRE D'AVENIR AGRICOLE », À L'INSTAR DU PROGRAMME « TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION »

Il est ainsi proposé de créer un nouveau programme d'investissement intitulé « Territoire d'avenir agricole » qui concernerait des **territoires agricoles avec un fort potentiel de transition. Ce dispositif permettrait de les accompagner dans la mise en œuvre de projets agricoles innovants, en réponse à plusieurs enjeux :**

- L'évolution des pratiques agricoles vers l'agro-écologie.
- L'évolution des types de culture afin de renforcer l'autonomie alimentaire des territoires (ex. diversification de plaines céréalières vers le maraîchage).

- La valorisation de la production locale, par l'implantation d'unités de transformation ou de modes de commercialisation en circuits courts.
- La valorisation du métier d'agriculteur auprès des populations urbaines et rurales, par la sensibilisation et la formation.
- La nécessité de réaliser des investissements d'équipements des territoires agricoles.

En accompagnant un ensemble de projets à l'échelle d'un territoire, le programme d'investissement permettra de **créer une dynamique collective autour des enjeux agricoles et alimentaires**. À partir d'un noyau d'acteurs motivés et impliqués, il aura un **effet levier** plus large et permettra d'embarquer les parties prenantes du territoire.

Il pourra concerner **les territoires agricoles ayant fait l'objet de projets d'aménagement et d'infrastructures qui n'ont pas abouti**.

La **réussite de ce dispositif** reposera sur plusieurs facteurs :

- Une **enveloppe d'aide suffisante**, à la hauteur des enjeux de la transition agro-écologique.
- Un **guichet unique**, afin de financer des projets de façon globale et cohérente.

9.1.2 METTRE EN PLACE UN NOUVEL OUTIL D'AMÉNAGEMENT AGRICOLE POUR ACCOMPAGNER LA MAÎTRISE FONCIÈRE DE TERRES AGRICOLES COMPLEXES

Il est aujourd'hui **très difficile de déployer des projets de transition agricole à l'échelle d'un bassin de production, malgré leur caractère d'intérêt général**. Pour faire évoluer les pratiques d'agriculteurs installés, et/ou implanter de nouveaux agriculteurs, il est actuellement nécessaire de maîtriser le foncier, souvent parcelle par parcelle, et/ou de négocier de nouveaux baux (soit en novation avec les exploitants en place, soit en mettant en concurrence de futurs exploitants). En l'absence d'outils spécifiques d'aménagement agricole, le déploiement de projets comme le volet de production agricole d'Agoralim repose sur les **stratégies individuelles, notamment des entreprises** et est donc susceptible de **s'étaler sur plusieurs décennies**.

En effet, les outils de remembrement de parcelles ne permettent pas d'impulser l'orientation des productions des activités, ni de déployer des projets agricoles ou agro-alimentaires comme cela peut se réaliser pour d'autres secteurs dans le cadre de ZAC. Par ailleurs, les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) ne correspondent pas nécessairement à des territoires avec un historique agricole ou un contexte socio-économique particulier qui requièrent pourtant un accompagnement spécifique pour pouvoir évoluer. Afin d'accélérer la transition agro-écologique des exploitations, il existe donc un **réel enjeu à lever ces freins**. À l'instar des outils existants pour réaliser des projets urbains, il est ainsi préconisé **la mise en place d'un outil d'aménagement agricole** permettant de mobiliser du foncier agricole en exploitation et/ou d'orienter de manière incitative les exploitants à s'intégrer dans un dispositif renouvelé des modes et pratiques d'exploitation, décidé à grande échelle.

Cet outil pourrait s'appuyer sur un mécanisme de facilitation de la maîtrise des terres appartenant à des collectivités publiques ou des entreprises détenues en partie par l'État, ainsi que sur un mécanisme d'incitation fiscale pour les exploitants en contrepartie de l'intégration des orientations décidées à grande échelle.

9.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU VAL-D'OISE

Le projet Agoralim s'inscrit dans le Plan Val-d'Oise et ses objectifs, en proposant un projet porteur de sens, de dynamisme économique et créateur d'emplois.

Afin d'amplifier les impacts du projet et d'enrichir son écosystème, plusieurs actions pourraient s'inscrire dans le Plan.

9.2.1 IMPLANTER DES STRUCTURES PUBLIQUES POUR DÉMULTIPLIER LES BÉNÉFICES D'AGORALIM

L'implantation de structures publiques en synergie avec le projet Agoralim constituerait un signal fort de l'intérêt de l'État pour le territoire. Le Plan Val-d'Oise prévoit déjà l'implantation d'une administration publique et d'une cité scolaire à Gonesse. En complément, et en liaison avec la programmation d'Agoralim, il est préconisé :

- D'implanter des **instituts de recherche et des organismes de formation supérieure** (université, école d'ingénieur, etc.), sur les sujets de l'alimentation, l'agriculture, la santé ou encore la sociologie.
- D'implanter des **services publics administratifs**, en rapport avec l'alimentation, l'agriculture, la logistique ou l'écologie.

9.2.2 ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME DE FRET RAIL-ROUTE

Afin de doubler la part des marchandises transportées par le fret ferroviaire d'ici à 2030⁽¹⁾, le Gouvernement a engagé un ambitieux plan dans ce domaine qui a commencé à se décliner dans le projet de loi de finances de 2021.

L'est du Val-d'Oise et, plus généralement le Nord francilien, manque cruellement d'une plateforme de transport combiné ou d'autoroute ferroviaire. Une telle infrastructure serait très utile à l'économie du territoire et permettrait à Agoralim d'accroître sa performance environnementale et opérationnelle.

Outre les aides à l'exploitation des installations ferroviaires, il est donc **nécessaire que l'État puisse favoriser le développement du projet CAREX à Goussainville ainsi que d'initier la réalisation d'un terminal de transport combiné/autoroute ferroviaire sur le territoire.**

(1) L'objectif du doublement de la part fret est inscrit dans la loi : Article 131 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

9.3 DES ACTIONS INDISPENSABLES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET AGORALIM

9.3.1 PROLONGER LA DURÉE DE MISSION DE SERVICE PUBLIC DE LA SEMMARIS

Compte tenu du montant de l'investissement et du calendrier de réalisation du projet en plusieurs phases jusqu'en 2035, en l'absence de soutien public, la mise en oeuvre du projet Agoralim ne peut être envisagée en l'état actuel du terme de la mission de la SEMMARIS. La solution la plus naturelle que la SEMMARIS privilégie consiste à prolonger la durée de la mission.

À ce stade, il est trop tôt pour définir la durée de cette prolongation mais elle devra permettre l'amortissement des investissements en cause dans des conditions de rentabilité conformes aux standards de marché pour des activités comparables.

9.3.2 METTRE EN PLACE UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ET UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

L'adaptation du cadre réglementaire sur les sites identifiés est la condition *sine qua non* à la réalisation de ce projet d'envergure.

L'ensemble des sites d'Agoralim nécessitent l'instauration par la loi d'un **Projet d'Intérêt Général (PIG) dédié**. Ce dispositif permettra de fonder au plus tôt l'intérêt général du projet global et de mobiliser les Collectivités territoriales et leurs groupements sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SDRIF, SCOT, PLU) sous la supervision du préfet et de ses services.

Le PIG sera notamment fondé sur l'utilité publique du projet et ses bénéfices escomptés : approvisionnement durable des Français et des Franciliens en produits alimentaires frais, développement économique local, aménagement et desserte du territoire d'implantation, amélioration de la qualité environnementale, etc.

Par ailleurs, certains sites nécessiteront la mise en place d'une **procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'initiative de l'État**, par le biais du préfet du Val-d'Oise. **Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) devra être édictée**. Le portage foncier pourrait être assuré par l'EPFIF, par le biais d'une convention d'intervention foncière, au bénéfice de la SEMMARIS.

CONCLUSION

Implanté dans l'est du Val-d'Oise, **le projet Agoralim est une réponse essentielle aux enjeux alimentaires de demain** : nourrir plus de Franciliens en répondant à leurs attentes en matière de consommation, tout en s'adaptant à la ville de demain. Ce projet s'inscrit **dans la continuité du Marché de Rungis** et renforcera l'écosystème alimentaire de la région.

En se déployant sur **plusieurs sites, dont le Triangle de Gonesse**, Agoralim sera un dispositif complet, **ambitieux et porteur de sens** permettant la création de **4 000 à 5 000 emplois (dont une grande majorité sur les activités directement portées par la SEMMARIS)**. Il sera réalisé selon une démarche **environnementale exemplaire**, s'appuyant sur des méthodes innovantes d'écologie industrielle et territoriale, une **meilleure intégration urbaine, sans aucune artificialisation des sols**. Les différentes activités déployées sur les sites permettront d'accompagner la transition agricole, de valoriser la production locale, et d'optimiser la distribution alimentaire à l'échelle de la région. Des programmes permettront également de former la population à de nouveaux métiers, de la sensibiliser au bien-manger et d'accompagner les entreprises innovantes.

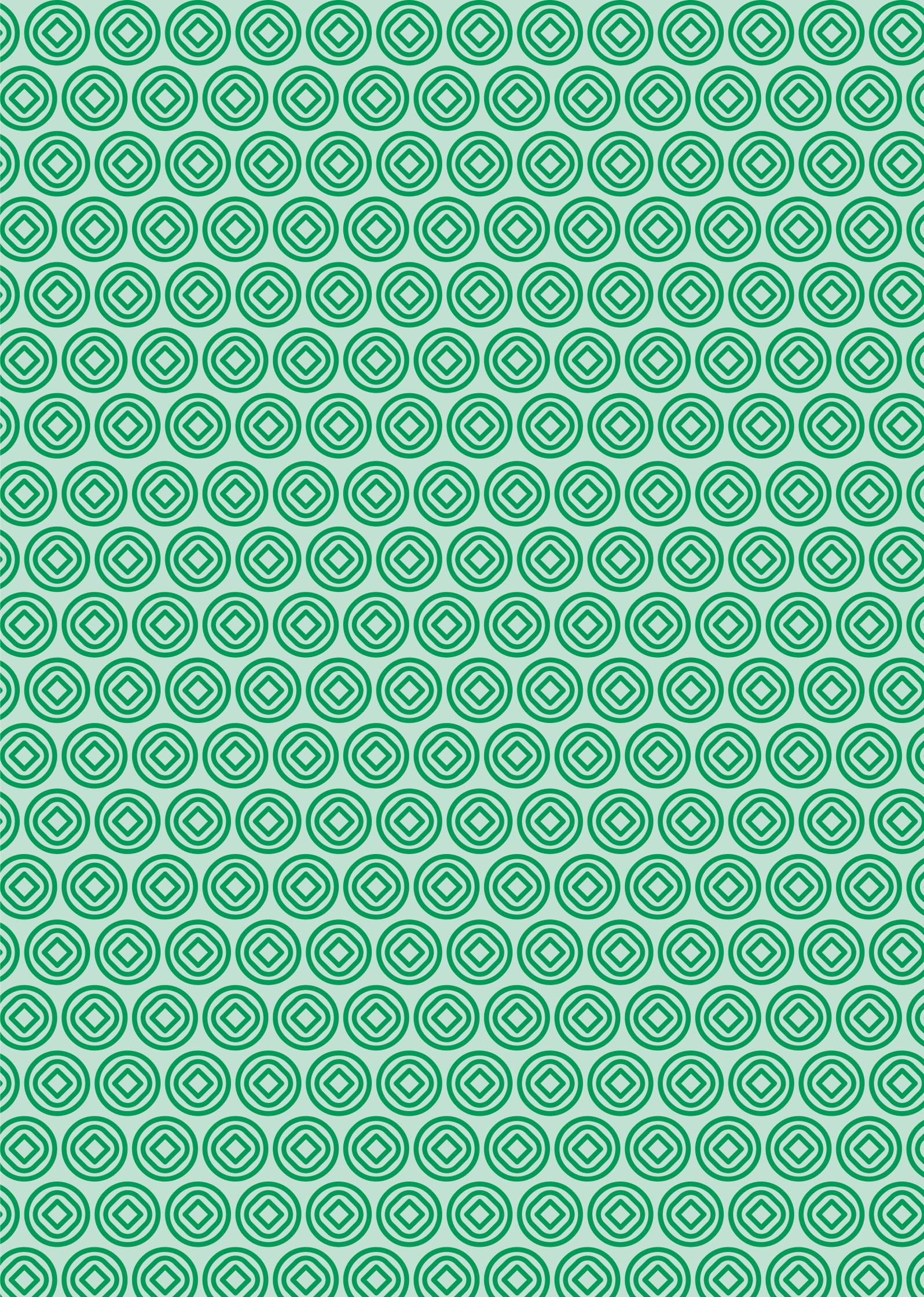
Cette approche riche et transversale fait d'Agoralim un véritable **projet de territoire**. Il agira comme **catalyseur pour le développement économique et le rayonnement de l'est du Val-d'Oise**.

De par son ambition et son caractère d'intérêt général, la **réussite du projet Agoralim** repose sur un **travail partenarial dans la durée** avec les acteurs du territoire et **l'implication de l'État** dans sa mise en œuvre.

La **co-construction du projet avec les acteurs du territoire** a été initiée dès la définition du projet, notamment à travers un **appel à idées** ayant recueilli de nombreuses et riches contributions. Ce travail doit **se poursuivre** dans la mise en œuvre du projet, notamment en développant des **modes de réalisation et de gouvernance partenariaux avec les acteurs du territoire** sur les sujets de transition agricole, formation-emploi et de sensibilisation au bien-manger.

Ce projet nécessite le prolongement de la mission de service public de la SEMMARIS et un accompagnement dans la mobilisation du foncier. L'implication de l'État permettra également d'**amplifier les bénéfices du projet**, à travers le développement de dispositifs d'accompagnement à la transition agricole et le déploiement du Plan Val-d'Oise.

Projet structurant pour les prochaines décennies, Agoralim produira des **effets à court terme**. **Dès 2022**, des **actions de préfiguration** seront mises en œuvre : *marketplace* pour les produits locaux, actions de sensibilisation sur le bien-manger en milieu scolaire, actions de formation aux métiers de l'alimentaire, et cuisines solidaires valorisant les invendus alimentaires. Ces actions seront construites avec les acteurs du territoire pour répondre aux besoins des Franciliens et des acteurs économiques. La mise en œuvre du Volet agricole sur le Triangle de Gonesse débutera également dès 2022 par une concertation avec les agriculteurs en place et les associations. **Dès 2025, les premiers sites d'Agoralim ouvriront** pour accueillir les activités de transformation et distribution. Le développement du projet sera phasé sur 10 à 15 ans, dans un objectif constant d'adaptation aux enjeux alimentaires et de développement territorial du nord de l'Île-de-France, pour un bénéfice sur tout le 21^e siècle.



ANNEXES

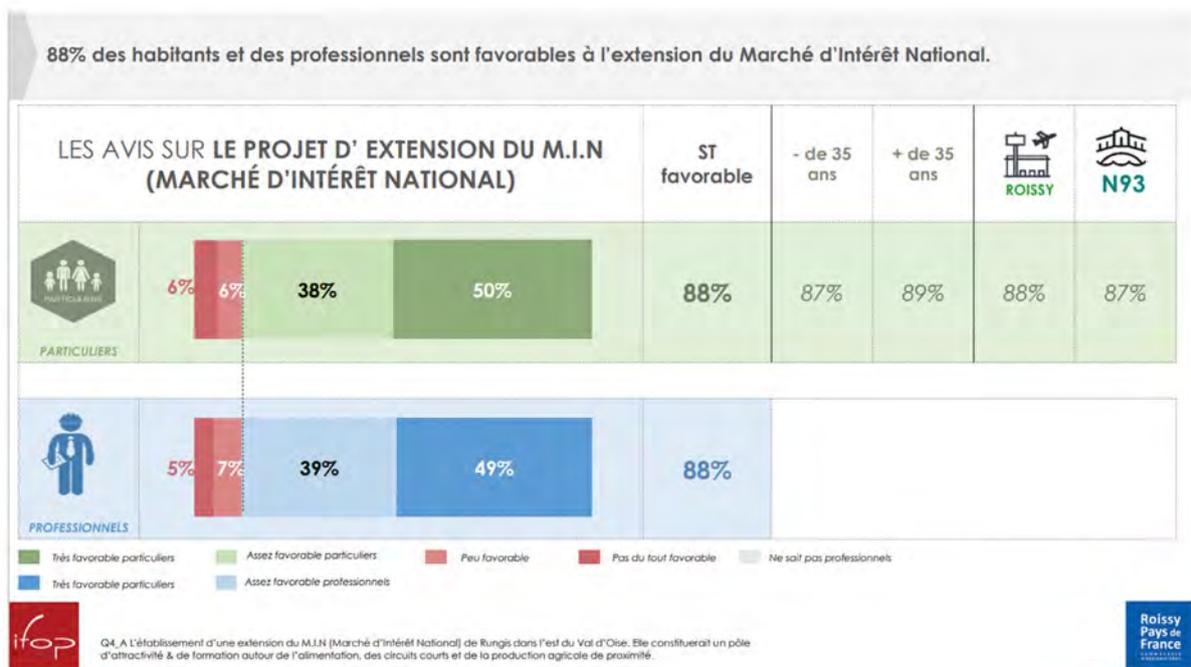
Annexe 1 – Résultats du sondage IFOP sur l'acceptabilité du projet Agoralim

Le 6 juillet 2021, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France a fait réaliser une étude par l'IFOP afin de connaître l'acceptabilité des grands projets d'aménagement par la population et les entreprises.

Pour cette étude, l'IFOP a interrogé 1006 particuliers résidant dans la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France et du nord de la Seine-Saint-Denis en respectant la structure sociodémographique des habitants.

L'IFOP a également interrogé 250 entreprises pré-ciblées par la Communauté d'agglomération de Roissy pays de France.

Les résultats de cette étude sont les suivants :



Annexe 2 – Liste des acteurs rencontrés

Entité	Fonction	Nom	Prénom
ÉLYSÉE ET GOUVERNEMENT			
Élysée	Conseiller	DELDUC	Paul
Élysée	Conseillère	LEFORT	Alice
CABINET DU PREMIER MINISTRE			
Cabinet du Premier ministre	Conseiller	PEILLON	Antoine
Cabinet du Premier ministre	Conseiller	DE CACQUERAY	Thibault
Cabinet du Premier ministre	Conseillère	FAIPOUX	Maud
Délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques	Délégué interministériel	CADOT	Michel
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES			
Ministère de l'Économie et des Finances	Ministre	LE MAIRE	Bruno
Ministère de l'Économie et des Finances	Ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises	GRISSET	Alain
Ministère de l'Économie et des Finances	Directeur de Cabinet	DUMONT	Bertrand
Ministère de l'Économie et des Finances	Directeur de l'Agence des Participations de l'État	VIAL	Martin
Ministère de l'Économie et des Finances	Directeur de Participations adjoint Services et Finance	PLANTE	Ludovic
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE			
Ministère de la Transition écologique	Directeur de cabinet	AZOULAY	Jack
Ministère de la Transition écologique	Conseiller politique	ISAAC GEORGES	Guilhem
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION			
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Ministre	DENORMANDIE	Julien
Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	Chef de service	LHERMITTE	Serge
PRÉFECTURES, SERVICES DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
Préfecture d'Île-de-France	Préfet	GUILLAUME	Marc
Préfecture du Val-d'Oise	Préfet	DE SAINT-QUENTIN	Amaury
Préfecture du Val-d'Oise	Directeur de projet chargé du Plan Val-d'Oise	NIEBUDEK	Jan
Préfecture du Val-de-Marne	Préfète, Commissaire à l'aménagement du MIN de Région Parisienne	THIBAUT	Sophie
Préfecture du Val-de-Marne	Sous-Préfète	LAQUIEZE	Martine
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports	Directrice	GAY	Emmanuelle
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	Directeur	BEAUSSANT	Benjamin
Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Île-de-France	Ingénieure générale chargée de l'accompagnement de l'enseignement agricole aux transitions	LESCOAT	Elisabeth

Entité	Fonction	Nom	Prénom
PRÉFECTURES, SERVICES DE L'ÉTAT ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise	Directeur	MOURLON	Nicolas
Direction Départementale des Territoires du Val-d'Oise	Directrice Adjointe	BELROSE	Valérie
Grand Paris Aménagement	Directeur Général	DE FAY	Stephan
Grand Paris Aménagement	Directrice Générale Adjointe	HAMRIOUI	Soraya
Établissement public foncier d'Île-de-France	Directeur Général	BOUVELOT	Gilles
Établissement public foncier d'Île-de-France	Directrice Agence du Val-d'Oise	NOUY	Agnès
Établissement public foncier d'Île-de-France	Responsable de projet	PERROCHE	Laurence
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Chargé de mission	JAMIN	Xavier
PARLEMENTAIRE			
Assemblée nationale	Députée de la 9 ^e circonscription du Val-d'Oise	PARK	Zivka
CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE ET ORGANISMES AFFILIÉS			
Région Île-de-France	Présidente	PECRESSE	Valérie
Région Île-de-France	Vice-Présidente	LACROUTE	Valérie
Région Île-de-France	Directrice de cabinet	LAMIR	Magali
Région Île-de-France	Directrice adjointe de cabinet	ZALAY	Marion
Région Île-de-France	Directeur adjoint de cabinet	SPILLIAERT	Patrick
Région Île-de-France	Directeur Général Adjoint	THIERSE	Nicolas
Région Île-de-France	Directeur de l'Agriculture	PERRIN	Nicolas
Région Île-de-France	Délégué territorial du Val-d'Oise	AUMAND	Julien
Région Île-de-France	Chargée de mission formation professionnelle	DUMAN	Sabine
Agence des Espaces Verts	Présidente	CABRIT	Anne
Agence des Espaces Verts	Directeur Général	HELLEISEN	Philippe
IDF Investissements et Territoires	Directeur Général	PAGEZY	Olivier
Île-de-France Terre de saveurs	Président	HEBERT	Gérard
Île-de-France Terre de saveurs	Directrice	BLANQUEFORT	Valérie
Institut Paris Région	Chargée d'études au sein du département Environnement urbain et rural	DE BIASI	Laure
DÉPARTEMENTS ET ORGANISMES AFFILIÉS			
Conseil départemental du Val-d'Oise	Présidente	CAVECCHI	Marie-Christine
Conseil départemental du Val-d'Oise	Conseiller Départemental	ARCIERO	Anthony
Conseil départemental du Val-d'Oise	Directeur Général des Services	KAUFFMANN	Guy
Conseil départemental du Val-d'Oise	Chef de projet	BERTHOD	Maylis
Conseil départemental du Val-d'Oise	Directeur de l'Environnement et du Développement Durable	GIRARD	Sébastien
Comité d'Expansion Économique du Val-d'Oise	Directeur Général	BENON	Jean-François
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Conseillère Départementale	DENIS	Frédérique
Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Vice-Président	BEDREDDINE	Belaide
Conseil départemental du Val-de-Marne	Vice-Président	TRYZNA	Nicolas

Entité	Fonction	Nom	Prénom
INTERCOMMUNALITÉS			
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Président	DOLL	Pascal
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Directeur Général des Services	PAVIL	Nicolas
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Directrice Générale Adjointe	FRESNEDA	Valérie
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Directrice Générale Adjointe Aménagement	CECCHERINI	Rita
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Responsable du Pôle Environnement, Nature et Agriculture	STOFFEL	Aurélié
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	Directrice Emploi et Politique de la ville	JARRIGE	Valérie
Roissy Développement	Président	AUBRY	Alain
Roissy Développement	Directrice Générale	COUDRAY	Agnès
EPT Terres d'Envol	Président	BESCHIZZA	Bruno
EPT Terres d'Envol	Directeur Général des Services	VERBRUGGHE	Jacques
COMMUNES			
Mairie de Bonneuil-en-France	Maire	BENOUARET	Abdellah
Mairie de Gonesse	Maire	BLAZY	Jean-Pierre
Mairie de Gonesse	Maire-adjoint	BARFETY	Jean-Baptiste
Mairie de Gonesse	Directeur de cabinet	DE PESSEMIER	Nelson
Mairie de Goussainville	Maire	HAMIDA	Abdelaziz
Mairie de Goussainville	1 ^{er} adjointe chargée de l'administration générale	CHEVAUCHE	Christiane
Mairie de Goussainville	Adjointe au Maire chargée de l'environnement	FONTAINE	Michel
Mairie de Goussainville	Adjoint au Maire chargé du développement économique	CHAMAKHI	Bruno
Mairie de Goussainville	Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme	ZIGHA	François
Mairie de Goussainville	Directeur Général des services	BOYER	Maxime
Mairie de Goussainville	DGA - Politiques Éducatives - Cohésion Urbaine et Sociale	LAROUÏ	Somaia
Mairie de Goussainville	DGA - Politiques de Santé, Sociales, Culturelles et Sportives	NAZEF	Madani
Mairie de Goussainville	DGA - Aménagement urbain - serv. techniques - dev. Économique	BERREKLA	Khader
Mairie de Goussainville	Directeur du développement économique	DUFOUR	Fabrice
Mairie de Roissy-en-France	Maire	THOMAS	Michel
Mairie d'Aulnay-sous-bois	Maire	BESCHIZZA	Bruno
Mairie de l'Île-Saint-Denis	Maire	GNABALY	Mohamed
Mairie de Stains	Maire	TAÏBI	Azzédine
Mairie de Tremblay-en-France	Maire	ASENSI	François
Mairie de Compans	Maire	MARION	Joël
Mairie du Mesnil-Amelot	Maire	AUBRY	Alain
Mairie de Mitry-Mory	Maire	BLANDIOT-FARIDE	Charlotte
Mairie de Paris	Maire-adjointe	PULVAR	Audrey

Entité	Fonction	Nom	Prénom
CHAMBRES CONSULAIRES			
Chambre de Commerce et d'industrie Paris Île-de-France	Président	KLING	Didier
Chambre de Commerce et d'industrie Paris Île-de-France	Directrice Projets DGA Éducation	AVELINE-BAILLY	Laurence
Chambre de Commerce et d'industrie Paris Île-de-France	Responsable filière agro-alimentaire	BEINER	Élodie
Chambre de Commerce et d'industrie Paris Île-de-France		SOLIGNAC	Philippe
Chambre de Commerce et d'industrie du Val-d'Oise	Président	KUCHLY	Pierre
Chambre de Commerce et d'industrie du Val-d'Oise	Directeur Général	CAYOL	Bernard
Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France	Président	HILLAIRET	Christophe
Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France	Vice-Président	DEZOBRY	Patrick
Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France	Directeur Général	BARNAY	Olivier
Chambre régionale d'agriculture d'Île-de-France	Secrétaire général Économie-filière	BILLET	Hervé
Assemblée permanente des Chambres d'agriculture	Président	WINDSOR	Sébastien
FÉDÉRATIONS			
Fédération nationale des exploitants agricoles (FNSEA)	Présidente	LAMBERT	Christiane
Fédération départementale des exploitants agricoles (FDSEA) en Île-de-France	Président	GREFFIN	Damien
Confédération des Commerçants de France	Président	PALOMBI	Francis
ACTEURS ÉCONOMIQUES			
ALTAREA	Président fondateur	TARAVELLA	Alain
ALTAREA	Directeur Général Finances	DUMAS	Éric
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur Général	DUMONT	Philippe
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur Général Adjoint	DUCHAMP	Jean-Jacques
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur des investissements	DEBRUS	Françoise
CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES	Responsable des stratégies d'investissements actions	CHESSE	Magali
GROUPE OMER DECUGIS	Président	OMER-DECUGIS	Vincent
PARIS AÉROPORTS	Directeur Général	ARKWRIGHT	Edward
PARIS AÉROPORTS	Directrice de l'immobilier	ULIVIERI	Marine
PARIS AÉROPORTS	Directeur adjoint de l'immobilier	FONTANEL	Hubert
GROUPE CARREFOUR	Directrice de l'engagement	KRAUS	Carine
MEDELYS	Directrice Générale	HARDY	Florence
GROUPE LA POSTE	Directrice de l'Audit et des Risques	de COURSON	Yolaine
AÉROPORTS DE MARSEILLE	Président du Directoire	BERNAND	Philippe

Entité	Fonction	Nom	Prénom
SYNDICATS REPRÉSENTANT LES GROSSISTES DE RUNGIS			
AGROMER	Présidente	GILLARDEAU	Véronique
AIDFL	Président	SIMONOT - DE VOS	Benjamin
APHUMR	Président	THEART	Jackie
ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU MIN	Président	SOULENQ	Michel
Association DOP'A.MIN	Président	CHOL	Sébastien
CAR	Président	DURACHTA	Stéphane
FEDALIS	Président	LOISON	Christophe
RUNGIS FLEURS NÉGOCE	Président	VERRECCHIA	Laurent
RUNGIS FLEURS PRODUCTION	Président	CHEVALIER	Jean-Claude
SFL	Président	DESMETTRE	Jérôme
STRATÉGIE GOURMET	Présidente	FAUCHERE	Caroline
SYCOPLA	Président	BORREL	Bruno
SYNDICAT DES COMMISSIONNAIRES NÉGOGIANTS À LA VENTE EN GROS DE LA VOLAILLE ET DU GIBIER	Président	CATENA	Gino
SYNDICAT DES GROSSISTES COMMISSIONNAIRES EN VIANDES	Président	DEPLANCHE	Christophe
UDE	Président	OMER-DECUGIS	Vincent
UNIGROS	Président	CATENA	Gino
UNIGROS	Vice-Président	PEUCH	Jean-Michel
UNION DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR GASTRONOMIE	Président	BERSON	Yann
USMAG	Président	ARNOULT	Jean-Jacques

ACTEURS DE LA FORMATION			
AFPA	Directeur du développement	YEGHIAYAN	Fabrice
AFPA	Directeur	KLINGER	Pascal
AFPA	Responsable de l'Accompagnement des Parcours et Directeur	FOURMONT	Virginie
AFPA	Responsable de Formation	FRANC	Jean-Michel
AFPA	Responsable de Formation	DEPRET	Phillipe
AFT	Délégué régional auprès des institutions et de la profession	PARIS	Jean-Marc
AFTRAL	Responsable commercial IDF	TERRANTI	Laila
Agri Lasalle	Directrice du Collège Agro-alimentaire et Bioprocédés	REGNAULT	Stéphanie
CDG ALLIANCE	Responsable du Pôle Compétences	HULLOT	Stéphanie
CDG ALLIANCE	Chargé de projets Observatoire	DUBOIS	Maximilien
Compagnons du devoir	Directeur régional Île-de-France Hauts-de-France	JAROUSSEAU	Marc
CY CERGY UNIVERSITÉ	Président	GERMINET	Francois
CY CERGY UNIVERSITÉ	Directrice de Cabinet	DOLY-TACCONI	Clara
CY CERGY UNIVERSITÉ	Chargée de mission	HERIPRET	Carole
CY CERGY UNIVERSITÉ	Chef de projet	FRANCK	Alain

Entité	Fonction	Nom	Prénom
ACTEURS DE LA FORMATION			
FERRANDI	Directrice Développement	ROBERT	Marie-Hélène
Greta MTE 77 Noisiel	Conseillère formation continue	LEMAIRE	Kim
IFFCOM	Chargé de communication et d'appels d'offres	BOUZOUIDJA	Reda
INRAE	Responsable Équipe Agricultures Urbaines	SAINT-GES	Véronique
Lycée CFPPA Bougainville à Brie-Comte-Robert	Directeur CFPPA RUNGIS ACADEMIE	GAUTUN	Eric
Médéric	Directeur	TOSTIVINT	Jean-François
Maison de l'emploi Roissy Pays de France	Directrice	GONIAUX	Delphine
Maison de l'emploi - Villetaneuse	Chargée de mission emploi formation	BENTOUTA	Marie-Sophie
Mission locale - Sevrans / Tremblay-en-France / Villepinte	Chargée de projet relations entreprises	AMROUCHE	Samia
Mission locale - La Mire Site du Blanc-Mesnil		LIKIBI	Chelton
Mission locale - Val-d'Oise Est	Conseillère en insertion socioprofessionnelle	DUVIVIER	Nina
Mission locale - Argenteuil / Bezons	Directrice adjointe	BITAM	Aldjia
Pôle Emploi Argenteuil	Chargé de mission entreprise	HABNOUN	Abdelghani
Pôle emploi	Directeur territorial du Val-d'Oise	DELCOURT	Jean-Phillipe
Pôle emploi	Directrice d'agence de Gonesse	ANDRE	Laetitia
STELO	Directrice Générale	VIGER	Virginie
STELO	Directeur Île-de-France	BARBIER	Francis
Ville d'Argenteuil	Directrice Emploi Formation Insertion	KECHEROUD	Laurence

ASSOCIATIONS			
Carma	Présidente	PICARD	Dominique
Carma	Expert	SPIZZICHINO	Robert
Carma	Expert	BRES	Antoine
Collectif pour le Triangle de Gonesse	Président	LOUP	Bernard
Fédération Terres de lien	Président	VAMPOUILLE	Michel
Terres de lien	Membre du Conseil d'Administration	GELLE	Anne
Val-d'Oise Environnement	Président	LOUP	Bernard

ACTEURS AGRICOLES			
Abiosol	Chargée de mission Accompagnement à l'installation	LEMARCHAND	Jemma
Abiosol	Chargée de mission Sensibilisation et coordination	SIX	Anna
Bio en Hauts-de-France	Vice-président	VANLERBERGHE	Guy
COOP BIO IDF	Président	CHAUVIN	Marc
COOP BIO IDF	Directeur Général	HALLIER	Nicolas
GAB Île-de-France	Président	FRINGS	Jacques
Le Champ des possibles	Co-gérant	PECHOUX	Sylvain
SAFER IDF	Directeur Général Délégué	MISSIOUX	Pierre

Annexe 3 – Membres du comité d'expert dans le cadre de l'appel à idées

Président	Jacques Attali	Écrivain, Économiste, Président de la fondation Positive Planet
Agriculture et agro-alimentaire	Anne Cabrit	Présidente, Agence des espaces verts d'Île-de-France
	Gérard Hébert	Président, Île-de-France Terre de Saveurs
	Christophe Hillairet	Président, Chambre d'agriculture Région Île-de-France
	Nathalie Kerhoas	Directrice, Bleu Blanc Cœur
	Audrey Pulvar	Adjointe à la Mairie de Paris, en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture et des circuits courts
	Laure Verdeau	Directrice, Agence Bio
	Sébastien Windsor	Président des Chambres d'agriculture
Logistique de proximité et durable & Sites d'implantation	Dominique Alba	Directrice, APUR
	Laetitia Dablanc	Directrice de recherche, Université Gustave Eiffel
	Sonia Guelton	Chercheuse et professeure, École d'Urbanisme de Paris
	Claude Samson	Président, Afilog
Emploi et formation	Michel Augendre	Consultant, Créateur des Trophées Solidaires et d'Upstand
	Florent Ghul	Directeur, DRIAAF Occitanie
	Stéphanie Goujon	Directrice générale, French Impact
	Gabrielle Halpern	Docteur en philosophie
	Gilles Trystram	Directeur, AgroParisTech
Bien-manger	Grégory Cohen	Chef
	Guillaume Gomez	Chef
	Mathieu La Fay	Secrétaire Général, Club de la Table française
	Philippe Mauguin	Président-Directeur Général, INRAE

LES 10 IDÉES LAURÉATES

100 fermes maraîchères de proximité - Ceinture Verte

Création de SCIC avec les collectivités locales et les acteurs de la filière pour financer la mise en culture de fermes de proximité en maraîchage bio diversifié, le recrutement des porteurs de projet et leur accompagnement.

Cité de la démocratie alimentaire - Ville de Gonesse / Ville de Goussainville / CCI Paris Île-de-France & CCI Val-d'Oise

Regroupement de plusieurs idées proposant la création d'un lieu dédié à la découverte du bien-manger, au service de la valorisation du territoire et de ses produits. Ce lieu serait conçu comme un tiers-lieu pouvant accueillir aussi bien des ateliers, que des expositions ou des animations.

Programme académique pluridisciplinaire autour de l'alimentation durable – Schoolab

Programme mêlant des étudiants de plusieurs écoles complémentaires - Essec, Centrale Supélec, Strate École de Design, La Sorbonne et Agro Paris Tech - au service d'entreprises du territoire.

Utilisation de la future Ligne 17 du Grand Paris en co-modalité voyageurs et marchandises - Logicités

Le service pourrait être envisagé uniquement en marchandises (en créneaux de nuit ou en insertions entre des rames voyageurs) ou avec de rames mixtes marchandises et voyageurs. La livraison « dernier kilomètre » serait quant à elle assurée par des modes de type vélo cargo ou véhicules électriques/GNV.

« Il était une voie »

Sur un espace d'environ 50 mètres de profondeur à partir de l'autoroute (A1 et A3), en bordure du Triangle de Gonesse, sur une longueur de 1,5 km, développement d'actions qui permettront de proposer un aménagement à la fois durable, respectueux de la biodiversité et porteur d'une véritable valeur ajoutée visuelle pour les riverains

Développement des livraisons de nuit en proximité des zones denses urbaines – CERTIBRUIT

Les flux seraient mutualisés, de nuit, sur des ELU (Espaces Logistiques Urbains) proches des villes et la livraison jusqu'au dernier kilomètre serait effectuée en modes doux en journée. Une expérimentation est en cours sur la Métropole du Grand Paris.

Création d'une plate-forme de distribution et de transformation pour l'aide alimentaire – ANDES

Collecte et tri des invendus alimentaires (y compris de Rungis) pour alimenter les structures d'aide alimentaire dans le nord de l'Île-de-France, notamment les épiceries du réseau ANDES ainsi que la création d'une cuisine centrale solidaire sur un des futurs sites d'Agoralim et d'une conserverie solidaire.

Conclusion d'un partenariat entre l'Éducation nationale et les acteurs de la formation sur le territoire pour sensibiliser et créer des vocations chez les habitants – Ville de Gonesse

Mise en œuvre d'une large campagne d'initiation aux problématiques de la transition écologique et de découverte des métiers méconnus en lien avec la commune, le département et la région.

Implantation de l'École de la Transition Écologique - ETRE sur Agoralim – École de Transition Écologique (ETRE)

L'école sensibilise et forme des jeunes en difficulté (décrochage scolaire, réorientation) aux métiers manuels de la transition écologique via l'acquisition de compétences techniques et professionnelles. Les secteurs concernés sont par exemple l'agriculture urbaine, la mécanique vélo, l'économie circulaire, l'écoconstruction.

Passerelles entre les métiers de l'alimentation durable - RESTAU'CO

Proposer un lieu où l'on peut se former au socle commun des métiers de bouche, puis choisir l'une ou l'autre spécialité dont la restauration collective.

LES 16 MENTIONS SPÉCIALES

Les mentions spéciales ont été attribuées par le Comité d'experts afin de valoriser des idées ou des projets qui pourront être intégrés à la réflexion plus globale de la programmation d'Agoralim.

Ces contributions présentent au moins une des deux caractéristiques suivantes :

- Une vision globale et transverse du projet Agoralim, constituant un apport essentiel à sa programmation ;
- Une complémentarité de l'idée par rapport à celles déjà retenues par la SEMMARIS.

Projet de création d'un hub alimentaire multiproduits – Conseil départemental du Val-d'Oise et Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil départemental et l'agglomération ont proposé une contribution qui, outre l'idée mentionnée du hub alimentaire multiproduits, présente une approche très complète et intégrée des différents aspects d'Agoralim (agriculture, emploi/formation, innovation, etc.).

Agoralim Orient' – CCI Paris Île-de-France / CCI Val-d'Oise

La Chambre de commerce a présenté 27 idées couvrant des champs très divers relatifs au développement de la filière agroalimentaire sur le territoire. Parmi celles-ci, Agoralim Orient' propose une action pour promouvoir les métiers et sensibiliser les jeunes.

Projet REGARDS – Commune de Goussainville

Le projet REGARDS (Réconciliation Écologique à Goussainville par l'Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire) propose une approche complète avec notamment un Centre Hybride à destination des demandeurs d'emploi et des salariés en liaison avec des propositions d'implantation, sur l'agriculture et sur la logistique durable de proximité.

Agriculture Académy de l'Île-de-France – Chambre d'agriculture Île-de-France – AEROMATE

Projet visant à mettre en œuvre des actions innovantes d'évolution de la profession agricole en créant un pôle de compétences et en travaillant sur la transmission du savoir-faire des agriculteurs. Cette proposition est complétée par une identification précise des facteurs clés du développement de l'agriculture péri-urbaine.

Installation d'un pressoir anti-gaspi – Moi Moche et Bon

Le pressoir permettra de transformer sur place les produits non calibrés ou encore les surplus de production. Le projet s'accompagne d'une revalorisation des restes via la méthanisation ou la production d'engrais.

Drive fermier pour les habitants du territoire – Métropole du Grand Paris

Mise en place sur le territoire de consignes (réfrigérées ou non) où les agriculteurs peuvent déposer des produits locaux et de saison en fonction de leur production, que les habitants peuvent venir retirer afin de favoriser les circuits courts et contribuer à l'accessibilité du projet Agoralim pour les riverains.

Développement de formations et d'activités de recherche – Cergy Paris Université

Sur les sites d'Agoralim, développer des formations et activités de recherche pour répondre aux besoins du projet CY Cergy Paris Université.

Agro-Airport – Aéroports de Paris

Créer des installations destinées au stockage et à la transformation des produits agricoles par les entreprises agro-alimentaires de l'aéroport, avant de les acheminer sur la plate-forme pour l'assemblage et livraison finale.

Méthode d'organisation d'Agoralim en archipel – Groupement XTu, e.Co, Akimone

Limiter l'artificialisation des sols, éviter une « plaque urbaine » fermée, aut centrée et monofonctionnelle en utilisant la méthode d'organisation en archipel dans le cadre de la définition de l'implantation des différentes composantes du projet.

Création d'une cuisine collaborative – Tiptoque

Création d'une cuisine dans laquelle des Chefs Restaurateurs pourraient transformer les matières premières locales afin de proposer une solution de restauration qualitative à des entreprises, ainsi qu'à des particuliers du département du Val-d'Oise. Le projet consiste également à créer un espace logistique afin de stocker et expédier des produits d'épicerie secs et frais, produits par les Chefs.

TramFrais – Riders Social Club

Le concept est de transporter des marchandises en utilisant un tramway dédié, empruntant les infrastructures existantes (T5), sans impact sur le transport de personnes et complété par des cargos cycles et autres.

Lutter contre la précarité alimentaire – Groupement Carma plus bio

Idée globale visant à lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et durable. Cette idée s'accompagne d'autres propositions portant sur les différentes composantes d'Agoralim : formation, insertion, installation d'agriculteurs, etc.

Amélioration de la résilience d'Agoralim – NOTITIA

La méthodologie Notitia vise à construire une vision synthétique de la résilience d'Agoralim face à un ensemble de vulnérabilités grâce à des indicateurs.

Mise en place d'un circuit court paysans en Île-de-France – Delinosa

Offrir aux producteurs engagés dans des démarches de production respectueuses de l'environnement un accompagnement commercial personnalisé, leur ouvrant de nouveaux marchés en étant rémunérés au prix juste ; une assistance administrative du référencement à la facturation et un service logistique dédié, qui leur permettent de dégager du temps et de se consacrer à leur métier premier : la production.

Création d'un concours intercommunal de cuisine – Eurêka

Le « Top Chef » de l'est du Val-d'Oise est basé sur l'utilisation de produits bio et locaux d'Agoralim, avec une catégorie « jeunes » et une catégorie « adultes », avec diffusion de live des épreuves sur les réseaux sociaux.

Développement d'un outil supply éco-conçu et éco-reponsable – La Coopération Agricole

Cet outil porte sur l'amont et l'aval d'une filière de Produits Frais au nord de Paris incluant un entrepôt HQE 4.0, un système d'éco-emballages et une organisation de transport multimodale.

Annexe 5 – Liste des contributions reçues dans le cadre de l'appel à idées

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
1.01	CNRA - Conseil National pour la Résilience Alimentaire	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Mettre en place ou participer à des groupes de travail (projets, échanges de pratiques...) en lien avec l'objet de l'association, afin de recréer du lien entre les acteurs.
1.02	Alma Food	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Proposer une solution d'étiquetage qui permette de valoriser les produits et de valoriser les productions auprès des consommateurs.
1.03	GRG Maison des viandes MIN Rungis	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Propose d'intégrer au projet Agoralim la dimension élevage : réintroduire l'élevage en Île-de-France, utiliser les fermes existantes dans le sud des Yvelines, créer un bassin de production et une place de concours d'animaux de boucherie pour valoriser les productions locales.
1.04	Cerine RADOM	Particulier	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Particulier qui développe une innovation sur l'assaisonnement des plats (produits bio, condiments frais, gain de temps). Propose un partenariat pour la production et distribution du produit en volume.
1.05	Entité d'exploitation agricole - Arthur FOURNIS KERMALVEZEN	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Produire des fruits et des légumes avec de la technologie et la permaculture : créer un espace agricole autonome et économe « au cœur de Rungis » avec panneaux photovoltaïques, colonnes aéroponiques, serres, légumière, espace traiteur et transformation, composteurs, ruches. Besoin d'une mise à disposition de foncier (6 à 10 Ha).
1.06	Omer-Decugis & CIE MIN Rungis	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Création d'une plateforme intégrée de sourcing, conditionnement et approvisionnement.
1.07	Marchés du Cœur - Nadya SEGARRA	Particulier	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Les marchés du cœur : prévoir un bâtiment dédié aux invendus pour leur distribution. Communiquer et former des personnes pour la collecte et la redistribution.
1.08	ANDES (Association Nationale de Développement des Epicerie Solitaires)	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Création d'une plateforme de distribution et de transformation pour l'aide alimentaire : collecte et tri des invendus alimentaires (y compris de Rungis) pour alimenter les structures d'aide alimentaire dans le nord de l'IDF, notamment les épiceries du réseau ANDES + création d'une cuisine centrale solidaire sur un des futurs sites d'Agoralim + création d'une conserverie solidaire.
1.09	Agora Group	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Professionnels du secteur « fleurs, plantes, et accessoires pour fleuristes » : souhaiteraient rejoindre une structure similaire sur Agoralim.
1.10	TIPTOQUE	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Créer une cuisine collaborative dans laquelle les Chefs, les restaurateurs engagés, respectant la charte du projet pourraient transformer les matières premières et ce afin de proposer une solution de restauration qualitative à des entreprises soucieuses de leur impact social et environnemental, ainsi qu'à des particuliers de la région Val-d'Oise. Le projet consiste également à créer un espace logistique afin de stocker et expédier des produits d'épicerie secs et frais, produits par les Chefs.
1.11	Cueillette Urbaine	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Fermes productives et écologiques en milieu urbain/toitures végétalisées.
1.12	FAST - Ferme Directe	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Plateforme de commercialisation de produits agricoles entre professionnels autour d'annonces et d'appels d'offres sur cahiers des charges : les deux parties négocient et contractualisent en ligne.
1.13	Banque Alimentaire Paris et Île-de-France	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Atelier de tri et de transformation des invendus alimentaires : création d'un site où les invendus seront triés et redistribués à des associations. Pour les produits non distribuables, prévoir un atelier de transformation (plats cuisinés).
1.14	BLEU-BLANC-CŒUR	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Impulser au travers d'Agoralim les paiements pour services environnementaux afin d'enclencher la transition agro-écologique en productions végétales et animales : fixer un objectif de neutralité carbone dans le futur fonctionnement d'Agoralim (calculer le bilan carbone de chaque infrastructure/nouvelle activité, intégrer des acteurs engagés, Labeliser par exemple label bas carbone, intégrer le coût carbone au coût de production, etc.).

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
1.15	La ceinture verte	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	100 fermes maraîchères de proximité : création de SCIC avec les collectivités et acteurs de la filière pour financer la mise en culture de fermes de proximité en maraîchage bio diversifié, le recrutement des porteurs de projet, et leur accompagnement.
1.16	URBEEZ SAS	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	MéthàTriangle : déploiement d'une unité de méthanisation destinée à valoriser des résidus agricoles et des biodéchets en énergie renouvelable (le biométhane) et en digestat (engrais organique). En partenariat avec TOP INDUSTRIE pour la valorisation du bioCO2 contenu dans le biogaz pour former du méthane de synthèse.
1.17	Agriville - Groupement XTu, e.Co, Akimone	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agriville et cité agricole, alimentaire et culinaire : projet multi-composite autour de 3 axes : - développement d'activités tertiaires de la filière agricole (accueil de services des ministères, d'agences régionales, de start-up, de R&D (reprise du projet Agriville porté par Eiffage dans le cadre de l'AAP Inventons la métropole) ; - développement d'activités de production, cueillette, découverte de l'agriculture et alimentation ; - valorisation des cultures agricoles, alimentaires et culinaires mondiales au travers d'une « cité des civilisations agricoles, alimentaires et culinaires (AAC) du monde » avec événements, expositions, avec le concours de l'UNESCO. Concrètement : aménagement autour de la gare du Triangle de Gonesse d'un quartier d'environ 15 ha sans artificialisation des sols : bâtiments construits sur pilotis pour laisser possible l'exploitation. L'idée décline le positionnement « échanges internationaux » du Grand Roissy.
1.18	Gaz Réseau Distribution France (GRDF)	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Implantation d'un site de production de gaz renouvelable par méthanisation à partir des déchets/résidus agricoles et alimentaires (biodéchets) du territoire et issus des activités d'Agoralim et avec injection dans le réseau de gaz local. En complément, installation d'une station de biométhane-carburant (BioGNV) à proximité de l'unité de méthanisation assurant un circuit court de la production à l'usage.
1.19	Mairie de Bréançon	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Co-construction du projet « bien nourrir nos enfants ».
1.20	Transition Écologique France / Fermes d'Avenir	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Une ferme vitrine en agro-écologie au nord de Paris.
1.21	Sowing	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Système Alimentaire Territorialisé du Triangle de Gonesse.
1.22	Gamabilis	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Roots of Tomorrow for Agoralim.
1.23	PROCSEA	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Déploiement d'une solution digitale pour faciliter les achats de produits frais.
1.24	Champerché	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Une ferme Champerché au Triangle de Gonesse.
1.25	Champerché	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Le triangle perché : où les pesticides disparaissent !
1.26	Moi Moche et Bon	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Pressoir anti-gaspi du MIN de Rungis.
1.27	NEOFARM	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	NeoFarm - Des fermes maraîchères innovantes bio et locales.
1.28	ENGIE	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Énergie circulaire : déploiement d'une plateforme de production multi-énergies dédiée aux futurs utilisateurs agricoles, logistiques et industriels. En complément création d'une maison de l'agriculture urbaine pour sensibiliser sur l'économie d'énergie, l'impact carbone, et le bien-manger (actions de communication, formations, ateliers).
1.29	SOLAAL	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Valoriser les invendus de la plateforme « Agoralim ».
1.30	Collectif Nouveaux Champs	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Amener les producteurs de la région vers la réduction de l'utilisation de pesticides en les accompagnant dans la mise en place du label Zéro résidu de pesticides.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
1.31	Agence L'Anton & Associés	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Nouvelle Campagne : est un projet global et durable pour le site du Triangle de Gonesse et ses exploitants agricoles, développée par un groupe d'opérateurs (listé dans le cadre de contribution) qui a réfléchi à une contribution cohérente se déclinant pour les 4 Thèmes de l'AAI. Cadre de contribution très riche.
1.32	GREEN SHIELD TECHNOLOGY	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Démarche et solutions pour la transition vers une agriculture durable pour le Triangle de Gonesse : Green Shield Technology (Greenshield) propose de mettre en place avec les exploitants agricoles du Triangle de Gonesse une démarche d'amélioration continue pour réduire voire remplacer les produits phytosanitaires en maintenant le niveau de productivité.
1.33	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Compact Green : développement de serres, de fermes d'aquaponie, fermes verticales, fermes d'entomoculture avec utilisation d'une énergie propre (en lien avec le projet Energizer), mise en place d'un système de limitation de la consommation d'eau, accompagnement à la formulation d'un business plan.
1.34	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Energizer : Développement d'une ou plusieurs sources d'énergies vertes pour alimenter Agoralim, les projets autour et les zones d'habitat environnantes. Plusieurs hypothèses sont possibles (pompe à chaleur Haute Température, biomasse, méthanisation, Hydrogène, Géothermie grande profondeur...). Une « vitrine » de présentation/découverte des différents types d'énergies décarbonnées existants à destination du grand public pourrait également être envisagée et intégrée au projet d'espace de vente. En lien avec Projet Natur'Halle et projet Agora Whaou.
1.35	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Circular : Mise en place d'une animation et d'une plateforme centrée sur l'économie circulaire territoriale (tous secteurs confondus) : valorisation des sous-produits agricoles et alimentaires pour une re-exploitation directe ou après transformation. De manière complémentaire, un réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL) à l'échelle au moins du territoire d'influence du projet devrait être initié en liaison avec l'ensemble des acteurs concernés.
1.36	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Valo-Lab et ValoParc : Les Valo-Lab seraient des espaces de transformation (petites séries : nettoyage, séchage, appertissage, etc.) de conditionnement (une unité de surgélation serait par exemple très utile), de stockage aux normes sanitaires. Ils seraient proposés selon une formule souple d'occupation permettant de tester/démarrer la valorisation de produits. Un accompagnement à la formulation du business plan en amont, de suivi et d'accélération du développement pendant la période d'occupation des locaux pourrait être proposé ainsi qu'un appui au montage financier et à la mobilisation des aides (innovation notamment). Selon le succès rencontré, l'entreprise pourrait ensuite en proximité profiter d'immobilier en location/achats de terrains : ValoParc (exemple Agroparc.com).
1.37	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agora'cube : Pépinière/incubateur d'entreprises (offre immobilière et de services) dédiée aux projets portant sur des activités en résonance avec les filières/orientations majeures du territoire : - sécurité/sûreté et traçabilité des produits du champ à l'assiette ; - restauration saine, bio et durable sur les événements du territoire ; - logistique durable. Plusieurs des entreprises incubées/suivies notamment au sein de Paris&Co (Smart Food Paris) pourraient sans doute trouver sur le site un terrain d'expérimentation propice. De même les lauréats du Hackaton sur les solutions logistiques innovantes prévu par la région Île-de-France pourraient se voir proposer la possibilité sur site de poursuivre leurs travaux. - les projets en lien avec les activités nouvelles envisagées (serres, fermes hydroponiques, fermes verticales...).
1.38	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Valo-Expert : centre d'expertise dédié à la recherche et à l'accompagnement des projets sur les sujets production, valorisation ou logistique. Une implantation francilienne du pôle de compétitivité du sud-ouest INNOV ALLIANCE (alimentation, bien-être, naturalité) devrait être envisagée ainsi que de l'Institut CARNOT Agrifood transition. Le pôle de compétitivité de la bio-économie IAR devrait être approché sur les sujets de valorisation des sous-produits agricoles.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
1.39	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Natur'Halle : un espace de vente et de dégustation de produits comprenant de l'épicerie, des activités de traiteurs et de restauration mais aussi des démonstrations culinaires et des rencontres notamment autour de cuisine partagée. Une activité de présentation de produits, de formations et ateliers, et de séminaires professionnels pourra s'y tenir ainsi qu'une activité de sensibilisation du grand public, en particulier du jeune public (lien ou imbrication possible avec le projet Agora'Wahou). Une partie pourra intégrer le projet CompactGreen.
1.40	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agora Place : Mise en place d'un espace très polyvalent de séminaires, de salons et de rencontres permettant également le tournage vidéo et la visioconférence afin de permettre : - d'attirer sur le site les rencontres syndicales et professionnelles de producteurs ; - de développer des manifestations (spécifiques ou en déclinaison/ complément des 36 salons professionnels existants en Île-de-France traitant de l'alimentation) ; - de fournir les moyens techniques (visio et vidéo notamment) rendant possibles des échanges avec les acteurs les plus avancés dans le monde sur les divers sujets ; - de proposer aux producteurs les moyens nécessaires à la mise en place d'action de communication vers leurs publics.
1.41	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agoralim Alliance : Pour permettre l'émergence et le développement de productions nouvelles locales : un pacte devrait être établi associant de manière volontaire les acteurs prêts à prendre des engagements chiffrés et datés en matière de produits locaux et/ou bio issus de la zone d'influence du projet Agoralim (cf. exemple du marché de gros de Toulouse). Des échanges/rencontres d'affaires pourraient ensuite être organisés pour assurer la mise en relation producteurs/grossistes/distributeurs, créer la confiance et déboucher sur des conventions de moyen terme (complémentaires de la vente au Carreau).
1.42	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agora'Fil : Mise en place d'une plateforme d'appels à projets/marché à destination des entreprises (PME, start-up notamment) du périmètre dans le cadre de la réalisation du projet Agoralim (construction, ingénierie, conseil, fabrication, maintenance...). Au-delà, utilisation de cette même plateforme pour fédérer les appels à projet émis par différents types d'acteurs pour répondre aux besoins liés à la transformation du modèle de production agricole et à la transformation des produits.
1.43	Aéroports de Paris	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Projet agro-airport : créer sur certaines plateformes de distribution d'Agoralim des installations destinées au stockage et à la transformation des produits agricoles par les entreprises d'agro-alimentaire de l'aéroport, avant de les acheminer sur la plateforme pour l'assemblage et livraison finale. Le Groupe ADP pourrait agir en tant que co-investisseur pour ces installations de stockage et de transformation.
1.44	Commune de Goussainville	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	La Cité Alimentaire : un centre de transformation responsable pour valoriser la production agricole (projet REGARDS) : L'objectif est de mettre en place un triple lieu de transformation des produits agricoles à visée écologique et solidaire, composé d'une légumerie, d'une conserverie et d'une pâtisserie. La Cité Alimentaire constitue une des composantes du projet de territoire REGARDS « Réconciliation Écologique à Goussainville par l'Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire », projet cohérent et intégré porté par la ville et fruit d'une construction collective (voir présentation de REGARDS en annexe).
1.45	Futura Gaïa	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	AOC - Agriculture d'Origine Contrôlée : une ferme verticale en géoponie rotative pour produire local, sain et responsable. Le projet de Futura Gaïa pour Agoralim consiste à bâtir, en partenariat avec les acteurs locaux de la chaîne de valeur agri-agro-alimentaire, une ferme verticale en géoponie rotative de grande taille qui permette d'accroître la souveraineté alimentaire de la région en produits sans pesticides.
1.46	HAPPY VALLEE - GRAND PARIS - ÎLE-DE-FRANCE 2024	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Il était une voie fertile : Sur un espace d'environ 50 mètres de profondeur à partir de l'autoroute (A1 et A3), sur une longueur de 1,5 km, nous développerons de l'agriculture urbaine selon les principes de l'agro-écologie et de l'agroforesterie.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
1.47	MCM/ AGRIOLOGIC SYSTEMES	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	AGRINEA® : LA BULLE DE PRODUCTION MARAÎCHÈRE DE GONESSE by Agrilogic systèmes, fournisseur de solutions innovantes pour les professionnels du maraîchage et aussi de l'agriculture urbaine et péri-urbaine : AGRIOLOGIC SYSTEMES expert en construction de serres a conçu un nouveau concept : la serre AGRINEA®. Intégralement close, anti-insectes et résistante à de fortes intempéries, AGRINEA® est équipée d'un dispositif innovant de thermorégulation par cooling system 100% solaire.
1.48	HPP Centre	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Implantation d'une plateforme de Pascalisation (traitement de conservation par haute pression à froid ou HPP).
1.49	MCM/ AGRIOLOGIC SYSTEMES	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	GOPONIC® le concept pour cultiver sur béton par Agrilogic systèmes.
1.50	ESSOR DEVELOPPEMENT	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Gestion des énergies et des déchets : Grâce à un réseau de chaleur spécifique, Agoralim pourra produire et bénéficier de différentes sources d'énergies renouvelables d'origine exogène et endogène pour assurer son fonctionnement en toute autonomie et limiter son impact carbone. D'une manière similaire, 100 % du volume de déchets issus de l'activité d'Agoralim sera centralisé et pourra ainsi être valorisé. Les biodéchets alimenteront les usines de méthanisation, d'incinération et de compostage pour produire des engrais à destination des producteurs locaux. Les invendus seront revalorisés voire réinsérés dans des canaux de distribution spécialisés.
1.51	ESSOR DEVELOPPEMENT	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Incubateur et Pépinière : Accélérer et fédérer un écosystème de start-up concentrées sur l'innovation tech et RSE et d'entreprises positionnées sur les secteurs Agro et Alim.
1.52	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Planter et massifier les outils de transformation et conditionnement.
1.53	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Accompagner la contractualisation et la commercialisation pour les producteurs du territoire.
1.54	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Développer des outils mutualisés qui associent les agriculteurs à leur gouvernance.
1.55	Redmonkeyconseil Logicités Strate design	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	La cité agricole « Atout bout'champ » : un écosystème vivant, résilient et bio-inspiré. Le projet répond aux 4 thématiques de l'AAI. Sur le thème 1, la cité agricole joue le rôle d'outil de production pour les territoires proches du nord de l'Île-de-France. Elle assure : - la production agricole de fruits et légumes, en agriculture biologique et/ou raisonnée en circuit court ; - la production énergétique grâce aux infrastructures, aux bâtiments neutres en carbone ; - la transformation de produits et déchets et enfin ; - le recyclage (produits, contenants...).
1.56	Franck Mahi GBALE	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Décharger les parents de la préparation des repas pour disposer de plus de temps en famille, via une plateforme dédiée. Les repas seraient préparés dans une cuisine collective.
1.57	Franck Mahi GBALE	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Fabrication, conditionnement, commercialisation de cocktails de jus de fruits à base de fruits, légumes et épices biologiques.
1.58	TRYON	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Économie circulaire complète, des biodéchets aux bioressources.
1.59	Régis POMMIER	Particulier	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Intégration d'un espace fonctionnel et collaboratif entre le végétal et le minéral.
1.60	Végétal Rungis	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Production de plantes d'intérieur rares et singulières.
1.61	Syngenta France SAS	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Accompagnement des agriculteurs dans le cadre d'Agoralim.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
1.62	SoilPrint	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agro-écologie contextualisée : Prise en compte opérationnelle de la qualité, la santé et l'aménagement des sols dans un système écologique industrielle territorialisé de l'Île-de-France.
1.63	Lita.co	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Partenariat financier agriculture et alimentation durable et responsable.
1.64	La Coopération Agricole	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Création d'un collectif de coopératives.
1.65	Fermalab	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Transformer les produits agricoles à la ferme pour favoriser les circuits courts en Île-de-France grâce à de micro-usines agro-alimentaires.
1.66	Groupement Carma	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Développement de la production bio et hub de la transition écologique.
1.67	DELINOSA Fruits	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Le court circuit paysant en Île-de-France.
1.68	Collectif pour le Triangle de Gonesse	Association	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Contribution générale au projet Agoralim.
1.69	FEEF	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Agoralim haut lieu de la mise en œuvre de l'article 24 de la loi EGalim.
1.70	Agripolis	Acteur économique	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Les fermes urbaines au service du bien-manger.
1.71	Chambre d'Agriculture/ Aéromate	Acteur public	1 - Agriculture et Agro-alimentaire	Projet visant à mettre en œuvre des actions innovantes d'évolution de la profession agricole en créant un pôle de compétences et en travaillant sur la transmission du savoir-faire des agriculteurs. Cette proposition est complétée par une identification précise des facteurs clés du développement de l'agriculture péri-urbaine.
2.01	Conteco	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Construire écologique, construire durablement et inclusivement.
2.02	STG Goussainville	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Propose d'utiliser ses deux sites (un près d'Agoralim, un près du MIN) comme « pivots » pour les liens entre les deux implantations.
2.03	Admin Plus	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Fait la promotion de son outil Mecapro, solution web de gestion des commandes clients.
2.04	VIC Trading House	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Propose de mettre à disposition des outils pour l'optimisation du négoce de gré à gré, en temps réel ou automatisé.
2.05	GRG Maison des viandes MIN Rungis	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Mettre en place une plateforme de distribution complémentaire au nord de l'Île-de-France qui proposera un accueil des acheteurs et la préparation des commandes le jour et la livraison la nuit.
2.06	Léandre BIKAI BI MBILA	Particulier	2 - Logistique de proximité et durable	Projet de création d'un site de e-commerce « Storebook.com » camerounais pour mettre en relation les vendeurs, intermédiaires et clients dans le monde.
2.07	Daniel QUEMENER	Particulier	2 - Logistique de proximité et durable	Logistique sans camion pour ne pas encombrer le réseau autoroutier de la Seine-Saint-Denis (A1 et A3) en utilisant et adaptant les voies ferrées existantes : ancienne ligne PSA - ancienne grande ceinture - ancienne petite ceinture - adaptation de la future ligne 17.
2.08	KORTOS	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Valorisation organique des déchets par biodigestion avec production d'énergie verte (chaleur, électricité, froid, biocarburant) : implantation de méthaniseur ou digesteur - Projet « clé en main », plusieurs propositions/procédés.
2.09	CERTIBRUIT	Association	2 - Logistique de proximité et durable	Organiser les flux logistiques autour d'établissements logistiques urbains livrés de nuit associés à des modes de livraison doux pour le dernier kilomètre. Livraisons à faible bruit.
2.10	Logicités	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Construction d'une tour logistique urbaine.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
2.11	Logicités	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Mise en œuvre un service de comodalité en utilisant la ligne 17.
2.12	Stratow	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Digitalisation de documents (factures, contrats, bons de commande, etc.) pour les acteurs d'Agoralim et du MIN.
2.13	FAST - Ferme Directe	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Plateforme de commercialisation de produits agricoles entre professionnels autour d'annonces et d'appels d'offres sur cahiers des charges : Les deux parties négocient et contractualisent en ligne.
2.14	Confédération des Commerçants de France	Association	2 - Logistique de proximité et durable	Développer des Sociétés coopératives de centre-ville (SCIC) sur le Triangle de Gonesse : nouvelle gouvernance de centre-ville sous la forme de coopérative d'intérêt collectif, associée à une plateforme numérique commerçants de France : Simple Maps.
2.15	URBY	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Livr'Alim : la livraison mutualisée des produits alimentaires au service du bien-être des consommateurs et de l'environnement.
2.16	URBY	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Mutu'Alim : une plate-forme digitale au service d'une logistique de proximité et durable.
2.17	Connecting Food	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	La digitalisation au service de la traçabilité par 2 outils complémentaires : - Une interface connectée sur le marché pour les opérateurs permettant d'enregistrer leurs productions ; - Une plateforme transverse (Connecting Food) sur tout le site Agoralim qui permette de centraliser toutes les données de production, transformation, logistique et d'assurer leur traçabilité. => Objectif : faire d'Agoralim un hub technologique pour assurer la continuité de la chaîne du producteur jusqu'au consommateur.
2.18	DB Cargo France	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Gestion du transport Agoralim en Fret Ferroviaire : création de plateformes de déchargement fret ou terminal intermodal. Proposition de ré-utiliser la voie fret existante entre la zone de Gonesse et le triage du bourget, qui n'est plus utilisée depuis la fermeture du site PSA. DB Cargo France est une entreprise ferroviaire fret française. Elle n'est pas porteuse de la mise en oeuvre de l'idée mais identifie comme partenaires : - Cargobeamer comme partenaire potentiel pour la création d'un terminal multimodal ; - SNCF Réseau pour la connection au Réseau Ferré National.
2.19	GRDF	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Développement de la mobilité durable : création de station(s) multi-énergies (Gaz Naturel Véhicule) et conversion des flottes de transports pour l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.
2.20	Sowing	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Création d'une plateforme logistique digitale.
2.21	Marnadil	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Le transport en commun des produits locaux : ouvrir la voie aux économies de proximité.
2.22	AFPA (Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Agoralim à Vélo.
2.23	NOTITIA	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Méthodologie et outils opérationnels d'évaluation de la résilience du système logistique digitalisé Agoralim.
2.24	NOTITIA	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Maîtriser l'impact environnemental des outils digitaux de la Logistique de proximité et durable.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
2.25	EIFFAGE Aménagement	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Alimentons la circularité : - Créer un projet multisite comprenant un site agricole ainsi qu'une ou plusieurs, plateformes de transformation-distribution ; - Développer les outils physiques et digitaux de mise en relation entre les acteurs.
2.26	Métropole du Grand Paris	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Utiliser le réseau ferroviaire : pour relier le MIN de Rungis et Agoralim, mais également pour approvisionner Agoralim. Une navette régulière pourrait être mise en place entre Agoralim et Chapelle International pour répondre à un besoin de massification de transport.
2.27	Métropole du Grand Paris	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Plateforme de mise en relation entre commerçants et transporteurs/grossistes (partie aval).
2.28	ENGIE	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Hydrogène et Énergies renouvelables pour la mobilité : déploiement de solutions énergétiques sur Agoralim (Infrastructures Hydrogène, en lien avec la station prévue avec ADP sur le site de Roissy-CDG, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, BioGaz, production sur site d'énergie renouvelable électrique et biométhane, photovoltaïque, projet agrivoltaïque.
2.29	Métropole du Grand Paris	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Plateforme de mise en relation entre producteurs agriculteurs et Agoralim (partie amont de la chaîne).
2.30	Métropole du Grand Paris	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Mise à disposition d'un drive fermier pour les habitants du territoire : Mise en place sur le territoire de consignes (réfrigérées ou non) où les agriculteurs peuvent déposer des produits locaux et de saison en fonction de leur production, et que les habitants peuvent venir retirer.
2.31	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGO ² - ZFE et charte 1) Création en liaison avec les collectivités locales sur le site principal de Gonesse et les sites annexes retenus des « zones à faibles émissions mobilité » (ZFE-m) concernant notamment les VUL et les camions afin d'inciter les acteurs en amont et en aval à utiliser les moyens de transport les plus vertueux. 2) Mise en place d'une charte/label Agoralim déclinant sur divers volets les ambitions du projet : volet production agricole et environnement (pratiques agricoles...), volet immobilier et aménagement (insertion paysagère, normes environnementales, ex HQUE, BREAM...), volet transport et logistique et volet énergie et eau.
2.32	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGO ² - Chaîne logistique 1) Mise en place vers/en provenance du port multimodal de Bruyères-sur-Oise au nord, et vers le port multimodal de Gennevilliers au sud, des liaisons mutualisées avec des camions fonctionnant aux énergies renouvelables. 2) Parvenir à intercaler des rames spécifiques ou à combiner avec les rames voyageurs du Grand Paris Express des wagons dédiés au fret. Des études dans ce sens ont déjà été entreprises par la Société du Grand Paris sans parvenir à ce jour à une décision de principe. 3) Prévoir d'équiper l'ensemble des sites Agoralim en totalité avec des engins (chariots élévateurs...) et des véhicules dédiés à l'inter-site fonctionnant exclusivement aux énergies propres (possibilité de s'appuyer sur l'opération similaire en cours sur la plateforme de Paris Roissy-CDG). 4) Mise en place d'un plan de mobilité à l'échelle de chacun des sites rendra possible une vue globalisée de la situation et la recherche d'une optimisation.
2.33	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGORA PROXI- Cueillette en libre-service : soutien au développement de l'offre (10 cueillettes en Île-de-France seulement, Chapeaux de paille, Croix-verte...) et organisation de la visibilité des producteurs en direction des consommateurs mais également à destination du jeune public (scolaires...).

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
2.34	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGORA PROXI- Présence organisée Salons, foires et marchés : Organisation d'une présence mutualisée sous une bannière unique des producteurs sur les salons alimentaires ou agro-alimentaires se tenant annuellement en Île-de-France. Pour les marchés (certains sur le Val-d'Oise sont à la fois réputés et très dynamiques), mise en place d'outils marketing pour valoriser les vendeurs forains s'alimentant auprès des producteurs locaux en mettant en avant le label Agoralim. Possibilité de prévoir un « AGORA TRUCK » pour promouvoir le projet et les producteurs associés. Préfiguration possible : actions de communication et de marketing siglé Agoralim mettant en avant les produits/producteurs locaux.
2.35	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGORA PROXI- Site internet de vente directe aux consommateurs : Marketplace en circuit court destinée à mettre en relation les producteurs avec les consommateurs (possibilité de retirer les produits dans les drive points de vente mutualisés) et les professionnels.
2.36	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGORA PROXI- Réseaux de drive points fermiers mutualisés : Développer à l'échelle de la région un réseau de drive et de points de vente fermiers mutualisés. Cette action se combine potentiellement avec le projet de site internet marchand permettant le click and collect en plus de la vente directe. La localisation de ces drive points de vente est évidemment essentielle (zones de passage, parcs d'activités denses...) ainsi que l'amplitude horaire proposée.
2.37	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGORA PROXI- Réseaux de distributeurs automatiques : Développement d'un réseau de distributeurs automatiques (équipés de casiers connectés et réfrigérés) disponibles 24/24 & 7/7 de produits frais issus de productions locales. La localisation devra viser des zones de flux/ passage comme par exemple les gares SNCF, les centres commerciaux et les zones d'activités.
2.38	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	AGORA LOG - Démonstrateur Entrepôt 2.0 : Réalisation en partenariat avec un opérateur logistique/équipementiers intéressés d'un entrepôt présentant l'ensemble des technologies nouvelles permettant l'optimisation des flux, du bâtiment et de l'exploitation. Ce démonstrateur servira à la fois aux professionnels en termes de référence et d'outils de formation pour le grand public.
2.39	JONES LANG LASALLE (JLL)	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Optimiser les flux avec une expertise pointue en log urbaine, comment et pourquoi créer des Hub Urbains en relais des grands centres ? Retour d'une expérience d'un acteur international.
2.40	Commune de Goussainville	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Développement de solutions de mobilité décarbonées pour les flux intersites (projet REGARDS) : la ville entend développer l'intermodalité Air – Route – Fluvial – Fer et installer un réseau de véhicules à faible émission (Vélos cargos – Utilitaires électriques – Triporteurs électriques) sur des voies dédiées pour relier les sites d'Agoralim.
2.41	HAPPY VALLEE - GRAND PARIS - ÎLE-DE-FRANCE 2024	Association	2 - Logistique de proximité et durable	Il était une voie engagée pour le climat : Sur un espace d'environ 50 mètres de profondeur à partir de l'autoroute (A1 et A3), sur une longueur de 1,5 km, nous développerons des actions qui permettront de réduire ou de séquestrer les gaz à effet de serre. Ces actions pourront être diverses et seront adaptées aux spécificités du site : reboisement, agriculture urbaine selon les principes de l'agroforesterie, adoption de pratiques permettant d'augmenter la quantité de carbone dans le sol...
2.42	HAPPY VALLEE - GRAND PARIS - ÎLE-DE-FRANCE 2024	Association	2 - Logistique de proximité et durable	Il était une voie vivante : Sur un espace d'environ 50 mètres de profondeur à partir de l'autoroute (A1 et A3), sur une longueur de 1,5 km, nous développerons des actions qui permettront de contrebalancer les effets des aménagements et des activités liés au projet Agoralim menant à une « perte nette de biodiversité ».

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
2.43	Agence L'Anton & Associés	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	<p>Nouvelle Campagne : est un projet global et durable pour le site du Triangle de Gonesse et ses exploitants agricoles, développée par un groupe d'opérateurs (listé dans le cadre de contribution) qui a réfléchi à une contribution cohérente se déclinant pour les 4 Thèmes de l'AAI. Cadre de contribution très riche.</p> <p>Deux actions pour la logistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une gare de marchandises gare des fermes nouvel accès par train des fruits et légumes, voire des fleurs, produits à l'échelle locale, nationale ou européenne avant d'être redistribués par camions ou trains. - réalisation d'un maillage par navettes de marchandises autonomes, décarbonées, et à la demande dans la cadre de l'implantation multisites des activités de transformation distribution des activités du MIN.
2.44	Smartrezo	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Optimisation d'une plateforme BtoB avec une conciergerie BtoC.
2.45	PRIMEVER	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	<p>Une organisation optimisée depuis les bassins de productions jusqu'au grossiste :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) organiser les approvisionnements de tous les bassins français sur un plateforme Unique. Mettre en œuvre des transports propres (rail/véhicules nouvelles énergies, etc.) en calibrant le nombre de véhicules. 2) plateforme logistique : elle se doit être multiproduits et multitempératures, robotisée et dotée de toutes les solutions digitales (directement connecté entre tous les opérateurs). 3) réflexions à une structure partagée capitalistiquement (semaris/logisticien/opérateurs divers) garantissant les évolutions techniques, les transformations et adaptations nécessaires au marché et donc sa pérennité. 4) desservir tous les jours 7/7 les grossistes et détaillants par secteurs de produits et d'activités grâce à des moyens propre respectueux de l'environnement.
2.46	ESSOR DEVELOPPEMENT	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	<p>Agoralim Logistique : Création d'une plate-forme logistique agro-alimentaire fondée sur trois piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exemplarité environnementale, • l'optimisation et la mutualisation des espaces de stockage et des modes de distribution, • l'émergence de nouveaux modèles économiques pour le ou les gestionnaire de la plate-forme (vente de service versus location de m², gestion de <i>marketplaces</i>...).
2.47	ESSOR DEVELOPPEMENT	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Carreau des Producteurs Digital : Grâce à un outil digital de mise en relation associé à une plateforme logistique, les commandes sont centralisées, les livraisons mutualisées et le nombre d'intermédiaires réduits.
2.48	CORPLEX	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Emballages éco-efficaces 3R's.
2.49	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Investir dans une logistique démassifiée, et dans l'optimisation des ruptures de charges.
2.50	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Pouvoir gérer des flux logistiques inverses, notamment sur les emballages et les consignes.
2.51	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	2 - Logistique de proximité et durable	Minimiser l'impact de l'implantation du site, tant sur les infrastructures routières que sur le bâti lui-même.
2.52	Syvil architectures	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Mission d'étude conduisant au profilage d'un immobilier logistique vertical pour le projet Agoralim.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
2.53	Redmonkeyconseil Logicités Strate design	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	La cité agricole « Atout bout'champ » : un écosystème vivant, résilient et bio-inspiré. Le projet répond aux 4 thématiques de l'AAI. Sur le thème 2, l'idée est de mettre en place de façon volontariste une logistique de distribution conçue selon les principes de la « closed loop supply chain » : - Le design du réseau de distribution (maillage, localisations des hubs) se fera en tenant compte des principes de mutualisation des transports, recours au multimodal, recours aux énergies faiblement émissives et zéro émission. - La logistique aval, utilisera la cyclo logistique, des véhicules électriques, la mutualisation des transports. - La multimodalité avec la future ligne 17 (utilisation nocturne pour le transport de marchandises par exemple).
2.54	TRYON	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Économie circulaire complète, des biodéchets aux bioressources.
2.55	Riders Social Club	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Transport de produits en température dirigée par tramway voué à la déconstruction.
2.56	Régis POMMIER	Particulier	2 - Logistique de proximité et durable	Mode constructif éco-vertueux.
2.57	SAMO COOP	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Solution de transport cyclo-fluviale.
2.58	Electra	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Solutions de recharge ultra-rapides à destination des véhicules électriques.
2.59	La Coopération Agricole	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Outil supply produits frais.
2.60	Shopopop	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Shopopop, service de livraison collaborative.
2.61	Petit Forestier	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Mise en place d'une supply chain clé en main pour le transport de produits frais et secs.
2.62	OpenDataSoft	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Le partage de la data au service de l'alimentation durable en Île-de-France.
2.63	Biotraq	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Traçabilité collaborative de la chaîne d'approvisionnement pour une logistique durable.
2.64	Groupe Carma	Association	2 - Logistique de proximité et durable	Mutualisation des équipements entre les acteurs de la filière bio.
2.65	Collectif pour le Triangle de Gonesse	Association	2 - Logistique de proximité et durable	Contribution générale au projet Agoralim.
2.66	FEEF	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Agoralim plateforme Logistique pour mise en œuvre de EGalim Art 24.
2.67	Natoora Europe	Acteur économique	2 - Logistique de proximité et durable	Maillage Logistique autour de Paris et en Europe.
3.01	Formation Terroir et territoires - Sandra Franrenet et Ourdia Ouchick - Leroy	Association	3 - Emploi & Formation	Promouvoir la cantine scolaire et les métiers de cantinières/cantinière « Terroir et territoires ».
3.02	GPLM - Groupe Coopératif Légumier basé en Normandie	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Création d'une école dédiée aux filières agricoles et à la reprise d'exploitations.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
3.03	CIAMT - Centre Interentreprises et Artisanal de Médecine du Travail	Association	3 - Emploi & Formation	
3.04	Fédération Nationale des Marchés de France	Association	3 - Emploi & Formation	Création d'un Pôle éducatif et de formation spécifique pour les nouveaux commerçants exerçant ou souhaitant exercer leurs activités sur le domaine public, halles et marchés.
3.05	IFOCOP	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Créer un réseau de « supers formateurs »/ambassadeurs Agoralim au travers d'un dispositif « Sésame emploi Agoralim » qui proposera des dispositifs d'information-formation sur les futurs emplois d'Agoralim. Création d'un pack pédagogique dès 2022.
3.06	GATMARIF	Association	3 - Emploi & Formation	Créer un pôle de formation à l'image de Rungis Académie : une synergie entre les différents instituts de formation existants : Promtrans, AFTRAL, CAMAS, IMA pour assurer une continuité des parcours : création d'une certification territoriale.
3.07	Ferme École Graines d'Avenir	Association	3 - Emploi & Formation	Créer une ferme école de production sur Agoralim sur le modèle de la Ferme École Graines d'Avenir.
3.08	Initiative 95	Association	3 - Emploi & Formation	Centre des Initiatives et du Mouvement des Entrepreneurs Engagés (CIMEE) : création d'un centre d'accompagnement à l'entrepreneuriat engagé dont l'objectif est la création ou le développement de projets d'utilité sociale.
3.09	CY Cergy Paris Université	Université/École	3 - Emploi & Formation	CY Cergy Paris Université : le partenaire Enseignement Supérieur et Recherche d'Agoralim sur la double thématique Logistique et Agro-alimentaire.
3.10	AFPA (Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)	Acteur public	3 - Emploi & Formation	L'école évolutive, ferme-école et laboratoire de l'agriculture urbaine.
3.11	AFPA (Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Tiers-lieu Pépinière d'entreprise.
3.12	Eurêka	Association	3 - Emploi & Formation	Educ'Alim : à la découverte des métiers de l'agro-alimentaire.
3.13	Food de rue	Association	3 - Emploi & Formation	Mettre en oeuvre une clause sociale et une clause d'insertion dans les futurs appels d'offres afin de favoriser la création de structures d'insertion vers l'emploi pour les publics en fragilité sur le territoire, et qui serviraient de vivier aux entreprises du secteur marchand.
3.14	Agence L'Anton & Associés	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Nouvelle Campagne : est un projet global et durable pour le site du Triangle de Gonesse et ses exploitants agricoles, développée par un groupe d'opérateurs (listé dans le cadre de contribution) qui a réfléchi à une contribution cohérente se déclinant pour les 4 Thèmes de l'AAI. Cadre de contribution très riche. En particulier sur le volet Emploi et Formation : réintroduction d'un petit domaine viticole Péri urbain.
3.15	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	3 - Emploi & Formation	IDVG- L'Institut du Végétal - Laboratoire de recherche culinaire végétale : centre d'expérimentation autour de l'alimentation de demain et du végétal, la valorisation des déchets, la fermentation, l'extraction et la conservation, etc. Développement de débouchés pour l'agriculture zéro impact, zéro déchet et le gaspillage alimentaire.
3.16	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Agoralim Académie : Dans le même esprit que Rungis Académie mais sous des modalités adaptées, développement de l'offre de formation en proximité sur le territoire à travers l'implantation de lieux de formation sur site mais également une offre virtualisée permettant d'apprendre de manière virtuelle et/ou à distance. L'offre de formation devrait être élargie aux sujets de production agricole, de maintenance d'équipements et de technologie mais aussi avec un accompagnement à l'entrepreneuriat.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
3.17	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Agoralim emploi : 1. Création d'un portail emploi-formation territorial 2. Création d'un groupement d'employeurs 3. Déploiement de l'opération d'insertion « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) sur l'est du département et le reste du Val-d'Oise qui sont déjà engagés dans la 2 ^e étape expérimentale lancée par l'État.
3.18	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	3 - Emploi & Formation	École de production : Mise en place, en complément du lycée international, d'une école de production destinée à former des jeunes de 15 à 18 ans en situation difficile. Formations qualifiantes et insérantes basées sur une pédagogie du « faire pour apprendre » en proposant des services, pour répondre à de réelles commandes clients. Les activités visées (sous réserve d'étude précise) seraient celles des métiers du paysage/maraichage très en lien avec le projet.
3.19	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Agoralim Orient' : 1) Opération de sensibilisation des jeunes en classe de 3 ^e et des jeunes adultes en réorientation aux métiers liés à l'agriculture vivrière en s'appuyant à la fois sur la découverte sur le terrain d'agriculteurs du Val-d'Oise volontaires et sur la présentation des outils et technologies de demain. 2) Utilisation du programme de réduction des décrocheurs de 1 ^{er} année du supérieur « Lyli » (Lycée-Licence) porté par CY Université et actuellement en fonctionnement pour ouvrir et guider les lycéens vers des formations liées au projet Agoralim. 3) Promotion des métiers et formations de la filière agro-alimentaire (Métiers de la transformation, de la logistique, de la distribution, etc.) lors de salons/ événements emploi et Organisation d'une promotion en milieu scolaire (exposition itinérantes par exemple) et via les supports de communication prisés des publics jeunes (réseaux sociaux).
3.20	Commune de Goussainville	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Création d'un Centre Hybride à destination des chercheurs d'emploi et des salariés (projet REGARDS). Idée à développer en lien étroit avec les thématiques n°1 (Agriculture et Alimentation), n°2 (Logistique durable et de proximité) et n°4 (Bien-manger) qui ont fait l'objet de contributions dans le cadre du projet REGARDS (Réconciliation Écologique à Goussainville par l'Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire).
3.21	AFTRAL	Association	3 - Emploi & Formation	AFTRAL – Partenaire Privilégié pour accompagner tous vos projets de formation & de recrutement ! AFTRAL Leader de la formation Transport-Logistique en Europe. Créé il y a 60 ans par les professionnels pour les professionnels, AFTRAL dispose d'une offre complète de formations innovantes dans le secteur du Transport et de la Logistique.
3.22	DRIAAF Île-de-France, Rectorat de Versailles et DSDEN	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Proposer des formations initiales en lien avec les métiers d'Agoralim dans un nouveau lycée polyvalent intégré à une cité scolaire.
3.23	Schoolab	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Création d'un programme académique pluridisciplinaire autour de l'alimentation durable pour Agoralim.
3.24	Schoolab	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Un tiers-lieux d'innovation au sein du projet Agoralim.
3.25	APPUI - PTCE RESTO PASSERELLE	Association	3 - Emploi & Formation	Incubateur alimentaire : Proposer un accompagnement au test, à la création et au développement d'activités dans le champs de la production et la transformation alimentaire à des personnes ou structures ne disposant pas des ressources matérielles et immatérielles.
3.26	RESTAU'CO	Association	3 - Emploi & Formation	Des passerelles entre les métiers de l'alimentation durable : proposer un lieu où l'on peut se former au socle commun métier de bouche, puis choisir l'une ou l'autre spécialité dont la restauration collective.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
3.27	CFPPA Rungis Académie	Université / Ecole	3 - Emploi & Formation	Former et professionnaliser les acteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire impliqués dans Agoralim. Le CFPPA de Rungis académie propose : - d'accompagner les porteurs de projets et les personnes souhaitant se diversifier, s'orienter, se ré-orienter ou s'installer dans l'agriculture, par la formation continue et le suivi de projets ; - de développer des formations continues en fonction des besoins des entreprises, en particulier les entreprises de première transformation ou de commerce.
3.28	ESSOR DÉVELOPPEMENT	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Université du Mieux Manger : propose des modules de formation et de documentation sur toute la chaîne de la fourche à la fourchette. Concentrée sur les formations courtes, avec un focus particulier sur l'employabilité en région, elle dispense des enseignements pratiques (vs théoriques et universitaires) sur la production agricole durable, la transformation et la cuisine.
3.29	WALT	Association	3 - Emploi & Formation	À la découverte de l'alimentaire : L'objectif est de créer un lieu dans lequel les habitants du territoire mais aussi les écoles, lycées trouveraient toutes les informations liées aux métiers à Agoralim allant de la production à la distribution en passant par la transformation.
3.30	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Développer un campus de formation autour des métiers de l'agriculture et de l'alimentation.
3.31	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Anticiper les besoins en emploi du projet pour préparer et accompagner les habitants du territoire.
3.32	Ville de Gonesse	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Création d'un partenariat avec l'Éducation nationale dès la rentrée 2022 et les acteurs de la formation sur le territoire pour sensibiliser et créer des vocations chez les habitants.
3.33	Ville de Gonesse	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Création d'un institut des métiers de la transition écologique.
3.34	Ville de Gonesse	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Mise en place d'un incubateur d'entreprises et d'un centre de recherche.
3.35	Conseils citoyens de Goussainville	Acteur public	3 - Emploi & Formation	Création d'une micro-ferme en maraîchage bio, pour personnes en insertion.
3.36	Syngenta France SAS	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Formation aux pratiques agricoles durables.
3.37	École de la Transition Écologique (ETRE)	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Implantation de l'école sur Agoralim.
3.38	Merveilleuse	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Formation cariste digitale.
3.39	Merveilleuse	Acteur économique	3 - Emploi & Formation	Formation RSE.
3.40	TV Locale	Association	3 - Emploi & Formation	Impliquer les jeunes.
3.41	Groupement Carma	Association	3 - Emploi & Formation	Accompagner le développement de l'emploi local.
3.42	Collectif pour le Triangle de Gonesse	Association	3 - Emploi & Formation	Contribution générale au projet Agoralim.
4.01	Entreprise Araouri Lorraine en cours de création	Acteur économique	4 - Bien-manger	Propose un partenariat avec la SEMMARIS et entreprises locales pour le développement d'une pâte à pizza avec une composition saine (sans additif, conservateur, colorant, biologique, etc.) qui serait commercialisée auprès de professionnels, grossistes.
4.02	Christophe DI CICCO - C PRET !	Acteur économique	4 - Bien-manger	Projet de création d'une start-up « C PRET ! » - Plateforme de Circuit court et Locavoriste.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
4.03	Joceline Marie MONTEIRO	Particulier	4 - Bien-manger	Encourager une alimentaire saine, sûre, de qualité et locale, notamment pour tous : - vente de plats de saison et local à emporter, - espace dédié aux enfants avec aire de jeux, - ateliers éco-responsables, - ateliers lecture pour les enfants, - ...
4.04	Gaelle TORDJMANN	Particulier	4 - Bien-manger	Développement de tubes de crème d'épices à destination des restaurateurs-hypermarchés-consommateurs.
4.05	TIP TOQUE	Acteur économique	4 - Bien-manger	Créer une cuisine collaborative. Même contribution que la n°28 mais dans le thème 4 - Bien-manger.
4.06	BLEU-BLANC-COEUR	Association	4 - Bien-manger	Rendre accessible au plus grand nombre les produits issus d'une agriculture à vocation santé (de la Terre, des animaux et des hommes) : créer un principe fondateur de la nouvelle offre alimentaire du Triangle de Gonesse : chaque produit qui transitera devra répondre à une triple promesse environnementale, nutritionnelle et économique, partagée par tous les acteurs de la chaîne alimentaire.
4.07	APPAT : Association de Promotion d'un Projet Alimentaire Territorial	Association	4 - Bien-manger	Exposition sur l'Alimentation pour les écoliers et le grand public, Alim'Expo organisée en Normandie et adaptée à l'Île-de-France.
4.08	Sowing	Acteur économique	4 - Bien-manger	Cité de l'agriculture et de l'environnement.
4.09	AFPA (Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)	Acteur public	4 - Bien-manger	La Ville-Projet Alimentaire.
4.10	KOCA.SAN	Acteur économique	4 - Bien-manger	Restauration sur Agoralim (restaurant existant : le « sancerre » à Goussainville).
4.11	Cuisine et partage dite La Tablée des Chefs France	Association	4 - Bien-manger	Les Cuisines Solidaires - La Relève.
4.12	Cuisine et partage dite La Tablée des Chefs France	Association	4 - Bien-manger	Les Ateliers et Brigades Culinaires.
4.13	Eurêka	Association	4 - Bien-manger	Un concours intercommunal de cuisine : le Top Chef de l'est du Val-d'Oise.
4.14	Proj'Educ Lab	Acteur économique	4 - Bien-manger	Partenariat : accompagnement méthodologique - pédagogie alimentaire.
4.15	Louise Rosier	Association	4 - Bien-manger	Stages de sensibilisation au bien-manger pour enfants.
4.16	Louise Rosier	Association	4 - Bien-manger	Ateliers de sensibilisation au bien-manger pour enfants dans les écoles.
4.17	Mairie de Bréançon	Acteur public	4 - Bien-manger	Bien nourrir en éduquant nos enfants. Idée en complément de celle déposée sur le thème 1 : concevoir et réaliser un parcours pédagogique (indoor et outdoor) tout à la fois ludique et éducatif destiné à transmettre des connaissances auprès du jeune public et d'inciter les familles à découvrir l'univers du vivant. Sur les 34 communes du Vexin Centre (Val-d'Oise).
4.18	Collectif Nouveaux Champs	Association	4 - Bien-manger	Créer un espace physique « Collectif Nouveaux Champs » au sein de la plateforme Agoralim : - explication de la démarche « Zéro résidu de pesticides », - mise en avant de produits labellisés, - lieu de restauration de produits labellisés, - explications des bonnes pratiques agricoles, - présentation des métiers par filière.
4.19	Les petits Toupins	Acteur économique	4 - Bien-manger	Les Petits Toupins : service de fabrication et de livraison à domicile de petits pots et plats pour enfants, âgés de 6 mois à 3 ans. Les recettes sont originales et variées mais surtout préparées à partir de produits frais, locaux et de saison.
4.20	Agence L'Anton & Associés	Acteur économique	4 - Bien-manger	Nouvelle Campagne : est un projet global et durable pour le site du Triangle de Gonesse et ses exploitants agricoles, développée par un groupe d'opérateurs (listé dans le cadre de contribution) qui a réfléchi à une contribution cohérente se déclinant pour les 4 Thèmes de l'AAI. Cadre de contribution très riche.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
4.21	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	4 - Bien-manger	Agora'Waouh ! En lien avec le projet Natur'Halle : création d'un espace ludique de haute qualité dans l'esprit du Palais de la Découverte mixant jeux / découverte / dégustation et expérimentation ... à destination des plus jeunes et des adultes. Articulation de cet espace avec le déploiement de visites de fermes et de lieux de transformation. Déploiement de labels en lien avec les productions historiques remarquables de la zone d'influence du projet (par exemple : le label « site remarquable du goût » du Ministère de l'agriculture). Préfiguration possible : Mise en place d'une exposition itinérante (écoles, marchés, centres commerciaux...), de campagnes sur les réseaux sociaux, de petits jeux valorisant les produits, l'histoire et les Hommes. Partenariat à construire avec le Musée de l'Homme / Musée National d'Histoire Naturelle, exploitation de la Semaine du Goût.
4.22	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	4 - Bien-manger	Parrainage : Développement d'offres de parrainage (vache, verger, ruches...) pour transformer les consommateurs en consomm'acteur. Le client paye un montant annuel qui lui permet d'accéder (physiquement ou virtuellement à l'exploitation). Le montant du parrainage permet d'avoir une quantité de produit. Il permet aussi d'avoir des informations personnalisées de manière régulière. Il permet aussi de faire certains travaux sur l'exploitation ou accéder des services complémentaires (hébergement, stage...) à un prix avantageux.
4.23	CCI Paris Île-de-France CCI Val-d'Oise	Acteur public	4 - Bien-manger	Repas-séjours à la ferme : Développement de repas-séjours à la ferme. Possibilité de s'appuyer sur l'association Forme en Ferme créée en 2005 et qui regroupe des agriculteurs passionnés par le lien entre l'alimentation et la santé. Elle a pour vocation de développer des séjours alliant hébergement de qualité, repas équilibrés à base de produits de la ferme, transmission d'un savoir-faire, activités physiques et mise à disposition d'une documentation sur l'alimentation et la nutrition. Ce nouveau concept est reconnu dans le Plan National pour la Nutrition et la Santé. Il se prête particulièrement bien à des opérations de type jeu-concours.
4.24	Commune de Goussainville	Acteur public	4 - Bien-manger	Développer un tiers-lieu pédagogique ouvert au public et consacré au bien-manger (projet REGARDS). Ce lieu sera ouvert aux habitants de Goussainville et des autres communes du territoire, et aura vocation à devenir un lieu de référence du bien-manger à l'échelle du département et de la région.
4.25	La Coopérative Bio d'Île-de-France	Acteur économique	4 - Bien-manger	Planter un outil industriel de transformation d'œufs coquilles bio et locaux en ovoproduits adaptés au besoin de la restauration collective.
4.26	La Coopérative Bio d'Île-de-France	Acteur économique	4 - Bien-manger	Planter un outil de surgélation de légumes afin de répondre aux besoins de la restauration collective.
4.27	La Coopérative Bio d'Île-de-France	Acteur économique	4 - Bien-manger	Planter une plateforme logistique permettant de regrouper les produits des agriculteurs bio franciliens situés dans le nord de l'Île-de-France.
4.28	ESSOR DEVELOPPEMENT	Acteur économique	4 - Bien-manger	Ferme-hôtel pédagogique : passer une journée ou un week-end en famille « comme à la campagne » à 2 pas de la ville... et pour accueillir des classes vertes de la région parisienne. Un restaurant et une boutique de produits bio et locaux pour venir déjeuner ou dîner au cœur d'une ferme, loin du béton. Des espaces pour jouer, pour apprendre, pour vivre des aventures et des expériences multiples et uniques autour du thème de la ferme. Des espaces partagés, des espaces ouverts à une programmation événementielle. Des ateliers et espaces de conserverie partagée ouverts à tous.
4.29	RESOLIS	Association	4 - Bien-manger	Germoir : faire germer un écosystème de transition agricole et alimentaire dans le nord Île-de-France.
4.30	WALT	Association	4 - Bien-manger	Food Truck : L'objectif est d'aller là où sont les habitants pour leur parler d'Agoralim et des filières, métiers et offre d'emplois. Il faut venir en complémentarité des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales...) en ayant une autre approche conviviale et différente. La cuisine serait réalisée par des apprentis et donc ce Food Truck serait aussi un projet pédagogique.
4.31	RESOLIS	Association	4 - Bien-manger	Dessine-moi un produit frais : L'idée proposée consiste à en place une animation destinée aux enfants de 6-12 ans qui se tiendrait dans l'enceinte du marché alimentaire local de la commune concernée.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
4.32	Association de l'Alimentation Durable (AAD)	Association	4 - Bien-manger	Projet L'Alimentation : j'explore & je choisis (projet d'éducation à l'alimentation durable à l'école).
4.33	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	4 - Bien-manger	Créer un hub alimentaire consolidant l'offre agricole du territoire pour la restauration collective.
4.34	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	4 - Bien-manger	Accueillir le public dans un « parc d'éveil » à la bonne alimentation.
4.35	Conseil départemental du Val-d'Oise et CA Roissy Pays de France	Acteur public	4 - Bien-manger	Soutenir les acteurs de l'aide alimentaire en leur facilitant l'accès aux productions locales.
4.36	Ville de Gonesse	Acteur public	4 - Bien-manger	Un musée de l'agriculture et de l'alimentation : Une salle d'exposition pourrait accueillir des artistes et des collections avec une double ambition : amener la culture aux habitants de l'est du Val-d'Oise et valoriser le patrimoine naturel national. Ce musée serait aussi l'opportunité de valoriser l'histoire de Gonesse qui a fourni pendant des siècles les boulangeries parisiennes.
4.37	Ville de Gonesse	Acteur public	4 - Bien-manger	Sur le modèle de la cité des sciences et de l'industrie, une cité de l'agriculture et de l'alimentation (ou de l'environnement et de la nature), avec une offre complémentaire de lieux pédagogiques et de loisirs.
4.38	Ville de Gonesse	Acteur public	4 - Bien-manger	Campagne à destination des établissements scolaires : en lien avec le développement de cette offre culturelle et dans le cadre du développement des circuits courts sur le territoire. Ces campagnes doivent être accompagnées d'actions concrètes avec une montée en puissance de la production locale dans les assiettes des habitants de l'est du Val-d'Oise.
4.39	Redmonkeyconseil Logicités Strate design	Acteur économique	4 - Bien-manger	La cité agricole « Atout bout'champ » : un écosystème vivant, résilient et bio-inspiré. Le projet répond aux 4 thématiques de l'AAI. Sur le thème 4, cette vision reposera sur 3 piliers : - Communauté : Créer et animer une communauté autour de cette vision commune du bien-manger. Cette communauté regroupera l'ensemble des acteurs les consommateurs, les agriculteurs, les professions intermédiaires, les collectivités locales, et les associations. - Coopérative, tiers lieu agricole : un véritable lieu d'échange, d'entraide, de mutualisation de connaissances, de procédés, d'outils et de services. - Un outil pédagogique et d'innovation : un Lab et Incubateur coopératif afin de faire vivre et évoluer cette cité et sa communauté en associant des partenaires (écoles, entreprises, start-up, investisseurs) Contributions sur le thème 4 mais avec des idées également sur le thème 3 Emploi et Formation : création d'une Atout bout'champ Academy, formation professionnalisantes, ateliers pour particuliers, entreprises.
4.40	Franck Mahi GBALE	Association	4 - Bien-manger	Mise en place d'une plateforme qui intègre un outil qui permet l'acquisition de savoirs relatifs au bien-manger pour les collégiens et lycéens.
4.41	Aéromate	Acteur économique	4 - Bien-manger	Parcours agro-artistique à ciel ouvert.
4.42	Makesense	Association	4 - Bien-manger	Mobilisation des citoyens dans le nord de l'Île-de-France.
4.43	Vers le développement durable 2.0	Association	4 - Bien-manger	Casser la solitude à travers la croûte et par une activité physique.
4.44	Merveilleuse	Acteur économique	4 - Bien-manger	Conception d'outils pédagogiques pour sensibilisation des parties prenantes.

Numéro	Émetteur	Type d'acteur	Thème	Idée(s) principale(s) évoquée(s)
4.45	Groupeement Carma	Association	4 - Bien-manger	Lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès de tous à une alimentation saine et durable, conditions d'une plus grande justice sociale.
4.46	Merveilleuse	Acteur économique	4 - Bien-manger	Ateliers participatifs avec les habitants.
4.47	Agripolis	Acteur économique	4 - Bien-manger	Les fermes urbaines au service du bien-manger.
5.01	Groupeement XTu, e.Co, Akimone	Acteur économique	5 - Sites d'implantation	Pas de proposition de foncier, Correspond à la dimension foncière du projet « Agriville ». L'idée consiste à proposer une méthode d'organisation d'Agoralim en archipel pour limiter l'artificialisation des sols, éviter une « plaque urbaine » de 10 ou 15 ha fermée, autocentrée et monofonctionnelle. Le groupeement propose d'accompagner la SEMMARIS dans la production d'un Schéma Directeur avec des volets fonctionnels, spatial, organisationnels pour préciser l'organisation en archipel d'Agoralim. Le groupeement présenté avait proposé le projet Agriville à l'AAP Inventons la Métropole du Grand Paris sous le pilotage d'Eiffage concession et Eiffage aménagement.
5.02	Groupeement éco-développement TYS	Acteur économique	5 - Sites d'implantation	La Manufacture d'Agoralim : L'idée n'est pas un site d'implantation : Elle propose une méthode pour la réalisation d'Agoralim. A été déposée sur le T5 ne sachant pas quel thème était le plus approprié. L'idée est de créer et animer la communauté agissante d'Agoralim. Cette communauté est composée des acteurs déjà engagés et de ceux qui, en apportant des idées dans le cadre du présent appel à idées, veulent contribuer et eux aussi s'engager.
5.03	SEALIAH	Acteur économique	5 - Sites d'implantation	Revêtement REFLECTIF THERMIQUE en toiture et façade : L'idée n'est pas un site d'implantation : la proposition concerne la protection de tous les fonciers par l'application d'un revêtement réfléchissant en toiture et façade.
5.04	Conteco	Acteur économique	5 - Sites d'implantation	Construction écologique.
5.05	EIFFAGE Aménagement	Acteur économique	5 - Sites d'implantation	EIFFAGE ne propose pas un site d'implantation mais identifie le site de PSA comme opportunité, en lien avec leur contribution sur le thème 2.
5.06	EIFFAGE Aménagement	Acteur économique	5 - Sites d'implantation	Site Dassault - Argenteuil : EIFFAGE ne propose pas un site d'implantation dont ils sont propriétaire mais identifie le site du groupe industriel Marcel Dassault à Argenteuil, fermeture annoncée en 2019. Transfert d'activité doit se faire en 2023. - Site de plus de 10 hectares appartenant à un propriétaire unique, - Le site est situé dans le périmètre du projet d'aménagement de la Porte Saint-Germain - Zone d'activité très bien connectée avec l'A15 et l'A86, - Infrastructures existantes réutilisables, en bon état, - Zonage EUb compatible avec l'installation d'une plateforme logistique.
5.07	Commune de Goussainville	Acteur public	5 - Sites d'implantation	La ville de Goussainville propose de mettre à disposition de la SEMMARIS une surface de 60 hectares, localisée dans un rayon de 10 kilomètres (moins de 8 kilomètres) autour du Triangle de Gonesse. Cette surface se décompose comme suit : 27 hectares d'espaces artificialisés et 33 hectares d'espaces agricoles exploités. Cette proposition de sites d'implantation s'inscrit dans le cadre du projet REGARDS (Réconciliation Écologique à Goussainville par l'Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire), un projet cohérent et intégré porté par la ville de Goussainville et fruit d'une construction collective.
5.08	Groupeement Carma	Association	5 - Sites d'implantation	Coopérations utiles à la configuration d'Agoralim.
5.09	Ville d'Aulnay-sous-Bois	Acteur public	5 - Sites d'implantation	Implantation du projet Agoralim sur le site de PSA.

Annexe 6 – Sites analysés pour accueillir le projet Agoralim

Un premier travail d'identification a permis à la SEMMARIS de retenir 3 sites susceptibles d'accueillir le projet Agoralim. Une analyse complémentaire a été réalisée afin d'identifier, dans un rayon de 10 kilomètres autour du Triangle de Gonesse, des fonciers additionnels pour le projet Agoralim.

Une trentaine de sites ont ainsi été identifiés, répertoriés sur la carte ci-dessous. Un certain nombre d'entre eux sont des fonciers agricoles, qui ont été rapidement écartés afin d'éviter l'artificialisation des terres agricoles. C'est aussi la raison pour laquelle une attention particulière a été portée sur les fonciers déjà urbanisés, qui pourraient être amenés à muter dans les années à venir. Un certain nombre de fonciers situés dans les ZAE ont également été écartés en raison de leur complexité.

Parmi tous les sites identifiés, seul le terrain ITC, situé dans la commune de Roissy-en-France, a été considéré pertinent pour le projet Agoralim, en sus des fonciers déjà identifiés à Goussainville, Bonneuil-en-France et Gonesse.



Annexe 7 – Documents utilisés pour définir les objectifs environnementaux du projet Agoralim

Ensemble des documents analysés pour identifier les ambitions et objectifs environnementaux fixés aux échelles internationale, nationale, régionale et locale

Documents analysés à l'échelle nationale et internationale	Documents analysés à l'échelle de la région Ile de France	Documents analysés à l'échelle locale de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France
<ul style="list-style-type: none"> COP15 Biodiversité, Avant-projet 2020 GreenDeal Européen, 2021 Fitfor55, 2021 Loi Climat et Résilience, 2021 Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), 2020 Loi agriculture et alimentation (Egalim), 2018 Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), 2015 Stratégie Nationale de la Biodiversité 2011-2020 RE2020 Feuille de Route française (FREC), 2018 Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse, 2018 Stratégie Nationale Bas Carbone révisée, 2020 Règlement européen F-Gaz, 2015 Plan Ecophyto II+, 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Schéma Directeur de la Région Ile de France 2013-2030 (SDRIF) Stratégie Régionale 2020-2030 pour l'Economie Circulaire (SREC) d'Ile de France Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Ile de France, 2013 Stratégie Energie-Climat de la région Ile de France, 2018 Plan de Déplacement Urbain 2014-2020 d'Ile de France (PDUIF) Plan Régional d'Agriculture Durable 2012-2019 (PRAD) d'Ile de France Pacte Agricole 2018-2030 Plan Régional pour une alimentation locale, durable et solidaire d'Ile de France, 2021 (PRAD 2021) PRPGD 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT Roissy Pays de France, 2019 Projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), 2021 Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés 2019-2024 du Sigidurs Charte agricole et forestière du Grand Roissy Programme Alimentaire Territorial (PAT) Roissy Pays de France (en cours) Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Croult-Enghien-Vieille Mer (SAGE CEVM) Plan Climat Air Energie Roissy Pays de France Agenda 21 Roissy Pays de France Projet de territoire du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Roissy Pays de France

Synthèse des principales ambitions et objectifs environnementaux servant de seuils minima pour définir les objectifs environnementaux du projet Agoralim



Annexe 8 – Objectifs environnementaux priorités du projet Agoralim et principales justifications

	 Energie & Carbone	 Mobilités & Logistique	 Economie circulaire & Déchets	 Biodiversité & Ecosystèmes	 Agriculture & Alimentation
OBJECTIFS DE CONCEPTION	<p>100%</p> <p>Des bâtiments bas carbone, sobres en énergie proposant un système de production d'énergie renouvelable et/ou une toiture végétalisée</p>	<p>1</p> <p>Plateforme logistique multimodale intégrant un réseau d'infrastructure de recharge et d'avitaillement durable</p>	<p>100%</p> <p>Des bâtiments éco-conçus selon les principes de l'économie circulaire et résilients</p>	<p>Tendre vers 0</p> <p>Artificialisation nette des sols</p> <p>30%</p> <p>Des écosystèmes dégradés restaurés (15% au niveau réglementaire)</p>	<p>100%</p> <p>Des surfaces agricoles du projet dédiées à une agriculture agro-écologique</p>
JUSTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Attentes fortes des parties prenantes externes et internes sur les sujets énergétiques • Anticipation des futures réglementations : Solariser ou végétaliser les bâtiments commerciaux, logistiques et artisanaux de plus de 500m² à partir de 2023 (loi Climat et Résilience) et RE2020 bâtiments tertiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs régionaux et nationaux pour promouvoir le transport combiné et a faible émission • Attentes fortes des parties prenantes externes (notamment sur les phénomènes de congestions) • Parti pris : intégrer une infrastructure de recharge et d'avitaillement (Ex : station GNV) pour les opérateurs du projet et le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambitions nationales pour la construction de bâtiments plus circulaires (AGEC) • Attentes fortes des parties prenantes internes pour concevoir des bâtiments peu consommateurs en ressources et résilients • Fort impact environnemental lié à la construction de nouveaux bâtiments • Parti pris : renforcer le volet résilience pour améliorer l'impact et intégrer la durabilité dans le temps des ouvrages face au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif réglementaire : 0 artificialisation nette des sols à horizon 2050 (loi climat résilience) • Ambition nationale : restaurer à minima 15% des écosystèmes dégradés (Stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020) • Fortes attentes des parties prenantes sur l'artificialisation des sols • Parti pris : ambition à renforcer en restaurant 30% des écosystèmes (objectif discuté lors de la COP 15) 	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif réglementaire : Augmenter la part des exploitations diversifiées de 10% à 25% d'ici 2022 (Pacte agricole 2018-2030) • Attentes fortes des parties prenantes internes et externes pour développer une agriculture durable • Parti pris : développer l'agroécologie
OBJECTIFS D'EXPLOITATION	<p>100%</p> <p>énergie renouvelable et/ou de récupération autoconsommée</p> <p>Viser la Neutralité carbone sur les sites Agoralim en 2035</p>	<p>100%</p> <p>Transport bas carbone</p>	<p>Limiter</p> <p>le gaspillage alimentaire en implantant les structures et opérateurs nécessaires</p> <p>100%</p> <p>des rejets valorisés à haute valeur ajoutée environnementale (déchets, chaleur, eau...)</p>	<p>Inciter les agriculteurs du territoire à tendre vers des pratiques respectueuses de la biodiversité (Ex : - 50% d'utilisation de produits phytosanitaires d'ici 2025)</p>	<p>100%</p> <p>Des opérateurs Agoralim engagés dans le référentiel de durabilité Rungis</p> <p>Faciliter les circuits-courts</p>
JUSTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Anticipation du cadre réglementaire qui se renforcera à court terme sur l'autoconsommation pour remplir les objectifs nationaux des PPE (Programmes pluriannuels de l'énergie) • Ambition européenne : Neutralité carbone du secteur primaire (agricole et forestier) en 2035 - Fitfor55 • Parti pris : Forte ambition du projet pour viser la neutralité carbone (scope 1, 2, et 3) à moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambitions nationales et locales fortes : 100% de véhicules propres en ZFE d'ici 2030 • Possibilité d'inscrire le projet comme une référence de la logistique durable • Attentes fortes des parties prenantes sur les mobilités bas carbone (Ex : bioGNV et hydrogène) • Parti pris : Aucun fret aérien pour diminuer l'impact environnemental du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambitions nationales et objectifs réglementaires fortes pour diminuer le gaspillage alimentaire (-60% - SRCE) • Parti pris : tendre vers le 0 gaspillage pour diminuer l'impact de la filière (En France, 18% de la production alimentaire est gaspillée) • Objectifs réglementaires : 100% plastique recyclés en 2025 - FREC • Attentes fortes des parties prenantes pour favoriser un recyclage à haute valeur ajoutée des déchets • Parti pris : parler de rejets pour inclure les eaux grises et la chaleur fatale 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition nationale : 50% de réduction des sources de pollution - COP 15 Biodiversité • Obligation réglementaire : - 50% de produits phytosanitaires d'ici 2025 - Plan EcoPhyto II+ • Attentes fortes des parties prenantes sur la préservation de la biodiversité via la mise en place de pratique agricoles plus durables (vs moindres attentes sur les espaces naturels et paysagés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Parti pris : adapter le référentiel de durabilité de Rungis au projet Agoralim • Objectif réglementaire : 50% de produits de qualité et durables dans la restauration collective à horizon 2022, dont 20% de produits biologique - Loi Egalim • Ambition nationale et régionale : pour développer les circuits-courts (Agenda 21, PRAD IDF) • Forte attente des parties prenantes externes (Ex : CARPF) et internes

Annexe 9 – Carte du périmètre de référence du MIN de Rungis



Annexe 10 – Remerciements aux contributeurs du rapport

Stéphane Layani, Président Directeur-Général de la SEMMARIS – Marché International de Rungis, tient à remercier les équipes de la SEMMARIS qui ont contribué à la réalisation de ce rapport, et plus particulièrement :

- Benoît Juster – Directeur Exécutif Opérations, en charge de la mission de préfiguration du projet Agoralim
- Anne-Laure Joumas – Directrice Exécutive Stratégie
- Aminata Diop – Cheffe du Service Logistique, Innovation et Développement France
- Gwenaëlle Brandelet – Cheffe de Projets, Service Logistique, Innovation et Développement France
- Olivier Baduel – Directeur de l'Aménagement Urbain et Attractivité du Site
- Bérengère Banquey – Directrice de cabinet
- Mathilde Bockoltz – Stagiaire au sein du Service Logistique, Innovation et Développement France
- Sophie Gatard – Cheffe du Service de la Performance et du Contrôle de Gestion
- Lucie Gence – Chargée de missions, Direction Exécutive Opérations
- Pénélope Goldsztein – Directrice des Affaires Juridiques et Générales et de la Compliance
- Julie Hanot – Conseillère Agricole
- Pauline Jacquemard – Directrice RSE et Innovation
- Delphine Loury – Responsable Stratégie Éditoriale et Relations Publiques
- Loriane Nicolas – Alternante au sein de la Direction Exécutive Opérations
- Renaud-Thomas Ruer – Directeur des Finances et du Contrôle de Gestion
- Lhouany Siessie – Adjoint au Directeur de l'Aménagement Urbain et Attractivité du Site
- Frédérique Wagon – Directrice de cabinet par interim

Ainsi que Caroline Berthelot et Patricia Fermon, assistantes de direction, pour leur patience et minutie.

Crédits photos : Adobe Stock (p. 62), Google Maps (p. 37, p. 69, p. 70, p. 72, p. 74, p. 76),
iStock (p. 45, p. 57), Mutations Architectes (p. 38, p. 66, p. 73, p. 75, p. 77), TDAVStudio (p. 18, p. 78-79, p. 90)

Conception & réalisation : TERRE DE SIENNE

